

PLAN DE TRAVAIL DE LA MAURICIE 2018-2023

Alliance pour la solidarité

Consortium en développement social de la Mauricie



Adopté par le Comité directeur du Consortium en développement social de la Mauricie le 22 février 2019

Consortium
en développement social
de la Mauricie

Mise à jour adoptée par : le Comité directeur le 10 juin 2021
et le Conseil d'administration le 11 juin 2021

Table des matières

MISE EN CONTEXTE	3
Le contexte Mauricien et l'expérience du PAGSIS 2010-2015	3
PAGIÉPS 2018-2023.....	3
La collecte de données sur les enjeux et le portrait.....	3
PORTRAIT DE LA RÉGION ET DES TERRITOIRES	4
Profil socioéconomique des territoires	5
Zones de dévitalisation à privilégier.....	6
FONCTIONNEMENT DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ	7
Gouvernance	7
SÉLECTION DES PROJETS ET GESTION DU FQIS	8
Mécanisme de gestion de l'enveloppe et suivi des projets	8
Explication des paramètres de répartition.....	8
Sélection des projets	9
ACCOMPAGNEMENT DE LA DÉMARCHE	9
Démarche et processus locaux	9
Participation des personnes en situation de pauvreté	9
Pour aller plus loin sur la participation des personnes concernées	10
DÉMARCHE GLOBALE DE MOBILISATION EN RÉSUMÉ	10
Point de départ	10
Les priorités d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.....	10
Diffusion de l'information, des résultats et des pratiques gagnantes	11
SYNTHÈSE DES PRIORITÉS RÉGIONALES	12
RÉFÉRENCES	13

Tableau des annexes	
A	MISE EN CONTEXTE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ
B	ZONES DE DÉVITALISATION À PRIVILÉGIER
C	COMPOSITION DES COMITÉS
D	ORIENTATIONS ET NORMES DU FQIS
E	GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ALLIANCE EN MAURICIE
F	CODE D'ÉTHIQUE
G	OUTIL SYNTHÈSE DE LA DÉMARCHE RÉGIONALE ET TERRITORIALE
H	LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES AUX RENDEZ-VOUS
I	FICHES THÉMATIQUES SUR LES PRIORITÉS D'ACTION
J	MISE À JOUR DE LA SECTION GOUVERNANCE

Réalisation du plan de travail

CONSORTIUM EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA MAURICIE :

Mélanie Lafrenière et Stéphanie Milot
Laura-Kim Dumesnil, personne-ressource

AVEC LA COLLABORATION DE :

Josée Bourassa, Services Québec
Manon Filion, Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
Lucie Lafrance et Frédéric Lemay, Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ)
Lise St-Germain, Centre de recherche sociale appliquée (CRSA)

ANIMATION D'ATELIERS SUR LES ENJEUX RÉGIONAUX :

Josée Bourassa, Services Québec
Valérie Bureau, Comité de développement social des Chenaux
Manon Filion, MAMH
Martine Fordin, CRSA
Lucie Lafrance, CIUSSS MCQ
Lynn O'Cain, Pôle en économie sociale de la Mauricie
Lise St-Germain, CRSA

REMERCIEMENT :

Un remerciement spécial à toutes les personnes ayant contribué à la réalisation du plan de travail avec une mention spéciale aux comités locaux en développement social et leurs membres, ainsi qu'aux 200 individus (éluEs, citoyenNEs, intervenantEs, professionnellEs) ayant participé aux rendez-vous.

Consortium en développement social de la Mauricie

En place depuis 1998 avec la signature d'une première entente spécifique (2000-2003, prolongée 2004) entre différents partenaires de la région, le Consortium en développement social de la Mauricie (Consortium) réunit des organisations et de nombreux professionnels en provenance des ministères, du réseau de la santé, des milieux communautaire et municipal et plus encore. À ce jour, cinq ententes en développement social ont permis aux partenaires de poursuivre leurs actions visant un même objectif : l'amélioration de la qualité et des conditions de vie de la population de la Mauricie. Le Consortium a participé à la première consultation dans les régions du 1^{er} plan de lutte contre la pauvreté en 2002.

MISE EN CONTEXTE

Le contexte Mauricien et l'expérience du PAGSIS 2010-2015

Rappelons que la concertation régionale en développement social a participé dès le début aux consultations ministérielles dans les régions (2002) menant au 1^{er} plan de lutte contre la pauvreté (2004-2009).

Le Consortium a participé de 2010 à 2016 aux travaux de mise en place, de suivi et de bilan de l'Alliance pour la solidarité et des projets issus du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS). Il a été un lieu de concertation et de partage pour les différentes démarches locales et il a animé la démarche de Bilan régional en 2014. Il a remobilisé le sous-comité bilan à l'automne 2017 en vue du 3^e plan de lutte contre la pauvreté (PAGIÉPS 2017-2023), conviant notamment les comités locaux en développement social et le comité d'analyse régional.

Le rôle joué par les comités locaux de développement social, l'implication des villes et des MRC dans le processus, la vision régionale partagée du programme, le modèle équitable de répartition du financement régional ont été des éléments positifs notés par le comité bilan de l'édition 2010-2015.

Toutefois, la mobilisation autour d'une Alliance pour la solidarité a cependant été moins explorée dans la région, comparativement à d'autres expériences au Québec. Notre région a travaillé davantage dans l'esprit de gestion d'un fonds dédié à la pauvreté et moins dans une perspective de développement d'une vision régionale de lutte contre la pauvreté.

La CRÉ de la Mauricie a engagé plus de 4,1 M\$ pour soutenir la réalisation de 57 projets lors de la dernière édition du FQIS, représentant 49 projets différents puisque certains projets étaient déposés annuellement.

L'expérience FQIS 2010-2015 mène vers des recommandations claires : revoir et simplifier le processus d'analyse et la reddition de comptes, identifier un processus d'accompagnement, outiller adéquatement les territoires, définir clairement les rôles de chacun et s'assurer d'une circulation adéquate de l'information.

PAGIÉPS 2018-2023

La désignation de l'organisme mandataire

À la suite de l'annonce, en décembre 2017, du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIÉPS) 2017-2023, les membres du comité de sélection du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) de la Mauricie désignaient le Consortium comme mandataire de l'Alliance le 31 mai 2018, reconnaissant l'expertise régionale ainsi que la mobilisation et l'implication de chacun des comités locaux en développement social et du comité de coordination dans l'expérience précédente.

L'appropriation du mandat PAGIÉPS et la mobilisation du milieu vers la constitution de l'Alliance pour la solidarité

Le Consortium a mis sur pied un comité en soutien à la mise en œuvre en regroupant des ressources déjà impliquées dans les différentes instances du Consortium et des ressources externes, en raison de leurs expertises et expériences passées en la matière.

À ce moment, afin de répondre à une orientation de son propre plan d'action, le Consortium travaillait à l'organisation d'un *Rendez-vous en développement social* qui constitue un point de départ à une démarche qui se veut inclusive et collaborative. Les acteurs invités à jouer un rôle en matière de développement social sont de plus en plus nombreux.

La gouvernance territoriale a changé depuis les quatre dernières années. Il s'est avéré important de connaître les préoccupations et les enjeux actuels des territoires pour identifier les priorités d'action afin d'être bien préparé à la remobilisation et la mise en œuvre de l'Alliance pour la solidarité et du prochain FQIS.

L'événement a eu lieu le 15 juin 2018 et a permis de présenter la mesure 11 du PAGIÉPS qui vise à poursuivre les Alliances pour la solidarité. Plus tôt, une collecte de données dans les territoires ruraux s'est effectuée pour la réalisation de portraits du territoire en vue du FQIS. La rencontre a alimenté les premiers échanges sur les enjeux régionaux.

Une page dédiée à l'Alliance sur le site du Consortium et la création d'une infolettre spéciale ont été rapidement constituées afin de tenir informé les acteurs et les actrices du territoire sur l'évolution du processus.

Le premier *Rendez-vous de l'Alliance pour la solidarité* tenu le 7 décembre 2018 a été une étape importante de mobilisation et de concertation autour du plan de travail. La journée visait à mettre à niveau l'information quant à la mise en œuvre des Alliances pour la solidarité soutenue par le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), suivre les étapes réalisées à ce jour et celles à franchir, prioriser les enjeux régionaux inscrits dans une perspective de lutte contre la pauvreté, soumettre à l'échange des éléments du plan de travail à des fins de validation et de bonification et se doter d'une Alliance porteuse de sens pour la Mauricie.

ANNEXE A - MISE EN CONTEXTE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ

La collecte de données sur les enjeux et le portrait

La collecte de données s'est faite d'abord dans les territoires ruraux ayant amorcé des portraits à partir des nouvelles données sociosanitaires en lien notamment avec l'Atlas sur les inégalités sociales de santé. Les démarches réalisées par les comités locaux en développement social ont été soutenues par l'équipe de surveillance du CIUSSS MCQ et ont alimenté les échanges avec les partenaires sur les réalités et les préoccupations locales. Ensuite, le portrait s'est poursuivi lors du *Rendez-vous* jusqu'à l'automne. En juin 2018, 85 personnes étaient présentes.

La période électorale provinciale combinée à la sortie attendue du PAGIÉPS ont été favorables au dépôt d'avis en rapport avec différents secteurs et axes d'intervention :

[développement communautaire](#), [logement social et communautaire](#), [femmes](#), etc. Voilà des sources importantes d'information pour documenter la réalité mauricienne.

D'autres partenaires ont produit des états de situation sur la persévérance scolaire, l'égalité entre les hommes et les femmes et la situation de la main-d'œuvre, les premières nations ou l'itinérance qui ont alimenté les réflexions sur les priorités et le contenu du plan de travail.

Dès l'automne 2018 et à l'hiver 2019, les comités locaux en développement social ont mobilisé leurs partenaires et animé des discussions sur les préoccupations, les enjeux prioritaires et les pistes d'action. Les enjeux régionaux dans une perspective de lutte contre la pauvreté ont été discutés lors du *Rendez-vous de l'Alliance pour la solidarité* en décembre. L'essence des propos a été colligé par les personnes à l'animation. 110 personnes ont participé à ce premier rendez-vous de l'Alliance.

Le regroupement des données

Nous avons choisi de regrouper l'ensemble de ces données dans des fiches synthèses thématiques. Celles-ci correspondent aux enjeux régionaux prioritaires. La conception de fiches thématiques a été amorcée de manière non exhaustive afin de présenter chacun des enjeux, pour les définir ensemble, rapporter la pertinence de l'enjeu par rapport à la pauvreté, savoir d'où l'on part avec les expériences passées, suggérer des pistes pour aller plus loin dans la réflexion, identifier des collaborations et des leviers financiers possibles.

Le contenu de ces fiches provient essentiellement :

- des discussions résumées du 1^{er} *Rendez-vous de l'Alliance* en décembre;
- des échanges animés dans les comités régionaux ou par les comités locaux en développement social dans les territoires;
- des avis;
- des études sectorielles réalisées;
- de premières données quantitatives en appui aux discussions.

Les sources documentaires utilisées sont présentées dans la section des références, à la fin du plan de travail.

Ces fiches se veulent évolutives et pourront être bonifiées selon l'évolution des enjeux et suite aux travaux de priorisation dans les territoires locaux.

La représentativité des acteurs

La démarche menant à l'élaboration du plan de travail a rejoint plus de 200 personnes, soit 29 organismes communautaires, 19 organismes de développement, 11 regroupements sectoriels, 3 institutions ministérielles, 4 entreprises d'économie sociale et 1 organisme philanthropique. Ces personnes et organisations œuvrent à la fois au niveau local et régional et parfois national.

Processus de validation

Une fois le plan de travail adopté par le comité directeur et déposé pour approbation au MTESS, le plan de travail circulera auprès des comités locaux en développement social. Les fiches thématiques pourront être bonifiées en cours de démarche au fur et à mesure de l'avancement des travaux dans les territoires et des parutions plus récentes, des états de situation produits par les ministères régionaux.

À l'aide du *Guide d'accompagnement à la mise en œuvre* préparé par le Consortium, les comités locaux proposeront les enjeux sur lesquels ils souhaitent intervenir collectivement. Le guide comprend une grille synthèse de collecte afin de regrouper l'information en provenance des territoires.

En mars 2019, le Consortium réunira les partenaires régionaux de l'Alliance pour la solidarité qui ont souhaité réfléchir davantage à la question de l'accompagnement des territoires et aux dimensions à approfondir telles que l'analyse différenciée selon les sexes, l'évaluation de l'impact social et la complémentarité des offres de service.

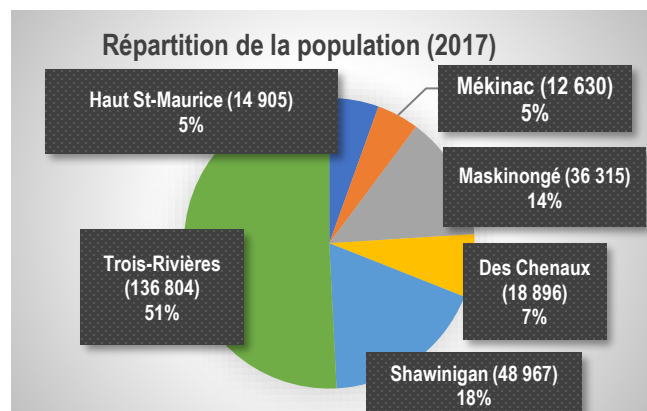
Dans tous les territoires, la participation des personnes en situation de pauvreté sera abordée afin de leur assurer une place dans la démarche globale. Ce qui constitue un important défi dans les structures actuelles parce que cela suppose de changer les pratiques.

Un rendez-vous de l'Alliance pour la solidarité organisé chaque année permettra d'approfondir nos connaissances de la situation de la pauvreté en Mauricie, de partager les défis de la participation sociale, de transférer les expériences terrain et plus.

PORTRAIT DE LA RÉGION ET DES TERRITOIRES

La Mauricie compte trois principales villes : Trois-Rivières, Shawinigan et La Tuque ainsi que trois municipalités régionales de comté regroupant 42 municipalités. Trois communautés autochtones de la nation Atikamekw sont également présentes en Haute Mauricie, mais seulement deux sont habitées : Wemotaci et Opitciwan. L'autre communauté est celle de Kokokac, située en bordure du réservoir Blanc. La population de la Mauricie totalise 269 289 individus.

Dans la région, 69 % de la population mauricienne vit à Trois-Rivières et à Shawinigan près des services, ce qui représente 1 % de plus en 10 ans. La population rurale représente 26 % de la population, comparativement à 19,1 % au Québec.



Selon les perspectives démographiques de l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ) de 2014. Pour la période 2011-2036, la population de la Mauricie devrait croître dans une proportion de 4,3 %, comparativement à une croissance de 17,3 % pour l'ensemble du Québec.

Les territoires situés le long du fleuve Saint-Laurent, Trois-Rivières, Maskinongé et des Chenaux sont ceux qui devraient connaître les plus hauts taux de croissance entre 2011 et 2036, soit 9,1 %, 5,2 % et 8,9 % respectivement. Il est prévu que la croissance sera négative dans les trois autres territoires de la Mauricie : La Tuque (-5,8 %), Shawinigan (-5,6 %) et Mékinac (-4,9 %).

Profil socioéconomique des territoires

Démographie

La population mauricienne est nettement plus âgée que celle de l'ensemble du Québec où la moyenne d'âge est de 45,7 ans en 2016, comparativement à 41,9 ans pour la population québécoise. La région compte davantage de personnes âgées de 65 ans et plus (23,5 %, 18,1 % QC) que de jeunes de moins de 20 ans (17,7 %, 20,6 % QC) au sein de sa population. On retrouve la plus grande proportion de personnes aînées dans la MRC de Mékinac (29,9 %).

Les perspectives 2031 prévoient une hausse des personnes de 65 ans et plus atteignant 33,5 % en Mauricie et 25,6 % au Québec. Une baisse démographique des jeunes de 10 à 24 ans est également pressentie. Toutefois, le nombre de jeunes âgés de 0-9 ans serait en augmentation.

Concernant la proportion des 20-64 ans, considérée comme les individus qui constituent la population active, elle est moins importante en Mauricie (58,8 %) qu'à l'échelle québécoise (61,3 %). Dans ce dernier groupe, la région compte par ailleurs moins de 20-44 ans et davantage de 45-64 ans que l'ensemble du Québec (données non illustrées).

Au cours de la période de 2006-2016, la croissance de la population a ralenti et est plus faible en Mauricie, comparativement à l'ensemble du Québec; 3,4 %, 10 % QC. Selon les données provisoires, la croissance de la région entre 2011 et 2016 se concentre principalement dans les MRC des Chenaux et de Trois-Rivières alors que la MRC de Maskinongé arrive au troisième rang. Le mouvement migratoire est donc positif dans les territoires situés le long de l'autoroute 40. Par contre, La Tuque et Shawinigan continuent de voir leur population diminuer, alors que Mékinac enregistre de nouveau une décroissance, après un épisode de croissance entre 2006 et 2011.

La population autochtone a connu une forte hausse dans les 10 dernières années au Québec entre 2006 et 2016. 58 % des autochtones issus des communautés Atikamekw de Wemotaci et Opitciwan habitent à La Tuque. Il s'agit du taux le plus élevé parmi les premières nations du Québec; représentant 30 % de la population du Haut-St-Maurice et 11 % à La Tuque. Le taux de fécondité des femmes autochtones est environ trois fois plus élevé que celui des femmes non autochtones. Selon la recherche, ce phénomène s'expliquerait en partie par les écarts sur le plan de l'accès à l'éducation et au marché du travail. Près de la moitié de la population des premières nations est âgée de moins de 25 ans. La situation est particulière et unique étant donné qu'elle suppose une appartenance au territoire, une culture et des services différents.

Au niveau de la répartition de la population par sexe, les femmes sont un peu plus nombreuses que les hommes dans la région de la Mauricie, au même titre que dans l'ensemble du Québec. En 2016, on y compte 135 200 femmes et 133 000 hommes.

Les tendances sociodémographiques liées à l'accroissement des personnes seules, des familles monoparentales et des personnes des premières nations en milieu urbain sont plus marquées dans la région qu'ailleurs au Québec. L'évolution de l'immigration en Mauricie ne démontre pas de tendance claire à la hausse, mais plutôt une progression variable. Entre 2008 et 2013,

la Mauricie n'a recueilli que 0,7 % de l'immigration québécoise.

Revenu

En Mauricie, le revenu médian après impôt des personnes de 15 ans et plus était de 26 672 \$ en 2015. Le revenu d'emploi médian est l'un des plus faibles au Québec. Ce revenu était de 2 863 \$ inférieur à celui de l'ensemble du Québec qui atteignait 29 535 \$. À l'échelle des territoires de la Mauricie, le revenu médian des ménages après impôt varie entre 24 292 \$ dans la MRC de Mékinac et 28 080 \$ dans la MRC des Chenaux.

La Mauricie connaît le taux d'assistance sociale le plus élevé du Québec; 10,4 % comparativement à 6,8 % au Québec. En 2015, le pourcentage de revenu provenant de transferts gouvernementaux (sécurité de vieillesse, assurance-emploi, assistance sociale) est plus élevé dans la région qu'ailleurs au Québec; 20,7 % comparativement à 15,6 %. Ce taux s'élève à 26,3 % dans le cas des femmes. En 2016, le taux d'emploi des mauriciennes s'élevait à 52 % et celui des mauriciens à 55,6 % (57 % et 63 % au Québec). Malgré la progression du taux d'emploi chez les femmes, ces dernières sont plus nombreuses à travailler à temps partiel.

Les visages de la pauvreté sont multiples. Les distributions alimentaires aident chaque jour de nouvelles personnes qui travaillent à temps partiel, de façon saisonnière, en situation précaire, les personnes seules, les jeunes adultes, les aînés, les familles monoparentales et les enfants.

Les femmes sont plus nombreuses à vivre sous le seuil de pauvreté. La situation de revenu des femmes est préoccupante avec un taux de transferts gouvernementaux de 26,3 %, un écart salarial de 8 000 \$ en moins à celui des hommes et un taux de faible revenu chez les familles monoparentales avec des enfants de moins de 18 ans de 28,1 % comparé à 24,4 % au Québec. La monoparentalité est entre autres plus présente au sein des communautés autochtones.

C'est dans les premiers quartiers des villes qu'on retrouve la plus grande proportion de prestataires de l'aide sociale, d'immigrants, de familles monoparentales et de personnes itinérantes. C'est aussi là que les personnes vulnérables peuvent trouver divers services pour les soutenir dans leurs défis quotidiens, qu'on soit à La Tuque, Shawinigan ou Trois-Rivières. Sans surprendre, on constate que la Ville de Trois-Rivières compte dans sa population environ 50 % de toutes les personnes à faible revenu de la région, puisqu'elle porte aussi 50 % de la population.

Zones de dévitalisation à privilégier

Défavorisation des territoires

L'indice de défavorisation permet de qualifier le niveau de défavorisation d'une aire de diffusion (AD) sur les plans matériel ou social.

L'indice de défavorisation sociale est défini par :

- Proportion de personnes vivant seules dans leur ménage;
- Proportion de personnes séparées, divorcées ou veuves;
- Proportion de familles monoparentales.

L'indice de défavorisation matérielle est défini par :

- Proportion de personnes sans diplôme d'études secondaires;
- Proportion de personnes occupant un emploi;
- Revenu moyen par personne.

Les valeurs de défavorisation (matérielle ou sociale) sont classées par rapport à l'ensemble du Québec en groupes comprenant 20 % de la population (quintiles) allant de la classe plus favorisée (quintile 1) à la plus défavorisée (quintile 5). INSPQ

Dans la région, les communautés très défavorisées se retrouvent presque exclusivement en milieu urbain, dans les quartiers centraux de La Tuque, Shawinigan et Trois-Rivières. Trois communautés éloignées dans le Haut-St-Maurice sont aussi très défavorisées : les deux communautés autochtones Wemotaci et Obedjiwan ainsi que Parent.

Deux MRC comptent un grand nombre de communautés défavorisées ou très défavorisées, créant ainsi des zones de pauvreté « collective » importantes. Dans la MRC de Mékinac, sept communautés sur dix sont défavorisées, alors que les trois autres sont moyennes. Dans la MRC de Maskinongé, la réalité est plus découpée. Trois communautés très défavorisées sont situées dans le centre-ville de Louiseville. La MRC de Maskinongé compte également des communautés défavorisées en périphérie nord-ouest pour un total de onze communautés en situation de vulnérabilité. Alors que les six autres municipalités sont moyennes, favorisées ou très favorisées.

Cette pauvreté « collective » rend plus difficile le cheminement vers une plus grande vitalité, notamment pour la MRC de Mékinac qui ne compte que trois municipalités qui se situent dans les quintiles moyen (St-Séverin, Hérouxville et Grandes-Piles) et aucune dans les quintiles favorisés ou avantagés, pour faire contrepoids à la défavorisation du territoire.

Les zones de défavorisation, outre celles des centres-villes ou du Haut-St-Maurice, se retrouvent le plus souvent dans les extrémités nord, nord-est et nord-ouest de la région, loin des ressources, là où les logements à faible coût sont plus disponibles, quoique ne répondant pas toujours aux standards de base en termes de salubrité et de qualité.

Une MRC se retrouve dans la moyenne, soit la MRC des Chénoux, qui compte trois communautés défavorisées, quatre communautés moyennes et trois communautés favorisées. Tout de même 19 % de la population de cette MRC vit dans une communauté défavorisée.

ANNEXE B - ZONES DE DÉVITALISATION À PRIVILÉGIER

Indice de vitalité économique

Le cadre normatif du PAGIÉPS incite à faire des liens avec les autres stratégies gouvernementales, notamment la Stratégie d'occupation et de vitalité des territoires. Dans ce cas, un nouvel indicateur a été pris en compte dans le calcul du mode de répartition.

L'indice de vitalité économique des territoires représente la moyenne basée sur trois indicateurs, à savoir le taux de travailleurs de 25 à 64 ans, le revenu total médian des particuliers de 18 ans et plus et le taux d'accroissement annuel moyen de la population sur cinq ans. Ces indicateurs représentent chacun une dimension essentielle de la vitalité, soit respectivement le marché du travail, le niveau de vie et la dynamique démographique.

Cette donnée fournit un éclairage sur la situation des municipalités. À des fins d'analyse, les 44 municipalités en Mauricie, communautés autochtones et territoires non organisés de 40 habitants et plus ont été classés puis répartis en quintiles, c'est-à-dire en cinq groupes égaux, selon les résultats de l'indice de vitalité économique des territoires de 2016. Le premier quintile représente les communautés les plus vitalisées économiquement, alors que dans le cinquième quintile, on trouve les localités les moins vitalisées.

Indice de vitalité économique 2016
Mauricie (région 04)

Nom de la MRC	Indice de vitalité économique (2016)	Quintile (2016)	Rang (à l'échelle du Québec)	Population totale (2016)
Mékinac	- 10,5039	Q5	97	12 670
Shawinigan	- 10,4681	Q5	96	49 190
La Tuque	- 8,1370	Q5	87	14 910
Maskinongé	- 4,1979	Q4	76	36 921
Trois-Rivières	- 0,8809	Q3	58	135 863
Les Chénoux	0,5502	Q3	54	18 702

En Mauricie, aucune ville ou MRC n'a un indice qui la place dans les quintiles 1 et 2, signe d'une bonne vitalité économique. Seules les municipalités de St-Boniface et St-Étienne-des-Grès (MRC de Maskinongé), Champlain et Notre-Dame-du-Mont-Carmel (MRC des Chénoux) et Grandes-Piles (MRC de Mékinac) se démarquent en se plaçant dans le Q1 ou Q2 de cet indice. Les municipalités classées Q4 ou Q5, soit les moins vitalisées représentent 61 % de toutes les municipalités de la région. La comparaison entre 2014 et 2016 indique que certaines municipalités ont vu leur situation se détériorer.

Ce nouvel indice de vitalité économique remplace l'indice de défavorisation utilisé par le MAMOT entre 2002 et 2014. Entre 2014 et 2016, la situation de la Mauricie selon l'indice de vitalité des territoires se serait détériorée. De 7 municipalités « dites dévitalisées » en 2006, la région est passée à 11 ayant un très faible indice de vitalité économique. En tout, 32 municipalités présentent un indice de vitalité négatif, soit 72,7 %. La situation de la région se compare avec celle de la Côte-Nord.

Globalement, les données sur l'indice de vitalité corroborent les données sur la défavorisation vues précédemment. Il s'agit d'un point de vue complémentaire. Ainsi, la MRC de Mékinac semble être dans une situation particulièrement difficile, situation qui peut demander un appui plus important pour améliorer le sort des plus vulnérables. La MRC de Maskinongé présente un potentiel plus important de forces vives, mobilisables, pour appuyer le développement au profit de toutes.

FONCTIONNEMENT DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ ¹

Gouvernance

L'Alliance pour la solidarité se veut inclusive des personnes et des organisations qui s'unissent pour contrer la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle se compose de toute personne et organisation qui participe à la démarche.

La contribution des partenaires est de :

- Contribuer à la vision commune sur les priorités régionales, assurer l'ancrage de la démarche de mobilisation au sein des différents réseaux.
- Soumettre des recommandations en vue d'optimiser l'action gouvernementale en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Participer annuellement au rendez-vous de l'Alliance.

Services Québec Mauricie est le répondant du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Sa responsabilité dans le cadre de l'Alliance est de :

- Accompagner la région dans la réalisation du plan de travail ainsi que la mise en œuvre de l'Alliance.

Le Consortium en développement social de la Mauricie est le mandataire de l'Alliance pour la région. Son rôle principal est de favoriser la mise en place ou la consolidation des projets novateurs ou inspirés des meilleures pratiques qui permettront de lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion sociale en respectant le cadre normatif du ministère.

Ses principales responsabilités dans le cadre de l'Alliance sont les suivantes :

- Travailler en collaboration avec l'ensemble des partenaires concernés de manière transparente, inclusive et représentative de tous les acteurs et les secteurs.
- Coconstruire un plan de travail régional avec l'ensemble du territoire et assurer le suivi de la mise en œuvre conformément aux orientations et normes du FQIS.
- Rendre accessible l'information sur la démarche et les pratiques gagnantes à l'ensemble de la communauté, créer au besoin des comités représentatifs des différents acteurs.
- Recevoir les projets en copie conforme, coordonner les processus d'avis, de recommandation, d'adoption et effectuer les suivis.
- S'assurer de la participation des personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale en portant attention aux particularités relatives aux femmes, aux hommes, aux personnes handicapées, autochtones, immigrantes et itinérantes.

Le comité directeur du Consortium est composé des directeurs du MTESS, MAMH, CIUSSS MCQ, Centraide, d'une personne mandatée par ville et MRC de la Mauricie et d'un représentant du Comité de coordination.

Sa contribution dans le cadre de l'Alliance est de :

- Approuver la répartition de l'enveloppe financière.
- Adopter tous documents nécessaires au processus de l'Alliance (*Plan de travail, rapports, bilans*).
- Soumettre pour approbation du MTESS le plan de travail, les modalités de fonctionnement, les rapports et bilans encadrant le soutien financier.
- Adopter le choix des projets admissibles respectant les priorités régionales, les recommandations et spécificités territoriales, les avis du comité de soutien et les orientations et normes du FQIS.

Centraide des Régions centre-ouest du Québec agit à titre de fiduciaire du FQIS.

Sa responsabilité dans le cadre de l'Alliance est de :

- Signer le protocole d'entente et les documents officiels demandés par le MTESS.
- Veiller à la saine gestion de la démarche et des finances.

Les comités locaux en développement social sont en action dans chacun des territoires de la région. Ils sont composés d'une diversité d'acteurs du développement local (notamment les CDC, ville/MRC, CIUSSS, CJE) d'organismes communautaires, d'associations, d'élus et de citoyens.

Leur contribution dans le cadre de l'Alliance est de :

- Mobiliser les partenaires du milieu.
- Faciliter la diffusion de l'information, le suivi des initiatives et le transfert des expériences.
- Identifier les spécificités locales en lien avec les priorités régionales.
- S'assurer de la participation des personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale en portant attention aux particularités relatives aux femmes, aux hommes, aux personnes handicapées, autochtones, immigrantes et itinérantes.
- Recevoir et recommander les projets admissibles en respectant les priorités régionales et prenant compte des avis ministériels.

Le comité de coordination du Consortium se compose d'un représentant de chacun des comités locaux en développement social, des professionnels du MTESS, MAMH, CIUSSS MCQ, Centraide, d'un représentant du Comité directeur, du Pôle d'économie sociale de la Mauricie et de l'UQTR (Picom).

Sa contribution dans le cadre de l'Alliance est de :

- Participer à la coconstruction du plan de travail.
- S'assurer de la participation des personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale en portant attention aux particularités relatives aux femmes, aux hommes, aux personnes handicapées, autochtones, immigrantes et itinérantes.
- Recommander les projets régionaux admissibles en respectant les priorités régionales, les

¹ La section Gouvernance a été mise à jour à la suite de l'incorporation du Consortium le 31 juillet 2020. Consultez l'Annexe J.

spécificités locales et prenant compte des avis ministériels.

Le comité de soutien se compose des professionnels du MTESS, MAMH, CIUSSS MCQ, Consortium, Centraide, d'un administrateur de Centraide, d'un membre du Comité de coordination du Consortium représentant les territoires et d'autres ressources au besoin.

Sa contribution dans le cadre de l'Alliance est de :

- Contribuer à la coconstruction du plan de travail.
- Valider la conformité des projets locaux et régionaux admissibles en respect des priorités régionales identifiées au plan de travail, des orientations et normes du FQIS.
- Émettre des avis au besoin aux comités locaux, et régional ainsi qu'au comité directeur.

ANNEXE C - COMPOSITION DES COMITÉS

SÉLECTION DES PROJETS ET GESTION DU FQIS

Mécanisme de gestion de l'enveloppe et suivi des projets

Enveloppe de la Mauricie : 5 735 682 \$

Le comité de soutien a travaillé des propositions de scénarios de répartition du FQIS à partir des paramètres de la dernière édition, qui étaient en lien avec la défavorisation des territoires, et en prenant en compte le critère de vitalité économique.

Paramètres de répartition

Afin de prendre en compte les spécificités territoriales et respecter un principe d'équité, six paramètres de répartition ont été pris en considération.

1. Montant de base par territoire
2. Répartition régionale de la population
3. Population à faible revenu - Pauvreté individuelle
4. Communauté à faible revenu - Pauvreté collective
5. Facteur d'éloignement (densité)
6. Indice de vitalité économique

Seul le paramètre du montant de base a été réparti également entre les territoires. Les autres paramètres l'ont été sur une base proportionnelle.

Comme démontré dans le tableau suivant, 350 000 \$ sont réservés tel que convenu dans l'entente avec le MTESS pour couvrir les frais de gestion, soit des ressources humaines et matérielles dédiées à la réalisation des travaux de l'Alliance régionale pour la solidarité 2018-2023. Ce qui représente 6 % de l'enveloppe financière totale. Un montant de 807 682 \$ représentant 15 % est réservé pour les projets régionaux.

Le montant à répartir dans les 6 territoires de villes/MRC est de 4 578 000 \$.

Tableau 1 - Pourcentage et montant accordés par paramètre

Paramètres de répartition	%	\$
Montant de base par territoire	20 %	915 600 \$
Répartition régionale de la population	5 %	228 900 \$
Pauvreté individuelle	35 %	1 602 300 \$
Pauvreté collective	15 %	686 700 \$
Facteur d'éloignement (densité)	10 %	457 800 \$
Indice de vitalité économique	15 %	686 700 \$

Explication des paramètres de répartition²

1. Montant de base par territoire

- Montant minimum à chacun des territoires pour lutter contre la pauvreté.

2. Répartition régionale de la population

- Répartition selon la proportion de la population entre les territoires.

3. Population à faible revenu — Pauvreté individuelle

- Nombre de personnes dans les familles et hors familles à faible revenu du territoire divisé par le Nombre de sa population = % de personnes à faible revenu dans le territoire.
- Ce paramètre calcule la pauvreté de l'individu basé sur le revenu après impôt des personnes.

4. Communauté à faible revenu — Pauvreté collective³

- Nombre de personnes (hors CHSLD) vivant dans les communautés identifiées comme étant défavorisées ou très défavorisées, divisé par le Nombre de sa population = % de personnes vivant dans les communautés défavorisées.
- Ce paramètre calcule la pauvreté de la collectivité basée sur l'indice de défavorisation considérant les indicateurs suivants :
 - personne vivant seule;
 - personnes étant veuves, séparées ou divorcées;
 - taux d'emploi;
 - revenu après impôt;
 - monoparentalité.

5. Facteur d'éloignement (densité)

- Nombre de km² du territoire divisé par le Nombre de sa population = Nombre d'habitants par km².
- Plus le nombre d'habitants est faible par km², moins grande est la densité de population sur le territoire.
- Ce paramètre ne tient pas compte des zones non-habitées.

6. Indice de vitalité économique (IVÉ)⁴

² À partir des données 2016, Statistiques Québec.

³ À partir des données 2016 de la caractérisation des communautés et du portrait des inégalités sociales de santé en Mauricie et au Centre-du-Québec, DSPRP du CIUSSS MCQ.

⁴ À partir des résultats de l'IVÉ des territoires de 2016.

- Répartition selon le quintile d'appartenance d'une MRC dans l'IVÉ.
- Le quintile 1 représente l'IVÉ le plus haut. L'IVÉ le plus faible est attribué au quintile 5.

Tableau 2 - Répartition totale du FQIS

Répartition du FQIS	%	\$
MRC des Chenaux	6 %	339 622 \$
MRC de Maskinongé	12 %	686 726 \$
MRC de Mékinac	8 %	476 006 \$
Haut-St-Maurice	11 %	633 696 \$
Ville de Shawinigan	16 %	944 420 \$
Ville de Trois-Rivières	26 %	1 497 530 \$
Total pour les projets territoriaux	79 %	4 578 000 \$
Total pour les projets régionaux	15 %	807 682 \$
Frais de gestion	6 %	350 000 \$
Grand total	100 %	5 735 682 \$

Considérant que la Mauricie est très touchée par la défavorisation et la faible vitalité économique, les indicateurs de pauvreté individuelle, de pauvreté collective, de vitalité économique et le facteur d'éloignement des territoires occupés ont été pris en compte dans le calcul du mode de répartition de l'enveloppe financière de manière à prioriser les territoires les plus touchés.

Sélection des projets

Le cadre normatif du FQIS prévoit plusieurs critères quant aux organismes admissibles, les dépenses admissibles et non admissibles. Le Consortium ne souhaite pas alourdir les normes avec de nouveaux critères et se réfère au document *Orientations et normes du FQIS*, sans oublier la prise en compte des enjeux relatifs aux femmes et aux hommes ainsi qu'aux personnes handicapées.

ANNEXE D - ORIENTATIONS ET NORMES DU FQIS

Lors du comité directeur du 22 février 2019, les membres ont convenu que le financement rétroactif sera exclu de la présente édition 2018-2023.

Nous estimons que le premier dépôt de projets au comité directeur pourrait se faire en avril 2019. Quatre autres dates sont prévues au calendrier, soit juin, septembre, novembre et janvier, pour un total de cinq rencontres par année. Ces périodes sont propices à l'adoption des projets recommandés par les comités locaux en développement social, le comité de coordination et le comité de soutien.

ACCOMPAGNEMENT DE LA DÉMARCHE

Le Consortium développera des outils communs pour accompagner les territoires à partir des recommandations du Bilan 2010-2015 et des orientations en respectant les normes en vigueur du cadre normatif FQIS 2018-2023.

Les outils suivants seront créés et rendu accessibles aux comités locaux. Ces outils seront aussi diffusés sur la page Internet de l'Alliance :

- Guide d'accompagnement de la mise en œuvre (ANNEXE E)
- Guide de dépôt et formulaire de demande
- Grille de recommandation et de validation
- Modèle de code d'éthique (ANNEXE F)
- Formulaire de reddition de comptes

Démarche et processus locaux

Les comités locaux en développement social doivent compléter, d'ici mars, leurs travaux de réflexion à l'aide du *Guide d'accompagnement pour la mise en œuvre de l'Alliance pour la solidarité* en Mauricie. Ce guide est un outil qui permettra aux acteurs des territoires de :

- Rassembler les informations territoriales nécessaires pour structurer leur démarche dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité.
- Prioriser les enjeux territoriaux.
- Planifier un processus d'animation et de réflexion pour favoriser la concertation portant sur l'inclusion sociale et économique et la lutte contre la pauvreté, pour faciliter la cueillette d'information par les territoires, pour s'assurer d'une cohésion avec les enjeux régionaux et participer à l'évaluation du processus de mise en œuvre.

Les comités doivent remettre au Consortium un gabarit avec 5 des 7 éléments suivants, qui sera joint au présent plan de travail (ANNEXE G - OUTIL SYNTHÈSE DE LA DÉMARCHE RÉGIONALE ET TERRITORIALE) :

- Priorités d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur le territoire
- Zones de dévitalisation du territoire à privilégier
- Structure de gouvernance territoriale retenue
- Participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale
- Prise en compte des enjeux relatifs aux femmes et aux hommes (ADS)

La définition d'un projet selon le cadre normatif du PAGIÉPS :

- Initiative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- Initiative novatrice
- Recherche
- Évaluation

Les projets pourront se réaliser en collaboration avec un ou plusieurs partenaires, en collectif en partageant le leadership ou en intersectoriel avec des organismes de différents secteurs.

Au régional, le Comité de coordination du Consortium utilisera également le *Guide d'accompagnement pour la mise en œuvre de l'Alliance pour la solidarité* en Mauricie afin de préciser les axes d'intervention prioritaires ayant un potentiel d'action au régional.

Participation des personnes en situation de pauvreté

Dans le cadre de la coconstruction de ce présent plan de travail, la participation des personnes en situation de pauvreté a pris forme de manière informelle et/ou indirecte, entre autres par la représentation des organismes communautaires et des personnes impliquées à l'intérieur des structures et/ou d'initiatives (C.A. et comités locaux en développement social).

La rencontre des personnes a été possible lors d'événements auxquels le Consortium et des partenaires

ont participé, soit la marche sur les droits au logement et l'activité de sensibilisation à la pauvreté et l'analphabétisme « Prends ma place », organisées par le FRAPRU et COMSEP.

Nous avons aussi pris en compte plusieurs travaux de recherche portant sur le point de vue des personnes en situation de pauvreté dans la mise en œuvre des Alliances. Nous avons pris acte aussi des résultats de la recherche sur l'expérience de Rimouski Neigette⁵.

Les collaborations à la recherche sur les parcours des personnes utilisatrices des services en distribution alimentaire alimenteront certainement nos réflexions.

L'initiative du comité local de Shawinigan a marqué un pas de plus en proposant à des organismes d'inviter des personnes en situation de pauvreté à la rencontre sur la priorisation des enjeux. Des Chenaux a émis l'idée de construire un projet qui viserait à documenter les enjeux prioritaires en consultant les personnes en situation de pauvreté.

Comparativement à l'édition 2010-2015, la participation des personnes en situation de pauvreté est au cœur des discussions. Lors des prochains rendez-vous régionaux, elles seront invitées à participer.

Suite au dépôt du plan de travail, les comités territoriaux préciseront la place des personnes dans la démarche globale. Le Consortium réalisera une démarche de validation des enjeux prioritaires auprès des personnes en situation de pauvreté, notamment par des cafés-rencontres et des groupes de discussion dans les organismes. Le résultat de la démarche de consultation contribuera à orienter les actions régionales. Cette démarche pourrait faire l'objet d'un projet construit avec les personnes.

Pour aller plus loin sur la participation des personnes concernées

Pour aller plus loin, il s'agira de mettre en avant-plan la participation des personnes en situation de pauvreté et à risque de le devenir (les personnes précaires, les travailleurSEs pauvres et les personnes qui vivent différentes formes d'exclusion sociale et de discrimination). La participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale doit être considérée comme un objectif à atteindre plutôt qu'un moyen et elle peut s'inscrire à différentes étapes du processus : priorisation des problématiques, recherche de solutions, priorisation des projets, analyse des projets, suivi de la mise en œuvre, évaluation, bilan de l'action. Elle s'inscrit aussi sur un continuum de niveau de pouvoir : information, consultation, influence, prise de décision.

Pour nourrir l'axe de la participation dans le cadre de l'Alliance, il importe de donner les conditions aux organisations, de promouvoir la transparence au niveau de la gouvernance (gouvernementale, régionale et locale) comme levier de la mobilisation et de la participation citoyenne (imputabilité des résultats vers les communautés), de simplifier les processus, réfléchir à l'accompagnement et repenser nos façons de faire.

Suite au *Rendez-vous de l'Alliance pour la solidarité* le 7 décembre 2018, un sous-comité de travail, incluant la Table de concertation du mouvement des femmes de la

Mauricie (TCMFM), le Centre de formation communautaire de la Mauricie (CFCM), le CRSA et Services Québec a été formé pour revoir nos mécanismes de participation citoyenne et sociale et d'application de l'ADS en vue d'atteindre les résultats souhaités.

La démarche devrait permettre de préciser et suivre les indicateurs permettant de voir l'évolution dans les processus. À court terme, les travaux alimenteront la construction du Guide de dépôt, du Formulaire de demande, de la Grille de recommandation et de validation et du Formulaire de reddition de comptes des initiatives. Une formation sur l'ADS pourrait être offerte en début de projet.

DÉMARCHE GLOBALE DE MOBILISATION EN RÉSUMÉ

Point de départ

À partir de l'état de situation des territoires présenté lors du *Rendez-vous du développement social* en juin 2018, les personnes participantes ont identifié les enjeux régionaux en matière de développement social : *participation et culture citoyenne; démographie et vitalité du territoire; sécurité alimentaire et saine alimentation; services et programmes publics; réussite éducative; accès aux services de proximité; mobilité durable, transport collectif et adapté; habitation durable et logement social; accès au travail et employabilité; pauvreté, exclusion et isolement social.*

Lors de cet événement, des forums ouverts sur la question de l'ADS, la lutte contre la pauvreté et la place des personnes en situation de pauvreté ont permis d'explorer des dimensions peu traitées lors de l'édition 2010-2015.

Le *Rendez-vous de l'Alliance pour la solidarité* du 7 décembre 2018 a initié une réflexion collective en retour aux enjeux identifiés précédemment dans une perspective de la lutte contre la pauvreté. L'ouverture à de nouvelles dimensions a fait ressortir l'enjeu des droits sociaux.

ANNEXE H - LISTE DES PERSONNES PRÉSENTS AUX RENDEZ-VOUS

Les priorités d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Les priorités d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion ont été déterminées en Mauricie à l'aide de plusieurs démarches impliquant des partenaires régionaux et territoriaux en provenance de divers secteurs d'intervention visant une représentativité des milieux impliqués au sein de l'Alliance.

Le premier *Rendez-vous en développement social* de juin 2018, a permis d'identifier les enjeux régionaux en matière de développement social à partir d'un état de situation des territoires présenté lors de l'événement. Ces enjeux régionaux ont été revisités dans le cadre du *Rendez-vous de l'Alliance* de décembre 2018 sous l'angle de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les 110 personnes présentes ont pu prendre connaissance des enjeux et réfléchir au sens et aux préoccupations communes en regard à la lutte contre la pauvreté. Les partenaires ont ainsi précisé et nuancé les enjeux à partir de leurs préoccupations et de leur connaissance du milieu en apportant également certaines

⁵ INRS, UQO, CRSA

pistes de réflexion pour de futures interventions. Un exercice de priorisation a par ailleurs été réalisé au cours de ce rendez-vous, pour déterminer, à partir des enjeux présentés, les priorités d'action qui pourront orienter les travaux au régional. Ces mêmes priorités d'action serviront de balises aux territoires pour préciser les spécificités et les priorités d'action territoriales.

Les priorités d'action retenues sont les suivantes (PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE) :

- *Accès à l'emploi*
- *Démographie, vitalité des territoires et proximité des services*
- *Éducation tout au long de la vie (réussite éducation)*
- *Logement social et communautaire dans une perspective de développement durable*
- *Participation citoyenne et sociale*
- *Sécurité alimentaire*
- *Transport collectif et adapté dans une perspective de mobilité durable*

Chacune des priorités d'action a été détaillée sous forme de fiche thématique. Elles se veulent un outil d'aide à la réflexion pour permettre aux partenaires régionaux et territoriaux de débiter leurs travaux et de préciser leurs actions autour des priorités retenues. Cet outil de travail se veut par ailleurs évolutif et le contenu des fiches n'est pas exhaustif.

Le contenu des fiches s'articule autour des éléments suivants :

- *État de situation sommaire de la priorité d'action*
- *Pourquoi est-ce une priorité en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale?*
- *Expériences et potentiel d'intervention*
- *Sur quoi veut-on agir dans le cadre de l'Alliance et comment?*

Quelques réflexions concernant les droits sociaux et la lutte contre la pauvreté viendront compléter les informations contenues dans les fiches. Le souhait est de poser un regard transversal et de tenir compte de la place des personnes en situation de pauvreté, des hommes, des femmes, des personnes handicapées, immigrantes, autochtones, itinérantes dans un plan de travail évolutif.

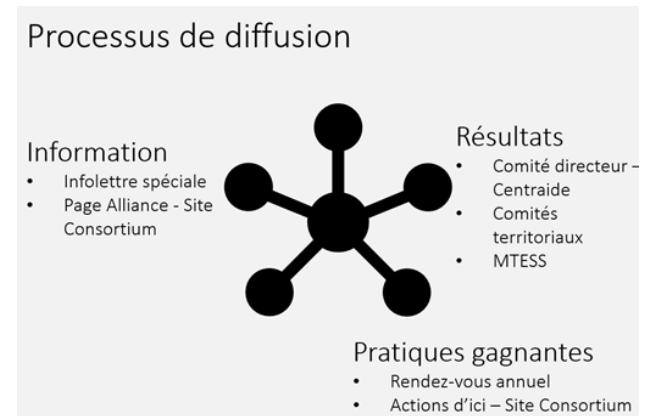
ANNEXE I - FICHES THÉMATIQUES SUR LES PRIORITÉS D'ACTION

Diffusion de l'information, des résultats et des pratiques gagnantes

Pour la diffusion de l'information, le Consortium privilégie ses outils de communication déjà connus. Depuis le printemps 2018, le Consortium invite ses partenaires à s'abonner à son infolettre *Alliance pour la solidarité* pour ne rien manquer des nouveautés de l'Alliance en Mauricie. L'infolettre compte actuellement 430 abonnéEs. Une page Internet spécifique à l'Alliance a également été créée afin d'y regrouper toute l'information et les documents officiels.

Les résultats des travaux de l'Alliance seront présentés annuellement au Comité directeur où siège Centraide, au MTESS ainsi qu'aux comités locaux en développement social afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs et de faire les ajustements pour y arriver. Les réflexions en cours sur la participation des personnes en situation de pauvreté permettront de préciser leur place dans la diffusion des résultats et des pratiques gagnantes.

Le Rendez-vous annuel sera l'occasion de prendre connaissance des pratiques gagnantes et des projets inspirants de la région. Comme à la dernière édition, le Consortium actualisera sa section *Actions d'ici* sur son site où un résumé des projets est présenté par territoire de ville, MRC ou de la Mauricie et/ou par enjeu.



SYNTHÈSE DES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les priorités régionales sont établies en respect des besoins identifiés par les partenaires et acteurs engagés dans la mise en œuvre de l'Alliance ainsi que dans une perspective de respect des droits sociaux, en référence aux valeurs de JUSTICE, ÉQUITÉ ET PARTICIPATION SOCIALE INSCRITES DANS LOI 112 VISANT À LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION ET LA CHARTE DES DROITS SOCIAUX. Ces valeurs accordent une importance et une croyance en la capacité de penser, de choisir et d'agir des personnes, des organisations et communautés concernées par les problématiques qui les affectent. Ces priorités s'inscrivent dans une volonté d'affirmer notre capacité d'agir ensemble SANS DISCRIMINATION de sexe, de statut, de condition, de culture et en vue de renforcer la DIGNITÉ DES PERSONNES ET LE SENTIMENT D'UTILITÉ SOCIALE à l'intérieur d'une SOCIÉTÉ plus accessible, juste, transparente, conviviale et inclusive.

Accès à l'emploi

- L'accès à l'emploi est une problématique pour plusieurs groupes de population : femmes, personnes autochtones, handicapées, juridiciariées, peu scolarisées, immigrantes, travailleurEUSEs expérimentéEs âgéEs de 55 ans et plus
- Axes d'intervention : lutte contre les discriminations, la connaissance des programmes, l'accompagnement soutenu de l'intégration en emploi, le changement de perception des employeurs face aux différences, etc.

Démographie, vitalité des territoires et proximité des services

- Pauvreté des communautés, exode des personnes âgées, jeunes, familles, personnes handicapées, diminution ou perte de services de proximité, dévitalisation des communautés, isolement social des aînéES
- Axes d'intervention : accessibilité et développement des services de proximité, intervention sociale et communautaire, revitalisation des communautés, etc.

Éducation tout au long de la vie (réussite éducative)

- Facteur de prévention, inégalité des chances et des genres au plan scolaire et socioprofessionnel, décrochage scolaire, exclusion des personnes immigrantes, exclusion à la vie sociale et citoyenne, analphabétisme intergénérationnel
- Axes d'intervention : intervention en bas âge, accompagnement des parents ou des familles, persévérance scolaire des filles et des garçons, environnement sociodémographique et économique, etc.

Logement social et communautaire dans une perspective de développement durable

- Déterminant majeur de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, groupes touchés (personnes seules, aînées, autochtones, immigrantes, familles monoparentales, jeunes), levier maintien à domicile des personnes ayant des besoins particuliers (santé mentale, handicap, itinérance, etc.)
- Axes d'intervention : logement de qualité, abordable, adapté, salubre et sécuritaire; occupation du territoire, soutien communautaire, mobilisation et concertation, etc.

Participation citoyenne et sociale

- L'inclusion de touTEs pour contrer les effets de la pauvreté et l'exclusion sociale
- Axes d'intervention : la place et le rôle des personnes en situation de pauvreté dans l'Alliance, la mise en place des conditions nécessaires à la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, soutien aux organismes et ressources existants qui accompagnent les personnes et favorisent la participation citoyenne et sociale, etc.

Sécurité alimentaire

- L'insécurité alimentaire est une conséquence majeure de la pauvreté
- Axes d'intervention : accessibilité physique et économique, acquisition de connaissances et compétences, renforcement de la dignité, système et transformation alimentaire, etc.

Transport adapté, collectif dans une perspective de mobilité durable

- Facteur incontournable pour l'inclusion sociale, économique et condition essentielle à la participation sociale
- Axes d'intervention : accessibilité au transport collectif et adapté, adaptation des services de transport, en complémentarité au transport actif, couverture du territoire au plan du transport, etc.

RÉFÉRENCES

CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX MAURICIE-ET-CENTRE-DU-QUÉBEC. Atlas sur les inégalités de santé et bien-être, repéré de <http://aisbe-mcq.ca/>

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Bulletin de la statistique régionale, Mauricie édition 2017, <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/bulletins/2017/04-Mauricie.pdf>

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Indice de vitalité économique des territoires. Bulletin d'analyse, édition 2018.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Recensement 2016.

MINISTÈRE DES AFFAIRE MUNICIPALES ET DE L'HABITATION. Indice de vitalité économique, Mauricie 2016.

SERVICES QUÉBEC, MAURICIE. Présentation état de situation de la main-d'œuvre en Mauricie, *Colloque sur la rareté de la main-d'œuvre*. Mars 2018.

GAUDREAU L. ET AL. MUNICIPALITÉS RURALES ET PAUVRETÉ...le défi d'en parler. *Quelques données sur la pauvreté en milieu rural au Québec. Faits saillants de la recherche*. Institut de recherche en santé du Canada. Octobre 2018.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2003). Développer nos compétences en littératie : *un défi porteur d'avenir*. Rapport québécois de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes, Québec, 256 p. <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/alphabetisation-litteratie/Alphabetisation2003.pdf>

LÉVESQUE, CAROLE. La présence autochtone dans la ville de La Tuque. *Tendances, enjeux, actions*. Conférence « Vivre ensemble ». 19 septembre 2018.

MERCIER, C. BOURQUE, D. ET LA COLLABORATION DE L. ST-GERMAIN. (2009), Participation citoyenne et développement des communautés au Québec. *Enjeux, défis et conditions d'actualisation*. ARUC-ISDC, <http://www.centersa.qc.ca/pdf/ARUC-LSTG-PC-2009.pdf>

CONSORTIUM EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA MAURICIE, <http://www.consortium-mauricie.org/enjeux/participation-citoyenne>

TABLE DE CONCERTATION DU MOUVEMENT DES FEMMES DE LA MAURICIE (2018). État des lieux régional, *Égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes : les enjeux prioritaires en Mauricie*, <http://www.tcmfm.ca/telecharger/etat-des-lieux.pdf>

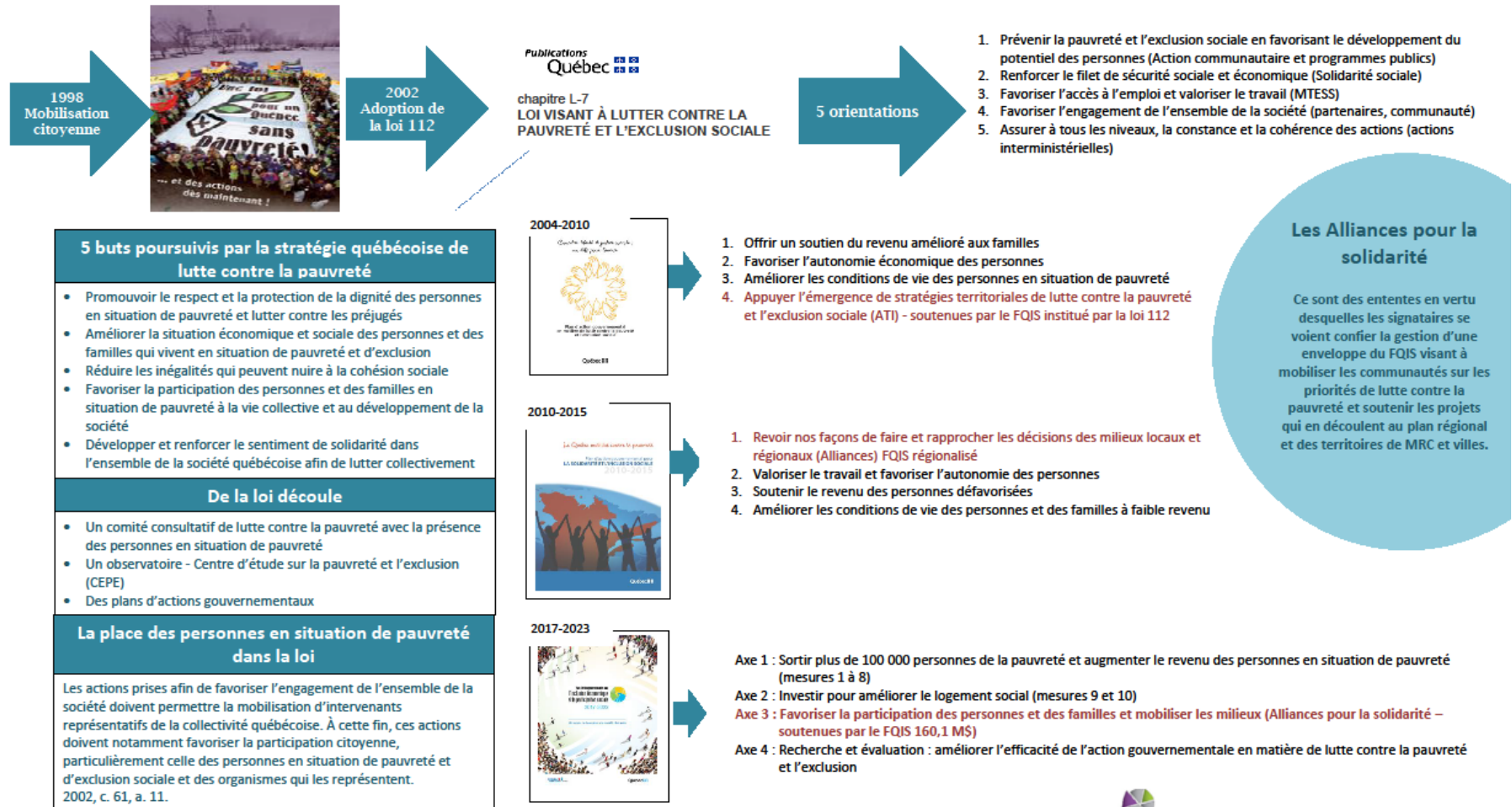
TABLE RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION DE LA MAURICIE (2017). Portrait de la persévérance scolaire en Mauricie, <https://trem.ca/nouvelles/publication-dun-portrait-de-la-perserverance-scolaire-en-mauricie/>

ANNEXE A - MISE EN CONTEXTE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ

Définition de la pauvreté dans la loi 112 :

La condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société.

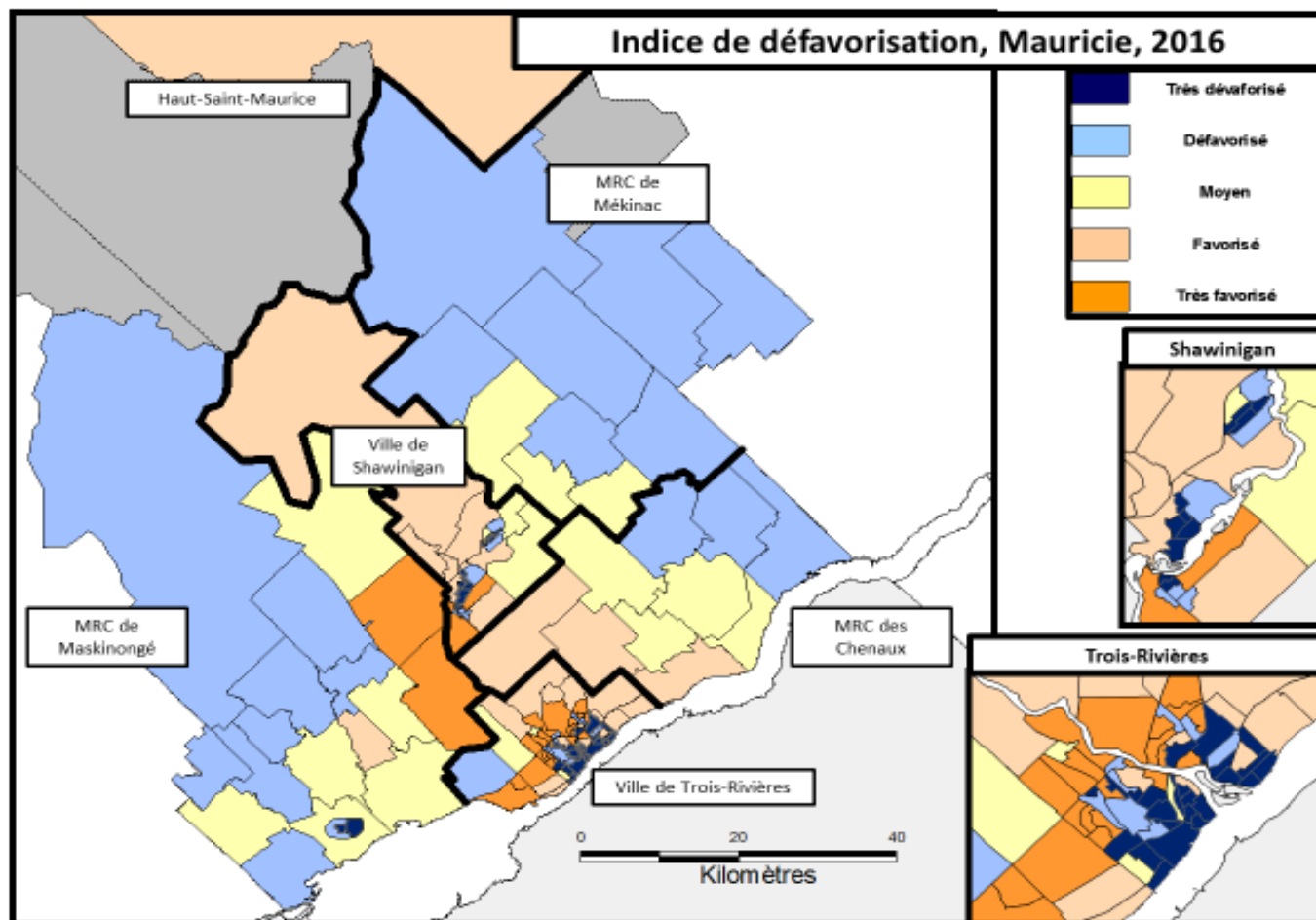
MISE EN CONTEXTE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ



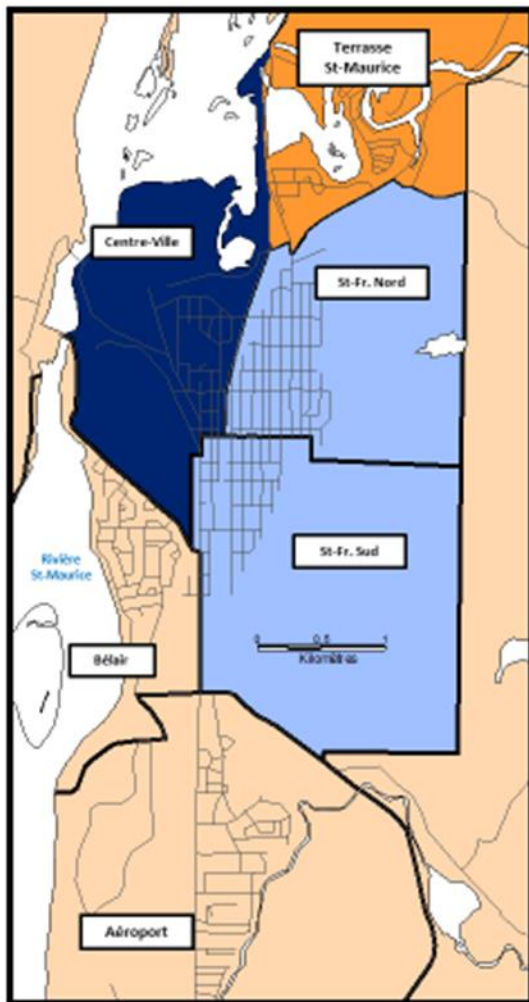


- AXE 3 DU PLAN D'ACTION**
Favoriser la participation sociale des personnes et des familles à faible revenu et mobiliser les milieux
- 3.1 Soutenir les projets locaux et régionaux en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (MTESS, SHQ)
 - M 11 - Poursuivre les Alliances pour la solidarité (FQIS)
 - M 12 - Améliorer les conditions de vie et la participation sociale des personnes vivant en logement social
 - 3.2 Soutenir les actions en matière de sécurité alimentaire (MAPAQ, MTESS, MSSS)
 - 3.3 Intervenir dès l'enfance pour favoriser l'égalité des chances (MESS, MF)
 - 3.4 Faciliter l'accès à des activités culturelles, aux loisirs et au tourisme (MESS, OPHQ, MCC)
 - 3.5 Favoriser l'inclusion sociale des personnes en situation de pauvreté judiciairisées (MJQ)
 - 3.6 Contribuer au développement des compétences numériques des personnes en situation de pauvreté (MTESS)
 - 3.7 Lutter contre les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, avec elles (MTESS)
 - 3.8 Soutenir l'action communautaire (MTESS)

ANNEXE B - ZONES DE DÉVITALISATION À PRIVILÉGIER



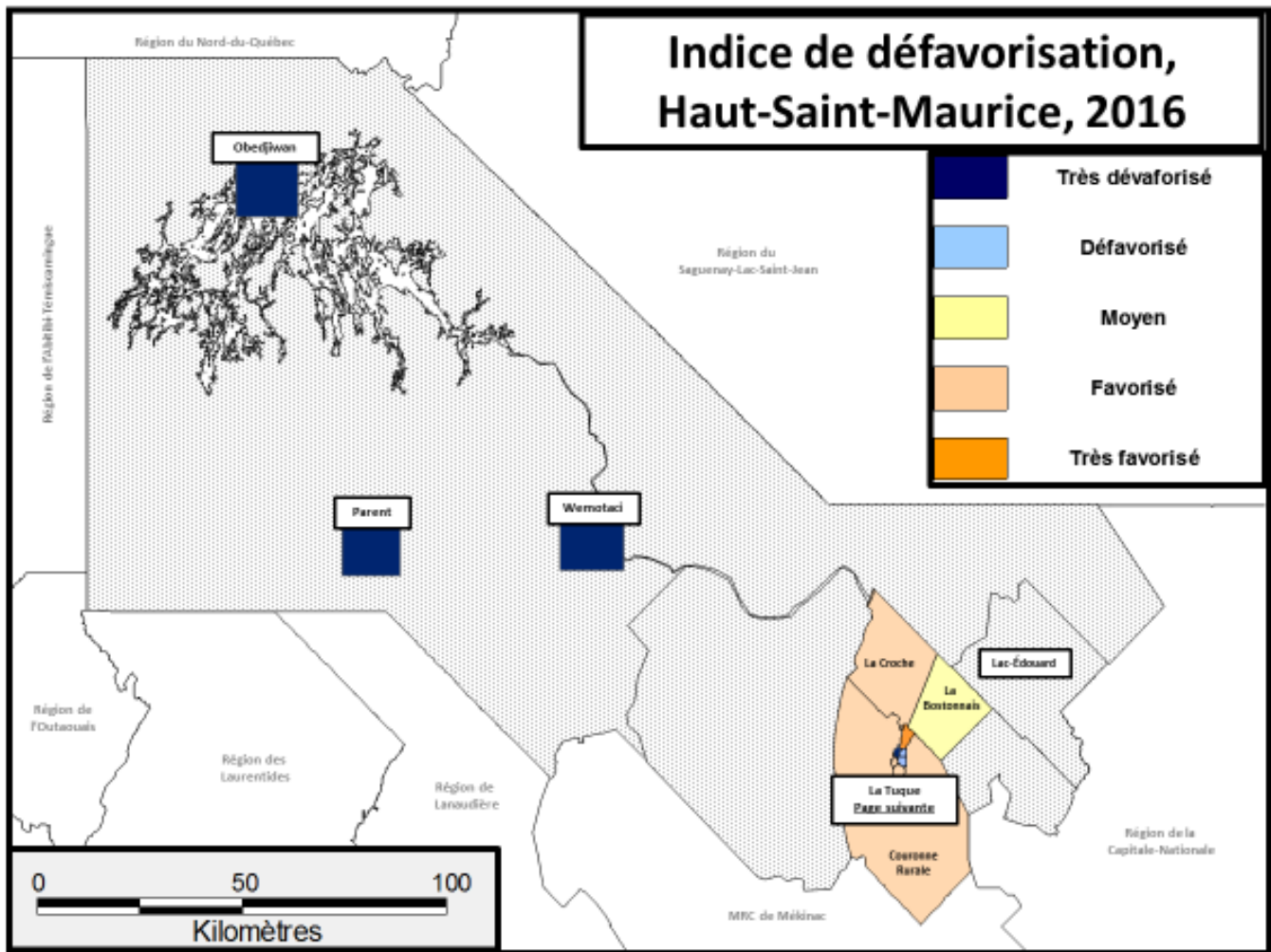
Source : Statistique Canada, recensement 2016



Indice de défavorisation, Haut-Saint-Maurice



Source : Statistique Canada, recensement 2016



Source : Statistique Canada, recensement 2016

ANNEXE C - COMPOSITION DES COMITÉS

COMITÉ DIRECTEUR

- Centraide Mauricie, Julie Colbert, directrice régionale
- CIUSSS MCQ, Mélanie Manseau, adjointe à la directrice de santé publique et responsabilité populationnelle
- Comité de coordination, Valérie Bureau, représentante du Comité de développement social des Chenaux
- MAMH, François Boucher, directeur régional
- MRC des Chenaux, Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux
- MRC de Maskinongé, Jean-Yves St-Arnaud, maire de St-Sévère et président du Consortium
- MRC de Mékinac, Bernard Thompson, préfet de la MRC de Mékinac
- Ville de La Tuque, Danielle Rémillard, directrice du développement et de la gestion des programmes
- Ville de Shawinigan, Lucie DeBons, conseillère municipale
- Ville de Trois-Rivières, Denis Roy et Dany Carpentier, conseillers municipaux
- Services Québec, Éric Simard, directeur régional
- Consortium en développement social de la Mauricie, Mélanie Lafrenière et Stéphanie Milot, conseillères en développement social

COMITE DE COORDINATION

- Centraide Mauricie, Carole Ébacher, conseillère en développement social
- CIUSSS MCQ, Lucie Lafrance, agente de planification, programmation et recherche / volet développement des communautés
Martine Croteau, agente de planification, programmation et recherche / prévention et promotion
- Comité développement social des Chenaux, Valérie Bureau, agente de développement
- Comité de développement social Haut-St-Maurice, Charlene Bolger, organisatrice communautaire

- Comité de développement social de Maskinongé, Nadia Cardin, coordonnatrice CDC de Maskinongé
- Comité territorial en développement social de Mékinac, Donat Gingras, citoyen
- Comité de développement social de la Ville de Trois-Rivières, Jacynthe Morasse, coordonnatrice en développement social
- COMPLICE, Réjean Veillette et Lucie Carrier, organisateurs communautaires
- Démarche des premiers quartiers – Quartier vie, Caroline Guay, coordonnatrice
- MAMH, Manon Filion, conseillère en développement régional
- PICOM – UQTR, Marie-Eve Perron, coordonnatrice
- Pôle en économie sociale, Lynn O’Cain, directrice générale
- Services Québec, Josée Bourassa, analyste du marché du travail
- Consortium en développement social de la Mauricie, Mélanie Lafrenière et Stéphanie Milot, conseillères en développement social

COMITE DE SOUTIEN

- Centraide Mauricie, Julie Colbert, directrice régionale
- CIUSSS MCQ, Lucie Lafrance, agente de planification, programmation et recherche / volet développement des communautés
- Comité développement social des Chenaux, Valérie Bureau, agente de développement
- MAMH, Manon Filion, conseillère en développement régional
- Services Québec, Josée Bourassa, analyste du marché du travail
- Consortium en développement social de la Mauricie, Mélanie Lafrenière et Stéphanie Milot, conseillères en développement social

Consultants invités : Centre de recherche sociale appliquée et Laura-Kim Dumesnil, personne-ressource

Composition des comités locaux en développement social de la Mauricie

Comité de développement social des Chenaux	Comité local de développement social de la MRC de Maskinongé	Comité territorial de développement social Mékinac	Comité de développement social Haut St-Maurice	Groupe d'action COMPLICE en développement social Shawinigan	Comité de développement social de la Ville de Trois-Rivières
<ul style="list-style-type: none"> - CAB de la Moraine - CDC - Citoyenne - CIUSSS - MRC - À Petits pas des Chenaux - Actions communautaires et bénévoles de Mont-Carmel - Association des personnes vivant avec un handicap - AQDR - CAB des Riverains - Caisse populaire - CJE - CLE - Comité Vigilance hydrocarbure - Communauté entrepreneuriale - Consortium en développement social - CPE Flocons de rêve - École secondaire Le Tremplin - Fabrique MRC des Chenaux - Fonds communautaire - Le Bulletin des Chenaux - Local action jeune NDM - Maison de la famille - Maison de transition de la Batisson - Mouvement d'action solidaire des sans emploi - Office régional habitation des Chenaux - Proches aidants - ReprésentantEs MRC (3) - SADC - Service de secrétariat communautaire - Soutien à domicile - Transport adapté et collectif 	<ul style="list-style-type: none"> - CDC - Maison de jeunes l'éveil jeunesse - Centre des femmes - Corporation de transports collectifs - Radio communautaire - CIUSSS - Représentant des maires - MRC - Consortium en développement social - CJE - Avenue libre - Maison des jeunes l'Éveil jeunesse - CAB - SADC - Comité ZIP - Travail de rue communautaire - CLÉ en éducation populaire autonome - Services d'accueil des nouveaux arrivants - Premier Envol - Maison de la famille - Coopérative d'aide à domicile - Maison de l'abondance - Maski en forme - Maison de jeunes de St-Élie-de-Caxton - Centre l'Étape - Gyroscope - Association des personnes handicapées - CPE - Entraide de Louiseville - Association des aidants naturels - Équijustice - Table de concertation des aînés et des retraités de la Mauricie 	<ul style="list-style-type: none"> - AQDR - CAB - CitoyenNES (8 municipalités) - CIUSSS - Le Phénix - Association des personnes aidantes - Association des Personnes Handicapées Actives - CDC - Chambre de commerce - Chevaliers de Colomb - CJE - Commission scolaire de l'Énergie - Conseil d'établissement De La Passerelle/Le Sablon d'Or/Masson - Consortium en développement social - Corporation de transport adapté - Emploi Québec - Équijustice - L'appui Mauricie - Le Périscope - Les Aides familiales - Maison des familles - MRC - Partenaires Actions Jeunesse - SADC - Table de concertation des aînés et des retraités de la Mauricie 	<ul style="list-style-type: none"> - CIUSSS - RLS de santé et de bien-être Haut St-Maurice - CLE - SADC - Ville La Tuque - Maire, Ville La Tuque - CDC - Centre d'amitié autochtone La Tuque - CJE - Corporation de transport collectif et adapté - École forestière - Municipalité La Bostonnais - Municipalité Lac Édouard - Consortium en développement social 	<ul style="list-style-type: none"> - CDC - CIUSSS - CJE - Collège Shawinigan - Commission scolaire de l'Énergie - Consortium en développement social - Services Québec - Ville de Shawinigan 	<ul style="list-style-type: none"> - CDC - Centraide - Citoyens (2) - Permanence, Ville Trois-Rivières (2) - BAIL Mauricie - Centre de loisirs MultiPlus - CIUSSS - CJE - Démarche des premiers quartiers - Élus (3) - FADOQ - Maison des familles Chemin-du-Roi - Représentant autochtone (à venir)

1. Description et objectif

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (Loi) institue le Fonds québécois d'initiatives sociales (Fonds), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces initiatives peuvent intervenir à la fois sur les causes et les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Au plan régional et local, le financement des initiatives doit s'inscrire dans une démarche de mobilisation et de concertation des acteurs du milieu. Celles-ci doivent mener à l'identification des priorités en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour un territoire donné, le tout étant consigné dans un plan d'action. Le financement des initiatives doit répondre aux priorités identifiées.

Le Fonds soutient principalement :

- le financement des ententes conclues par le ministre responsable de l'application de la Loi (ministre) avec des organismes ou des partenaires à l'échelle locale, régionale et nationale (partenaires) relatives à la réalisation d'initiatives visant les mêmes objectifs et respectant les orientations et normes du Fonds, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois;
- le développement et l'expérimentation de nouvelles approches de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- le financement des recherches en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les objectifs du Fonds sont de :

- mobiliser les acteurs locaux et régionaux autour de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- amener les acteurs à se concerter afin qu'ils identifient les priorités et les besoins de leur territoire en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- amener les acteurs à planifier la réalisation des initiatives structurantes pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur leur territoire et à en assurer le suivi;
- soutenir financièrement des initiatives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui répondent aux priorités identifiées au plan régional et local et, au plan national, ainsi qu'aux priorités identifiées par le ministre ;
- favoriser la mise en commun des ressources humaines, matérielles et financières dans la réalisation des initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- impliquer des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans les mécanismes de mise en œuvre de toutes les ententes conclues en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

2. Définitions

Dans le présent document, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

- a) « Partenaires » :
Tout organisme qui signe une entente avec le ministre auprès d'un territoire ou d'une population donnée.
- b) « Organismes » :
Toute entité qui est déclarée admissible à recevoir un financement du Fonds et qui reçoit les sommes directement du ministre ou par l'intermédiaire des partenaires, pour réaliser une initiative.
- c) « Initiatives » :
Toute action qui vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et qui constitue une demande admissible au Fonds.
- d) « Entente » :
Accord qui intervient entre le ministre, un partenaire ou un organisme afin de recevoir un financement du Fonds.
- e) « Plan d'action » :
Planification régionale conçue en concertation avec les acteurs concernés et faisant l'objet d'un consensus entre ceux-ci. Basé sur une bonne connaissance de la situation, le plan d'action doit faire état des problématiques et des enjeux locaux et régionaux relatifs à la pauvreté et à l'exclusion sociale, préciser les priorités retenues, fixer des objectifs et spécifier des moyens à prendre et les résultats attendus.

3. Territoires d'interventions et planifications

Le Fonds peut intervenir sur l'ensemble du territoire québécois en tenant compte notamment de ses orientations, ainsi que des planifications stratégiques régionales. Il soutient des initiatives dans les territoires à concentration de pauvreté qui sont identifiés par les partenaires au niveau local ou régional ou par le ministre au niveau national.

Les partenaires qui agissent à titre d'intermédiaire pour le financement d'organismes admissibles au Fonds doivent se doter d'un plan d'action établi en partenariat avec les représentants de leur milieu.

4. Répartition budgétaire

Le ministre établit une répartition budgétaire régionale et nationale du Fonds.

À partir de la répartition régionale, le ministre détermine les budgets à accorder aux régions en fonction notamment de l'importance relative des zones de pauvreté. Les sommes prévues dans ces budgets seront versées aux partenaires pour soutenir des initiatives locales ou régionales.

La répartition précise également les budgets destinés aux organisations autochtones.

5. Organismes admissibles

Sont admissibles à un financement du Fonds, soit directement, soit par l'intermédiaire des partenaires ou soit à titre de partenaires, les organismes suivants :

- les personnes morales à but non lucratif;
- les coopératives considérées comme organismes à but non lucratif par Revenu Québec;
- les organismes municipaux, les MRC;
- les conseils de bande, les conseils de villages nordiques, l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador et la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador ou tout autre regroupement autochtone visé par l'article 3.48 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif.

6. Organismes non admissibles

Ne sont pas admissibles à un financement du Fonds :

- les ministères ou organismes gouvernementaux, ainsi que paragouvernementaux tels les Centres intégrés de santé et de services sociaux et les Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux, les institutions ou écoles d'enseignement et de formation, sauf si un organisme, excluant les ministères, est le seul à pouvoir offrir le service à un coût raisonnable sans faire concurrence à d'autres organismes offrant déjà avec succès un service similaire;
- les organismes dont les activités sont interrompues en raison d'un conflit de travail (grève ou lock-out).

VERSEMENT DES SOMMES AUX PARTENAIRES TIRÉES DU FONDS

7. Versement des sommes

Le versement des sommes prévues dans les ententes de partenariat en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale favorisera la mobilisation et la concertation locale et régionale. Le ministre confie la gestion de ces enveloppes uniquement aux partenaires signataires de l'entente, en respect des orientations et des normes du Fonds. Ces ententes seront conclues entre le ministre et :

- **des tables régionales de lutte contre la pauvreté créées ou désignées par les élus des régions du Québec :**
 - Bas-Saint-Laurent;
 - Saguenay-Lac-Saint-Jean;
 - Capitale-Nationale;
 - Mauricie;
 - Estrie;
 - Montréal;
 - Outaouais;
 - Abitibi-Témiscamingue;
 - Côte-Nord;
 - Nord-du-Québec, secteur Jamésie;
 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
 - Chaudière-Appalaches;
 - Laval;
 - Lanaudière;
 - Laurentides;
 - Montérégie;
 - Centre-du-Québec.
- **les organisations autochtones** qui ont créé une mobilisation en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans le cadre de la dernière Alliance pour la solidarité⁶ :
 - Administration régionale Kativik (ARK);
 - Commission de la santé et des services sociaux des Premières nations, du Québec et du Labrador (CSSSPNQL);
 - Gouvernement de la Nation crie (GNC).

L'ensemble du territoire du Québec pourra être couvert par ces ententes.

Les sommes visées par ces versements effectués dans le cadre de ces ententes sont portées au débit du Fonds.

⁶ [L'Alliance pour la solidarité correspond aux ententes de délégations du Fonds intervenues dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015.](#)

8. Dépenses admissibles

8.1 Sont admissibles à un financement du Fonds les dépenses suivantes :

- les coûts pour la préparation des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi que les coûts d'administration habituellement encourus pour leur réalisation, le suivi et l'évaluation, jusqu'à concurrence des montants prévus aux ententes, le cas échéant;
- le versement de soutien financier à des organismes admissibles pour la réalisation d'initiatives;
- le salaire des ressources humaines directement reliées à la mise en œuvre de l'entente;
- les dépenses encourues par tout citoyen ayant accepté l'invitation de participer, à titre personnel, aux travaux de préparation des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

8.2 Ne sont pas admissibles à un financement du Fonds les dépenses suivantes :

- les dépenses allouées à la réalisation des initiatives qui sont antérieures à leur acceptation;
- le financement de la dette ou le remboursement d'emprunts déjà conclus ou à venir;
- le financement des initiatives déjà réalisées;
- les dépenses remboursées par un autre programme;
- les dépenses visant l'achat ou la rénovation de biens immobiliers ou de véhicules de transport;
- les dépassements de coûts;
- le salaire des ressources humaines ou les autres dépenses directement reliées aux activités régulières de l'organisme bénéficiaire.

8.3 Modalités de versement :

Le ministre verse une première tranche des sommes prévues à l'entente au moment de sa signature.

Les sommes restantes sont versées selon des modalités et à des étapes précisées dans l'entente.

9. Présentation d'un plan d'action

Les partenaires soumettront au ministre, pour approbation, un plan d'action, lequel identifiera notamment :

- les priorités d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale spécifiques à leur région ou territoire;
- la structure de gouvernance régionale retenue;
- la démarche globale de mobilisation des intervenants locaux et régionaux;
- les zones de dévitalisation de la région ou du territoire à privilégier;
- les engagements de leurs partenaires, y compris la participation de personnes vivant en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale, au processus régional;
- les modalités de diffusion de l'information, des résultats et des pratiques gagnantes dans sa région ou son territoire et auprès des autres régions;
- les indicateurs utilisés pour le suivi des résultats des initiatives soutenues.

Des changements ou ajustements pourront y être apportés tout au long de la durée de l'entente. Le partenaire soumettra ces modifications au ministre pour approbation, le cas échéant.

10. Ententes

Des ententes sont conclues avec les partenaires et les organismes admissibles, lesquelles prévoient notamment les éléments suivants :

- les contributions financières;
- les conditions de financement;
- les mécanismes de coordination, de concertation et de suivi périodiques des activités réalisées dans le cadre de ces ententes;
- les attentes en matière de reddition de comptes;
- la durée de mise en œuvre;
- les mesures de vérification.

Les présentes orientations et normes, de même que les plans d'action acceptés par le ministre, feront partie intégrante de ces ententes.

11. Durée

La durée des ententes est d'un maximum de cinq ans. Elle est déterminée en tenant compte des besoins du milieu, des orientations du ministre, du calendrier de réalisation et sous réserve de l'adoption des crédits par l'Assemblée nationale ou des disponibilités financières du Fonds.

Prolongation ou reconduction de l'entente Les ententes ne sont pas renouvelées ou reconduites de manière tacite. Au besoin, un prolongement de la durée de l'entente est possible lorsqu'il est démontré que cette prolongation est essentielle à sa réussite. Toute demande de prolongation doit être faite par écrit par le partenaire et approuvée par le ministre.

12. Utilisation de l'aide financière

Les partenaires doivent s'engager formellement à utiliser l'aide financière reçue exclusivement aux fins pour lesquelles elle leur est accordée. Toute somme non utilisée au terme de l'entente sera récupérée.

Les sommes versées aux partenaires pour une année spécifique qui ne sont pas utilisées au cours de cette année sont, le cas échéant, reportées, avec les intérêts, à l'année suivante si l'entente n'est pas terminée.

13. Reddition de comptes

Les partenaires doivent rendre compte au ministre de sommes qui leur sont versées. Cette reddition de comptes inclut notamment :

- le rapport annuel d'activités selon le canevas convenu avec le partenaire;
- le rapport financier des sommes consenties pour l'entente adopté par les autorités du partenaire;
- le détail des projets engagés ou ayant reçu un versement au cours de l'année financière;
- tout autre document jugé nécessaire par le ministre.

Elle est faite annuellement à la date précisée dans l'entente.

14. Défaut

En cas de défaut du partenaire de respecter les engagements auxquels il a souscrit en vertu de l'entente, le ministre lui adresse un avis écrit indiquant le défaut et le délai pour y remédier. Si le partenaire ne remédie pas au défaut, le ministre peut se prévaloir séparément ou cumulativement des moyens suivants :

- réviser le niveau de la contribution financière en avisant le partenaire par écrit;
- suspendre le versement de la contribution financière pour permettre au partenaire de remédier au défaut;
- résilier l'entente, étant entendu que toute somme qui n'a pas été versée au partenaire à la date de la résiliation cesse de lui être due. Les initiatives engagées et ayant reçu un versement feront l'objet d'une reddition de compte dans les 60 jours suivant la fin de l'entente. Dans l'éventualité où des sommes n'auraient pas été engagées, celles-ci seraient remboursées au ministre.

SOUTIEN À DES INITIATIVES PAR LE MINISTRE OU PAR LES PARTENAIRES

15. Initiatives admissibles

Sont admissibles à un financement du Fonds les initiatives suivantes :

- les initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté;
- les initiatives novatrices qui ont un caractère expérimental ou structurant ainsi que les travaux de recherche en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

16. Sélection

Critères de sélection

Pour les initiatives soutenues directement par le ministre

Les initiatives soumises seront appréciées, notamment, selon les éléments suivants :

- les retombées de l'initiative sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- les caractéristiques de l'initiative, notamment les objectifs poursuivis, la nature, la pertinence et l'originalité des activités prévues;
- le réalisme de la planification;
- la capacité de l'organisme à réaliser l'initiative :

- grâce à son expertise et à celle de ses partenaires,
- grâce à sa capacité financière;
- la diversité des contributions financières;
- l'étendue du territoire et la densité démographique;
- le caractère novateur et structurant de l'initiative;
- la présence d'appuis à l'initiative dans le milieu;
- l'existence d'un potentiel de financement récurrent des activités découlant de l'initiative après la période de subvention.

Pour les initiatives soutenues par les partenaires

Les critères de sélection qui seront utilisés pour apprécier les initiatives soutenues par les partenaires seront similaires à ceux utilisés pour les initiatives soutenues par le ministre. De plus, la pertinence de l'initiative soumise par rapport aux objectifs des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale devra être considérée. Certaines adaptations pourront toutefois être proposées par les partenaires, en concertation avec les acteurs du milieu. Le cas échéant, de telles adaptations devront être approuvées par le ministre.

Mécanismes de sélection

Pour les initiatives soutenues directement par le ministre

Le ministre sélectionnera les initiatives, en fonction des priorités déterminées en cours d'année. Celles-ci seront soumises à l'attention du ministre pour approbation.

Pour les initiatives soutenues par les partenaires

Les partenaires devront soumettre au ministre une proposition de mécanisme de sélection des initiatives qui feront l'objet d'un soutien financier. Cette proposition devra spécifier, notamment, les modalités organisationnelles et la fréquence selon lesquelles la sélection sera réalisée.

17. Aide financière et versements

Calcul de l'aide financière

Le montant de l'aide financière versée en soutien à l'initiative sélectionnée sera déterminé sur la base des critères présentés à l'article 16. Critères de sélection.

Pour les initiatives soutenues directement par le ministre, ce montant ne pourra excéder 90 % du total des dépenses admissibles directement reliées à l'initiative.

Pour les initiatives soutenues par les partenaires, ce montant ne pourra excéder 90 % des dépenses admissibles de l'ensemble des projets réalisés annuellement pour la durée de l'entente de délégation du Fonds.

Aux fins de ce calcul, les dépenses suivantes sont considérées comme admissibles ou non admissibles.

Dépenses admissibles

- les dépenses nécessaires et directement reliées à la réalisation des initiatives acceptées;
- le salaire des ressources humaines directement reliées à la réalisation des initiatives acceptées, pourvu que les salaires correspondent à ceux habituellement versés par l'organisme lui-même aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional.

Dépenses non admissibles

- les dépenses allouées à la réalisation des initiatives qui sont antérieures à leur acceptation;
- le financement de la dette ou le remboursement d'emprunts déjà conclus ou à venir;
- le financement des initiatives déjà réalisées;
- les dépenses remboursées par un autre programme;
- les dépenses visant l'achat ou la rénovation de biens immobiliers ou de véhicules de transport;
- les dépassements de coûts;
- le salaire des ressources humaines ou les autres dépenses directement reliées aux activités régulières de l'organisme bénéficiaire.

Cumul des aides gouvernementales

Le cumul maximal des aides gouvernementales comprend le total des aides financières accordées, incluant les aides remboursables considérées à 100 % de leur valeur, pour des coûts admissibles du projet par l'ensemble des ministères, des organismes et des sociétés d'État, des gouvernements du Canada et du Québec ainsi que des entités municipales.

Pour les initiatives soutenues directement par le ministre, ce cumul ne pourra excéder 90 % du total des dépenses admissibles directement reliées à l'initiative.

Pour les initiatives soutenues par les partenaires, ce cumul ne pourra excéder 90 % des dépenses admissibles de l'ensemble des projets réalisés annuellement pour la durée de l'entente de délégation du Fonds.

Aux fins des règles du cumul des aides financières, le terme entités municipales comprend les organismes municipaux au sens de l'article 5 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A. 2.1).

Dans la détermination de la contribution minimale de l'organisme, la valeur du service rendu par les ressources bénévoles n'est pas comptabilisée.

Les contributions non financières ne sont pas considérées au titre du calcul du cumul de l'aide gouvernementale.

Il est à noter que la contribution du Fonds est considérée comme une contribution gouvernementale.

Modalités de versement

- Le ministre (ou le partenaire, le cas échéant) verse, à la signature de l'entente, une première tranche de l'aide financière;
- Le montant résiduel de l'aide financière est versé selon des modalités et des étapes précisées dans l'entente;
- Le dernier versement est conditionnel à l'acceptation des documents relatifs à la reddition de comptes exigée par le ministre (ou par le partenaire, le cas échéant).

18. Présentation d'une initiative

Pour les initiatives soutenues directement par le ministre

Les organismes qui déposent une demande doivent fournir :

- le contexte, les objectifs et les résultats attendus;
- les retombées anticipées;
- les activités prévues et le calendrier de réalisation;
- les ressources humaines, matérielles et financières totales nécessaires à la réalisation de l'initiative;
- les contributions humaines, matérielles et financières des organismes participants, y compris celles des bailleurs de fonds;
- le montant demandé et un état détaillé de son utilisation;
- la mention des organismes associés à la réalisation;
- le dernier rapport d'activités disponible;
- le rapport financier du dernier exercice complété, produit par un expert-comptable.

Pour les initiatives soutenues par les partenaires

Les partenaires détermineront les modalités de dépôt de demandes d'aide financière des organismes admissibles au Fonds. Ces modalités sont approuvées par le ministre.

19. Ententes

Pour les initiatives soutenues directement par le ministre

Les initiatives retenues font l'objet d'une entente entre le ministre et l'organisme admissible à une aide financière.

Les ententes prévoient notamment :

- les contributions financières;
- les conditions de financement;
- les mécanismes de coordination et de suivi;
- les objectifs, attentes et indicateurs de résultats;
- la durée de mise en œuvre;
- la reddition de comptes;
- les mesures de vérification.

Pour les initiatives soutenues par les partenaires

Les initiatives retenues par les partenaires font également l'objet d'une entente. Une telle entente aura une structuration similaire aux ententes conclues entre le ministre et les organismes soutenus directement par lui. Certaines adaptations

pourront toutefois être proposées par les partenaires, en concertation avec les acteurs du milieu et en respect des orientations et normes du Fonds.

20. Durée

La durée des ententes est d'un maximum de cinq ans. Elle est déterminée en tenant compte des besoins du milieu, des orientations du ministre en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, du calendrier de réalisation et sous réserve de l'adoption des crédits par l'Assemblée nationale ou des disponibilités financières du Fonds.

Les ententes ne sont pas renouvelées ou reconduites de manière tacite. Au besoin, un prolongement de la durée de l'entente est possible lorsqu'il est démontré que cette prolongation est essentielle à la réussite de l'initiative. Toute demande de prolongation doit être faite par écrit par l'organisme, et approuvée par le ministre ou par le partenaire, le cas échéant.

21. Utilisation de l'aide financière

L'organisme doit s'engager formellement à utiliser l'aide financière reçue exclusivement aux fins pour lesquelles elle lui est accordée. Toute somme non utilisée au terme de l'entente sera récupérée.

Dans le cadre des initiatives pluriannuelles, le ministre ou le partenaire se réserve le droit de réévaluer à la baisse, en fonction des besoins réels, le montant accordé à l'organisme pour l'année visée dans le cas où ce dernier afficherait un actif net non affecté au dernier exercice financier supérieur à 50 % des dépenses totales pour ce même exercice financier.

22. Reddition de comptes

Pour les initiatives soutenues directement par le ministre

Les organismes recevant directement un financement du ministre doivent rendre compte de l'aide financière obtenue. Cette reddition de comptes inclut notamment :

- le rapport des activités réalisées dans le cadre de l'initiative;
- le rapport financier comprenant, entre autres, une annexe spécifique identifiant les subventions, les commandites et autres formes d'aide financière (en argent et/ou en services) reçues de tous les paliers de gouvernement et des sociétés d'État;
- un rapport détaillé de l'utilisation de la subvention versée par le ministre;
- tout autre document jugé nécessaire par le ministre.

Elle est soumise annuellement, à une date précisée dans l'entente. Cette fréquence peut être adaptée en tenant compte des besoins d'information du ministre et du calendrier de réalisation de l'initiative. De telles adaptations figureront alors dans l'entente.

Pour les initiatives soutenues par les partenaires

Les organismes recevant un financement par l'intermédiaire des partenaires rendent compte directement au partenaire.

Cette reddition de comptes est soumise annuellement, à une date précisée dans l'entente, et inclut notamment :

- le rapport des activités réalisées dans le cadre de l'initiative;
- le rapport financier, comprenant, entre autres, une annexe spécifique identifiant les subventions, les commandites et autres formes d'aide financière (en argent et/ou en services) reçues de tous les paliers de gouvernement et des sociétés d'État;
- un rapport détaillé de l'utilisation de la subvention versée par le partenaire;
- tout autre document jugé nécessaire par le partenaire.

Certaines adaptations au contenu de la reddition de comptes et à sa fréquence de transmission pourront être proposées par les partenaires, en concertation avec les acteurs du milieu. Le cas échéant, de telles adaptations devront être approuvées par le ministre.

23. Défaut

En cas de défaut de l'organisme financé à même le Fonds de respecter les engagements auxquels il a souscrit en vertu de l'entente, le ministre ou le partenaire lui adresse un avis écrit indiquant le défaut et le délai pour y remédier. Si l'organisme ne remédie pas au défaut, le ministre ou le partenaire peut se prévaloir séparément ou cumulativement des moyens suivants :

- réviser le niveau de la contribution financière en avisant l'organisme par écrit;
- suspendre le versement de la contribution financière pour permettre à l'organisme de remédier au défaut;
- résilier l'entente, étant entendu que toute somme qui n'a pas été versée à l'organisme à la date de la résiliation cesse de lui être due. Les initiatives engagées et/ou ayant reçu un versement feront l'objet d'une reddition de compte

dans les 60 jours suivant la fin de l'entente. Dans l'éventualité où des sommes n'auraient pas été engagées, celles-ci seraient remboursées au ministre ou au partenaire.

24. Suivi de l'aide financière accordée

Indicateurs

En plus de ceux retenus par les partenaires dans les plans d'action, les indicateurs ci-après seront utilisés pour effectuer le suivi de l'aide financière accordée:

- Le nombre d'initiatives soutenues directement par le ministre et par les partenaires dans le cadre des ententes de délégation du Fonds.

Indicateurs relatifs aux ententes de délégation du Fonds

- Le nombre d'ententes de versement de sommes aux partenaires tirées du Fonds conclues sur l'ensemble du territoire québécois, y compris avec des organisations autochtones, afin que les intervenants locaux ou régionaux puissent investir les ressources disponibles selon les priorités établies en concertation avec leurs milieux;
- Le pourcentage du territoire du Québec couvert par une entente de délégation du Fonds.

Indicateurs relatifs à la concertation et à la mobilisation

- Représentativité des acteurs participant à la mise en œuvre des ententes de versement de sommes aux partenaires tirées du Fonds;
- Correspondance entre les initiatives soutenues et les priorités identifiées sur chaque territoire;
- Proportion des alliances qui disposent d'un mécanisme assurant la participation des personnes en situation de pauvreté;
- Proportion des projets qui incluent une mise en commun des ressources humaines, matérielles et financières.

Indicateurs relatifs à la réussite des projets

- Proportion des initiatives complétées par rapport à celles démarrées;
- Proportion des initiatives qui atteignent, à terme, les cibles identifiées ou les objectifs qu'elles s'étaient données;
- Proportion des initiatives réalisées en intersectorialité (portées par plusieurs organisations de secteurs différents).

25. Fin de validité des orientations et normes

Ces normes sont valides jusqu'au 31 mars 2023.

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
8 mars 2018

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT

Pour la mise en œuvre de l'Alliance pour la solidarité en Mauricie

NIVEAU TERRITORIAL DE VILLE/MRC



16 janvier 2019



MISE EN CONTEXTE

PAGIEPS

Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS) comprend plusieurs mesures dont la mesure 11 qui vise la poursuite des **Alliances pour la solidarité** dans chacune des régions du Québec. Ces Alliances visent à reconnaître l'autonomie des acteurs locaux et régionaux dans la définition des besoins et potentiels du milieu; ces derniers pourront également investir les ressources disponibles selon les priorités établies en concertation avec le milieu.

Les Alliances pour la solidarité se concrétisent par des ententes entre le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et un mandataire régional nommé par les instances de chaque territoire. Ces ententes sont accompagnées d'une somme monétaire substantielle, donnant aux régions les moyens de se doter d'un plan d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale basé sur leurs priorités, les réalités de leur territoire, leurs ressources et leurs façons de faire en vue de mettre en oeuvre des actions structurantes.

Les Alliances pour la solidarité permettent également de rejoindre une autre cible du PAGIEPS qui est d'impliquer des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans les mécanismes de mise en œuvre de toutes les ententes conclues en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Ces Alliances seront soutenues financièrement par le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) qui est le levier financier pour réaliser des stratégies locales et régionales en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le FQIS est réparti selon divers critères et indices à travers les différentes régions du Québec. Un montant de 5 735 682 \$ est octroyé pour la Mauricie.

En Mauricie

Le Consortium en développement social de la Mauricie a été désigné pour agir à titre d'organisme mandataire dans le cadre du PAGIEPS suite à une entente conclue entre le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), les villes et MRC de la Mauricie de même que Centraide des régions centre-ouest du Québec.

À titre d'organisme mandataire, le Consortium aura à déposer au MTESS, pour approbation, un « plan de travail régional » tourné vers l'action qui identifiera notamment ⁷:

- Priorités d'action en matière de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Structure de gouvernance régionale retenue;
- Démarche globale de mobilisation des intervenants locaux et régionaux;
- Zones de dévitalisation du territoire à privilégier;
- Liste des partenaires impliqués et types de collaboration;
- Engagement de ces partenaires, y compris des personnes en situation de pauvreté;
- Prise en compte des enjeux relatifs aux femmes et aux hommes ainsi qu'aux personnes handicapées;

⁷ Guide de mise en œuvre de l'Alliance (https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_PLP3_guide_alliance.pdf)

- Modalités de diffusion de l'information, des résultats et des pratiques gagnantes dans sa région et auprès des autres régions.
- Les indicateurs utilisés pour le suivi des résultats des initiatives soutenues.

Ce plan de travail portera la vision régionale de l'Alliance pour la solidarité en Mauricie et sera alimenté par les spécificités et réalités des différents territoires.

Pour les territoires

Ce guide contient des informations sur les éléments à aborder au niveau territorial pour contribuer à l'Alliance pour la solidarité et alimenter le plan de travail régional.

Chaque territoire contribuera au plan de travail régional et constituera son propre « **plan de travail territorial** » comprenant les éléments présentés en page 4. **Le plan de travail territorial sera intégré au plan de travail régional pour adoption par le comité directeur du Consortium et approbation par le MTESS.** L'élaboration du plan de travail territorial se veut évolutif, c'est-à-dire qu'il pourra être complété en plusieurs étapes. Un gabarit sera fourni pour faciliter la remise du plan de travail.

Ce guide est un outil qui permettra aux acteurs des territoires de :

- Rassembler les informations territoriales nécessaires pour structurer leur démarche dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité.
- Élaborer et prioriser les enjeux territoriaux.
- Disposer de démarches d'animation et de réflexion pour favoriser la concertation portant sur l'inclusion sociale et économique et la lutte contre la pauvreté, pour faciliter la cueillette d'information par les territoires, pour s'assurer d'une cohésion avec les enjeux régionaux et participer à l'évaluation du processus de mise en œuvre.

Rédaction : Laura-Kim Dumesnil

Révision et bonification des contenus : Lise St-Germain, Martine Fordin (CRSA), Josée Bourassa (Services Québec), Manon Filion (MAMH) et Lucie Lafrance (CIUSSS MCQ)

Avec la collaboration : Mélanie Lafrenière et Stéphanie Milot (Consortium en développement social de la Mauricie)

TABLE DES MATIÈRES

Les réflexions territoriales seront orientées vers les 7 thématiques suivantes :

1. Priorités d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur le territoire.....	p. 5
2. Zones de dévitalisation du territoire à privilégier.....	p. 8
3. Structure de gouvernance territoriale retenue	p.10
4. Participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.....	p.12
5. Prise en compte des enjeux relatifs aux femmes et aux hommes (ADS)	p.13
6. Modalité de diffusion de l'information	p.16
7. Processus d'évaluation de la démarche	p.17

THÉMATIQUES PRIORITAIRES

Les thématiques 1-2-3-4 nécessitent d'être abordées de façon prioritaire par les acteurs du territoire pour bien poser les bases du plan de travail territorial et contribuer au plan de travail régional.

- Date suggérée : d'ici février 2019

THÉMATIQUES SECONDAIRES

Les thématiques 5-6-7 pourront être traitées dans un second temps. Le Consortium en développement social de la Mauricie, fournira des outils à cet effet.

- Date suggérée : d'ici mars 2019

Accompagnement

Un chapitre du guide est consacré à chacune des 7 thématiques. Pour chaque thématique vous retrouverez une section :

OBJECTIFS :

Cette section définit ce qui est recherché comme information et fournit des indications sur ce qui est fait au régional.

DÉMARCHE PROPOSÉE POUR GUIDER LA RÉFLEXION :

Une section propose des outils d'animation ou des questions de réflexion. Ces outils pourront être utilisés par les acteurs territoriaux pour faciliter leur démarche de vision territoriale de l'Alliance pour la solidarité.

1. PRIORITÉS D'ACTION EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET

OBJECTIFS

Cette démarche est l'une des premières étapes pour définir les orientations territoriales et régionales. Elle permet d'identifier les enjeux prioritaires territoriaux qui viendront compléter les données utilisées pour déterminer les enjeux régionaux lesquels seront présentés dans le plan de travail de l'Alliance pour la solidarité.

Cet exercice de réflexion permettra également aux partenaires des territoires :

- D'être partie prenante d'une démarche concertée pour la mise en place d'initiatives dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité.
- D'identifier les enjeux du territoire et favoriser une appropriation collective.
- De définir collectivement les enjeux territoriaux à partir de l'angle de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- De déterminer les enjeux territoriaux prioritaires dans le cadre du plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale.

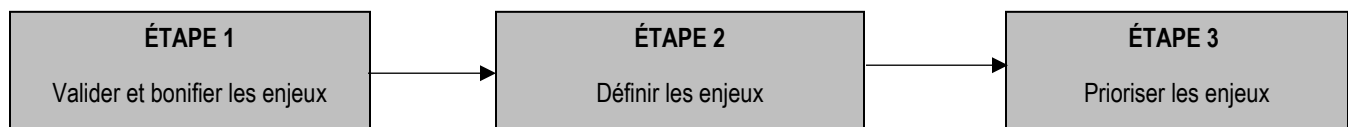
DÉMARCHE PROPOSÉE POUR GUIDER LA RÉFLEXION

Participants

La démarche se fait avec les partenaires du territoire; une variété de partenaires est souhaitable pour obtenir différents points de vue. Il peut s'agir :

- des membres du comité territorial ou d'un comité élargi;
- d'un « comité de pilotage »;
- d'un sous-groupe de partenaires représentatifs des différentes catégories d'acteurs du territoire (ex. : communautaire, économie sociale, municipal, élus, organisation publique, philanthropique, représentant de tables sectorielles : femmes, handicapées, immigrantes, aînés, enfance, jeunesse, famille, autochtones, etc.);
- des personnes en situation de pauvreté.

La démarche proposée s'articule autour de 3 étapes :



ÉTAPE 1 : Valider et bonifier les enjeux territoriaux

Les enjeux régionaux suivants ont été présentés *au Rendez-vous du développement social*. Les enjeux qui mobilisent les acteurs de votre territoire sont par ailleurs identifiés dans le tableau présenté à l'annexe 1 :

1. Participation et culture citoyenne
2. Démographie et vitalité du territoire
3. Sécurité alimentaire et saine alimentation
4. Services et programmes publics
5. Réussite éducative
6. Accès aux services de proximité
7. Mobilité durable, transport collectif et adapté
8. Pauvreté, exclusion et isolement social (cet enjeu devient pour le présent exercice l'angle d'analyse des autres enjeux)
9. Habitation durable et logement social
10. Accès au travail et employabilité

Questions préalables :

- Valider avec les partenaires si les enjeux territoriaux identifiés mobilisent toujours les acteurs du territoire?
- Y auraient-ils d'autres enjeux à considérer (parmi la liste des enjeux régionaux)?
- Est-ce possible de regrouper des enjeux? Est-ce qu'il y a des points communs entre ces enjeux?

**Les partenaires auront à répondre à 4 questions pour les enjeux identifiés collectivement comme étant mobilisant et significatifs pour votre territoire. Selon le temps disponible, il est donc important de choisir les enjeux qui vous semblent à traiter en priorité.

ÉTAPE 2 : Définir collectivement les enjeux en lien avec la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Après avoir priorisé les enjeux mobilisant pour votre territoire, parmi les enjeux régionaux, les partenaires pourront répondre à 4 questions pour chacun des enjeux déterminés :

- Comment se manifeste l'enjeu (la problématique) sur le territoire? Qui est touché : femmes, hommes, personnes âgées, jeunes, travailleurs pauvres, familles, personnes assistées sociales, personnes itinérantes, personnes issues de l'immigration, premières nations, etc.?
- Pourquoi est-ce prioritaire en matière de lutte contre la pauvreté et d'exclusion sociale?
- Comment cet enjeu affecte la participation sociale des personnes en situation de pauvreté?
- Est-ce que cet enjeu fait l'objet de réflexions, discussions, propositions voire d'actions sur le territoire? L'enjeu est-il traité au sein du comité territorial de développement social ou d'un sous-comité?

Animation

Pour répondre aux questions, plusieurs options d'animation s'offrent à vous :

- 1- En grand groupe : avec les partenaires présents, répondez aux questions pour chacun des enjeux. Les commentaires des personnes présentes enrichissent les réponses collectives.

- 2- Un enjeu par sous-groupe : chaque sous-groupe répond aux questions par rapport à un enjeu. Une personne rapporte les discussions à l'ensemble du groupe pendant la plénière.
- 3- En sous-groupe qui « circule » : un animateur par sous-groupe qui reste en place tout le long du déroulement. Les participants échangent sur l'enjeu à partir des questions pendant un temps donné. Après un moment, les participants changent de sous-groupe (soit tout le monde en même temps ou chacun leur tour). L'animateur fait le lien quand de nouveaux participants arrivent et colligent les réponses de tous. Présentation des résultats en plénière.

ÉTAPE 3 : Prioriser dans une optique de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

En grand groupe, partager le fruit des discussions et tenter de répondre à la question suivante :

- Dans une optique de lutte contre la pauvreté et d'exclusion sociale, quels enjeux deviennent **prioritaires** sur votre territoire?
- Quels sont les défis ou obstacles rencontrés pour travailler collectivement sur ces enjeux?
- Est-il souhaitable d'agir sur ces enjeux :
 - Au niveau de la MRC?
 - Au niveau régional?
 - En impliquant d'autres volets du PAGIEPS (autres mesures, autres ministères, etc.)?

Un outil est disponible à l'annexe 2 pour accompagner la réflexion pour la priorisation des enjeux.

CONCLUSION

Tout en considérant les enjeux prioritaires de votre territoire, cette démarche permet une première réflexion collective sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité.

L'étape suivante sera d'évaluer comment les enjeux identifiés pourront mener à des priorités d'action.

Ces enjeux et priorités d'action guideront le comité territorial lié à l'Alliance pour la solidarité tout au long de la démarche collective notamment pour l'identification de réflexions, de propositions, d'interventions ou de projets.

Si les partenaires sont prêts à passer à l'étape suivante, voici une première question pour entamer les réflexions :

- À partir des réflexions réalisées précédemment et des enjeux identifiés, est-il possible de **dégager quelques priorités d'action** pour votre territoire en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale?
- Quelles sont les conditions pour que ces actions deviennent structurantes et durables?

2. ZONES DE DÉVITALISATION DU TERRITOIRE À PRIVILÉGIER

Il est suggéré de réfléchir à cette thématique en même temps que la thématique précédente sur les enjeux territoriaux. Cette réflexion vient compléter l'analyse des enjeux territoriaux prioritaires.

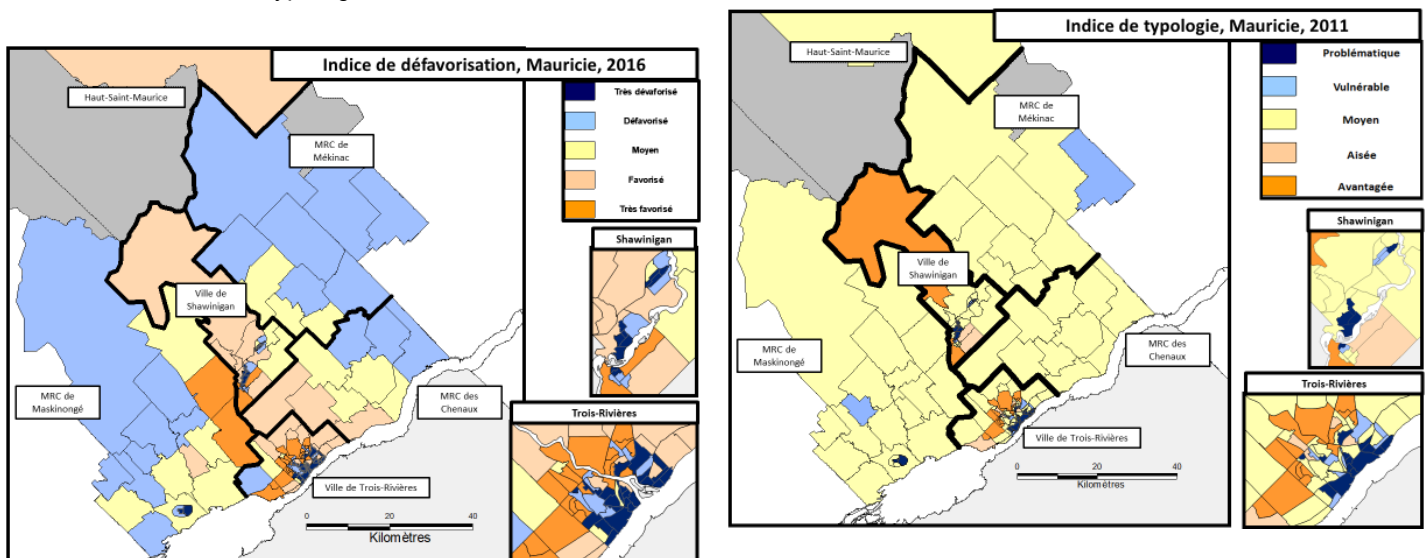
OBJECTIFS

- Apporter un regard sur les enjeux territoriaux en fonction des zones de dévitalisation du territoire.
- Identifier les besoins des zones dévitalisées.
- Évaluer si les zones de dévitalisation peuvent influencer la façon d'intervenir au niveau des enjeux et priorités d'action retenues par le territoire.

DÉMARCHE PROPOSÉE POUR GUIDER LA RÉFLEXION

1. Identifier les zones de dévitalisation présentes sur le territoire

- Pour ce faire utiliser l'Atlas des inégalités du CIUSSS Mauricie-Centre-du-Québec <http://aisbe-mcq.ca/>
- Plus particulièrement la section : Portrait des communautés par territoire / Par municipalité régionale de comté (MRC) / Cartes thématique de la MRC
 - Indice de défavorisation
 - Typologie



ANNEXE 3 : Cartes pour Haut St-Maurice

2. Questions à aborder pour mieux comprendre les zones de dévitalisation identifiées :

- Quel est le portrait territorial des zones de dévitalisation identifiées? (Population, réalité géographique, économique, désert alimentaire, accès à des services de proximité, etc.)
- Est-ce que la population a accès à des services et des ressources dans ces secteurs? (Organismes communautaires, publics, etc.)
- Quels sont les besoins (enjeux) de ces zones dévitalisées?

3. Regard sur les enjeux territoriaux prioritaires en lien avec les zones de dévitalisation

- Comment est-ce que l'analyse des zones de dévitalisation vient compléter ou bonifier l'identification des enjeux prioritaires du territoire identifiés en lien avec la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale (tels que réfléchis à la thématique 1)?

Pour l'élaboration du plan de travail territorial, il suffira de décrire comment l'analyse des zones de défavorisation a contribué à préciser les enjeux territoriaux et les priorités d'action retenues pour le territoire.

3. STRUCTURE DE GOUVERNANCE TERRITORIALE RETENUE

OBJECTIFS

- Déterminer une structure de gouvernance territoriale pour le soutien des stratégies territoriales retenues (projets, interventions ou démarches);
- Assurer l'adhésion des acteurs du milieu à la structure de gouvernance proposée;
- Initier ou poursuivre la réflexion sur la place des personnes en situation de pauvreté et des élus dans la gouvernance.

Pourquoi une structure de gouvernance territoriale?

La structure de gouvernance territoriale viendra se joindre à la structure de gouvernance régionale (voir annexe 4) qui sera adoptés par le comité directeur du Consortium.

Une structure de gouvernance souple et adaptée permettra à chaque territoire de :

- Mettre en place des mécanismes pour faire émerger, élaborer et recommander différents projets, interventions ou démarches en lien avec le plan de travail territorial;
- Suivre adéquatement la réalisation des projets, interventions ou démarches et d'assurer la cohérence avec le plan de travail;
- Mettre en place un mécanisme de suivi de l'enveloppe financière dédiée à son territoire.

Aide-mémoire de la dernière édition du FQIS 2010-2015

Le tableau ci-dessous illustre quelques forces/irritants/points unanimes issus de l'évaluation de la dernière édition du PAGSIS et de l'attribution du FQIS (2010-2015) :

FORCES	IRRITANTS	POINTS UNANIMES
Modèle équitable de répartition du financement	Processus d'analyse	Gouvernance de proximité et autonomie des décisions
Participation des comités territoriaux de développement social	Absence ou insuffisance de ressources dédiées à l'accompagnement et suivi	Soutien à l'accompagnement
Implication des conseils de ville/MRC	Communication	Mode de répartition
Respect de l'essence du FQIS	Manque et/ou multiplication des outils, décalage, alourdissement de la tâche	
	Confusion des rôles	
	Impact dilué par rapport à la lutte à la pauvreté et ADS	

- ✓ Évaluer comment assurer la participation du plus grand nombre d'acteurs (incluant les élus) sans multiplier les étapes.

- ✓ Limiter le nombre d'étapes pour la mise en place des projets, l'analyse et le choix des initiatives à soutenir sur le territoire (éviter le dédoublement avec des étapes faites au régional).
- ✓ Penser à inclure dans la gouvernance un aspect lié au suivi/évaluation des projets, interventions, démarches.

DÉMARCHE PROPOSÉE POUR GUIDER LA RÉFLEXION

1. Créer un sous-comité du comité territorial en DS qui sera responsable de réfléchir et de proposer une démarche qui pourra par la suite être adoptée par les membres du comité territorial.
2. Retour sur l'expérience du FQIS 2010-2015 : reprendre la structure de gouvernance territoriale développée à la dernière édition et évaluer les bons coups/à améliorer (au besoin, le Consortium a des documents d'évaluation disponibles).
3. Identifier les **incontournables** à prendre en compte dans la structure de gouvernance territoriale pour cette nouvelle édition de l'Alliance pour la solidarité :

- a. Comité de recommandation pour les projets, interventions, démarches :
 - i. À partir d'un comité déjà existant? Mettre en place un sous-comité ou non?
 - ii. Qui participera au comité?
 - iii. Quel sera le rôle du comité?
- b. Quelle sera la place des élus dans le processus?
 - i. Comment les impliquer? (Comme représentants sur le comité de recommandation, présentation des initiatives à la MRC, résolutions du conseil, etc.)
 - ii. Comment s'assurer d'un contact avec l' élu désigné au comité directeur du Consortium en développement social?
- c. Quelle sera la place des personnes en situation de pauvreté? (Voir thématique 4 p. 12, pour alimenter la réflexion.)
- d. Comment s'organisera l'étape de suivi et d'évaluation des projets? (À partir du même comité de recommandation, formation d'un autre comité, outils pour les promoteurs, etc.) (Voir thématique 7, p. 18, pour alimenter la réflexion.)

4. Élaborer la structure de gouvernance et la présenter au comité territorial pour approbation du milieu.

4. PARTICIPATION DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ ET D'EXCLUSION SOCIALE

OBJECTIFS

- Réfléchir à la participation des personnes en situation de pauvreté au sein de l'Alliance pour la solidarité.
- Intégrer les préoccupations des personnes en situation de pauvreté dans le choix des priorités territoriales.

La participation citoyenne et celle des personnes en situation de pauvreté est l'un des principes de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, énoncé dans la Loi 112, la loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion. **Pour la mise en œuvre des Alliances pour la solidarité, la participation des personnes en situation de pauvreté est sollicitée.**

La participation citoyenne c'est la participation de toutes catégories de citoyens et citoyennes à la vie en société et ce à divers plans : économique, sociale, culturel, politique. Elle se manifeste dans la vie associative, dans les structures de gouvernance et la prise de décision et les mécanismes qui orientent les actions qui les concernent.

Les personnes en situation de pauvreté sont les premières concernées par les actions et interventions qui visent à contrer la pauvreté qu'elles soient publiques, communautaires, municipales, institutionnelles. La participation des personnes en situation de pauvreté est nécessaire pour prendre en compte les différents visages de la pauvreté des citoyens et citoyennes. Les personnes en situation de pauvreté et précarité ne vivent pas tous dans les mêmes conditions : mobilité, niveau d'expérience, niveau d'alphabétisme, habitudes de participation, types de contraintes, etc.

La vision de la participation citoyenne qui inclut celle des personnes en situation de pauvreté est la plus porteuse de sens et susceptible d'apporter la réponse la mieux adaptée aux besoins des personnes concernées qui sont les expertes de leur vécu.

Il est donc important de prévoir dès le départ les moyens et les mécanismes pour faciliter la participation des personnes concernées à toutes les étapes de la démarche.

DÉMARCHE PROPOSÉE POUR GUIDER LA RÉFLEXION

Voici quelques questions à réfléchir pour favoriser la participation des personnes en situation de pauvreté dans la démarche territoriale de mise en œuvre de l'Alliance pour la solidarité :

- Comment voit-on la place des personnes en situation de pauvreté aux différentes étapes du processus et particulièrement à l'identification des enjeux et actions prioritaires et aux mécanismes de gouvernance?
- Comment les rejoindre? Quels acteurs sont le plus susceptibles de les approcher, les motiver et les inviter?
- Comment s'assurer de la plus grande représentativité des personnes en situation de pauvreté et des réalités de pauvreté vécues? En d'autres mots, comment considérer les multiples visages de la pauvreté sur votre territoire?
- Quels sont les lieux, mécanismes, espaces où les personnes sont déjà impliquées et qui pourraient servir de levier à leur participation dans le cadre de la démarche locale?

- Comment la participation des personnes peut être soutenue concrètement pour réduire les obstacles à leur participation? (Transport, allocation de participation, adaptation des activités/animation, accompagnement si besoin.)
- Que faudrait-il adapter pour favoriser leur participation?

5. PRISE EN COMPTE DES ENJEUX RELATIFS AUX FEMMES ET AUX HOMMES (ADS)

OBJECTIFS

- Réfléchir aux enjeux relatifs aux femmes et aux hommes dans l'identification des enjeux territoriaux et des priorités d'action.
- Développer des stratégies pour intégrer l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans la mise en place de projets, d'interventions ou de démarches reliées à l'Alliance pour la solidarité.

Informations sur l'ADS

Les enjeux relatifs aux femmes et aux hommes de même que l'égalité entre les sexes se doivent d'être intégrés aux initiatives mises en place dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité. Une des approches privilégiées pour favoriser cette intégration est l'analyse différenciée selon les sexes (ADS).

« L'ADS a pour but de prévenir ou de réduire les inégalités entre les sexes en prenant en compte les réalités spécifiques des femmes et des hommes, lors de la mise en place d'une mesure, d'un projet, d'une politique, d'un service. »
<http://www.femmescentreduquebec.qc.ca/fichiers/Promo-trousse-ADS.pdf>

Caractéristique de l'ADS :

- raffine sa connaissance des réalités vécues par les femmes et par les hommes;
- met en lumière les différences pouvant exister entre ces réalités;
- constate les effets distincts de l'initiative sur les femmes et sur les hommes;
- réalise des actions concrètes afin de répondre plus efficacement aux réalités et besoins des femmes et des hommes.

L'ADS constitue en quelque sorte une « paire de lunettes » qui permet de considérer des enjeux, priorités, projets en considérant les réalités et différences entre les femmes et les hommes.

Il faut toujours s'interroger devant la neutralité apparente d'une action.

Aucune action n'est totalement neutre pour l'un ou l'autre sexe, car les enjeux ne sont pas nécessairement les mêmes.

Cela permet de privilégier des solutions adaptées aux besoins différenciés des femmes et des hommes.

DÉMARCHE PROPOSÉE POUR GUIDER LA RÉFLEXION

Voici quelques questions qui peuvent se poser à différents moments de la démarche pour tenir compte des enjeux relatifs aux femmes et aux hommes.

1. Choix des enjeux territoriaux et priorités d'action

- Quels sont les besoins et les réalités différenciés des femmes et des hommes par rapport aux enjeux/priorités identifiés?
- Fait-on état de données quantitatives et qualitatives sexuées?

2. Intégration de l'ADS dans un projet

L'utilisation de l'ADS lors d'un projet demande :

- **Décrire la problématique** : L'élaboration d'un portrait socioéconomique avec des données ventilées selon les sexes des personnes vivant en situation de pauvreté de notre région pour établir la problématique. (Étape 1)
- **Analyser les données** : L'analyse de ces données, en tenant compte des réalités, des besoins propres aux femmes et hommes, de même que des écarts entre les femmes et les hommes et les causes de ces écarts, ceci afin de préciser à qui on s'adresse. (Étape 2)
- **Concevoir le plan d'action** : L'élaboration du plan d'action du projet en fonction de la réalité des femmes et des hommes qui se dégage de l'analyse. (Étape 3)
- **Procéder à la mise en œuvre** : La mise en œuvre du projet, afin que les femmes et les hommes profitent de façon équitable de celui-ci. (Étape 4)
- **Faire le suivi et l'évaluation** : Le suivi et l'évaluation, pour que le projet tienne compte de l'impact de toute la démarche sur les femmes et les hommes, et effectuer les corrections si nécessaire. (Étape 5)

Source : http://www.femmescentrduquebec.qc.ca/uploads/pdf/4073_contrer_pauvrete_femmes_hommes.pdf

SUIVI DE L'INTÉGRATION DE L'ADS TOUT AU LONG DU PROCESSUS DE MISE EN PLACE

(Source : *Trousse ADS pour y voir plus clair*)

Cadre général :

- La perspective du genre est-elle intégrée dans l'analyse du projet?
- Fait-on ressortir les besoins et les réalités différenciées des femmes et des hommes?
- Fait-on état de données quantitatives et qualitatives sexuées?

Buts :

- Le but de l'initiative projetée reflète-t-il aussi bien les réalités et besoins des femmes que des hommes?
- Prend-on en considération les problèmes et disparités entre les femmes et les hommes en répondant à des besoins des deux sexes?

Groupes cibles :

- L'initiative concerne-t-elle les femmes et les hommes? Surtout les femmes? Surtout les hommes?
- L'initiative apporte-t-elle des avantages aussi bien aux femmes qu'aux hommes? Exception : projets visant spécifiquement les femmes ou les hommes (approche spécifique)

Objectifs :

- Les objectifs de l'initiative consistent-ils à répondre aux besoins différenciés des femmes et des hommes?
- Les objectifs visent-ils l'égalité entre les femmes et les hommes?

Activités :

- Les activités prévues impliquent-elles la participation des femmes et des hommes?
- D'autres activités sont-elles nécessaires pour affirmer le souci d'égalité de l'initiative? (Formation spécifique, recherche complémentaire, consultation auprès de ressources concernées, etc.)

Réalisation :

- Qui mettra en œuvre l'initiative prévue?
- Ces personnes possèdent-elles les connaissances et habiletés requises en matière d'ADS?
- Disposent-elles d'outils, de méthode ou d'accompagnement pour réaliser le projet dans le respect du souci de l'égalité?
- Les femmes aussi bien que les hommes (professionnels et groupes cibles) prendront-ils part à la mise en œuvre du projet?

Suivi et évaluation :

- La stratégie de suivi et d'évaluation est-elle soucieuse d'égalité?
- A-t-on des mécanismes de collecte des données pour le suivi des actions?

Risques :

- A-t-on pris en compte les stéréotypes ou les barrières structurelles qui empêchent les femmes ou les hommes de bénéficier pleinement de l'initiative?

Budget :

- A-t-on vérifié que les ressources financières dédiées à l'initiative permettent autant aux femmes qu'aux hommes de profiter des résultats?
- Le budget laisse-t-il la marge de manœuvre pour l'engagement d'une ressource pour la sensibilisation, la formation ou l'accompagnement de la perspective « ADS » durant le projet?

Partenaires :

- A-t-on pris le temps de sensibiliser les partenaires ou les collaborateurs à l'ADS?
- A-t-on vérifié leur degré de compréhension de l'ADS?

Communications :

- Une stratégie de communication a-t-elle été mise au point pour informer les divers partenaires concernés de l'existence, des progrès et des résultats de l'initiative en regard de l'égalité?

Outils existants

Trousse à outils : ADS pour y voir plus clair

- Pour en savoir plus, communiquer avec la Table de concertation du mouvement des femmes du Centre-du-Québec qui a produit la trousse.
- <http://www.femmescentreduquebec.qc.ca/>

Intégration de l'ADS dans un projet

- Document produit par le Conseil du statut de la femme
- <http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/ADS/Tableau-Integration-ADS-p13.pdf>

6. MODALITÉ DE DIFFUSION DE L'INFORMATION

OBJECTIFS

- Déterminer des mécanismes de communication pour diffuser les informations relatives à l'Alliance pour la solidarité aux acteurs du territoire.
- Prendre connaissance des modalités de diffusion de l'information au niveau régional et en informer les partenaires.

Modalités de diffusion de l'information au régional

- Page sur le site web du Consortium en développement social de la Mauricie : <http://www.consortium-mauricie.org/actions-d-ici/alliance-pour-la-solidarite>
- Section « Actions d'ici » : <http://www.consortium-mauricie.org/actions-d-ici>
- Infolettre spéciale portant sur l'Alliance pour la solidarité
- Les Rendez-vous de l'Alliance pour la solidarité
- Autres mécanismes à mettre en place?

DÉMARCHE PROPOSÉE POUR GUIDER LA RÉFLEXION

Voici quelques questions pour alimenter la réflexion des partenaires territoriaux au niveau des mécanismes à mettre en place pour diffuser l'information sur le territoire :

- Quelles informations désirons-nous transmettre par rapport à l'Alliance au niveau du territoire? (décision, processus, résultats, pratiques gagnantes, etc.)
- À qui l'information doit-elle parvenir sur le territoire? (partenaires, instances, personnes en situation de pauvreté, etc.)
- Comment rejoindre les personnes en situation de pauvreté? Quelles informations désirons-nous transmettre?
- À quel moment doit se faire la diffusion d'information? N.B. : **Avant toute diffusion sur le FQIS ou des projets financés dans le cadre du FQIS,, communiquer avec le mandataire (Consortium)** pour s'assurer du respect des normes du Protocole de communication publique de l'entente administrative sur la gestion du FQIS dans le cadre des Alliances pour la solidarité.
- Quels mécanismes peuvent être mis en place au niveau du territoire pour diffuser l'information?
- Avons-nous besoin d'un budget pour diffuser l'information?

7. PROCESSUS D'ÉVALUATION DE LA DÉMARCHE

L'évaluation du processus de mise en œuvre de même que l'évaluation et le suivi des stratégies retenues (projets, interventions, démarches) doivent être considérés comme une préoccupation à intégrer dès le départ de la mise en place de l'Alliance pour la solidarité.

DÉMARCHE PROPOSÉE POUR GUIDER LA RÉFLEXION

Des outils pour faciliter la réflexion seront produits par le Consortium en développement social et rendus disponibles sous peu.

Quelques questions générales à se poser :

- Au final, qu'est-ce qu'on voudrait pouvoir évaluer?
- Qu'est-ce qu'on pourrait être capable d'évaluer?
- Comment s'organiser pour y arriver?
- De quelle aide on pourrait avoir besoin?
- Quels sont les indicateurs utilisés pour le suivi des résultats des initiatives soutenues?

Version finale du 16 janvier 2019

ANNEXE 1

Enjeux territoriaux de développement social identifiés lors du *Rendez-vous du développement social* en juin 2018

Enjeux régionaux	Maskinongé	Trois-Rivières	Des Chenaux	Mékinac	Shawinigan	Haut St-Maurice
Participation et culture citoyenne		Accessibilité à des infrastructures de loisir et gratuité de l'Île St-Quentin			Participation citoyenne	
Démographie et vitalité du territoire (Vieillesse de la population)			Exode rural (jeunes, personnes âgées, personnes handicapées)	Vieillesse de la population (29.9 % de personnes âgées de 65 ans et plus en Mauricie)		Territoire éloigné et solde migratoire négatif
Sécurité alimentaire et saine alimentation			Sécurité alimentaire		Sécurité alimentaire	Sécurité alimentaire
Services et programmes publics		Financement de la Démarche des premiers quartiers		Connaissance des ressources et services existants		
Réussite éducative						
Accès aux services de proximité	Mobilité, accessibilité et proximité des services		Vitalité du territoire (services de proximité, achat local)		Accessibilité aux services pour les personnes à faible revenu	
Mobilité durable, transport collectif et adapté			Vitalité du territoire (transport collectif et adapté)	Transport collectif et adapté (accès aux services, emploi, distribution alimentaire)		Transport collectif interterritorial (accès aux services publics)
Pauvreté, exclusion et isolement social	Précarité financière des travailleurs à faible revenu					
Habitation durable et logement social	Manque de logement locatifs, abordables et besoins de réparations immobilières	Manque de logements sociaux et communautaires (santé mentale, personne seule, grandes familles, personnes handicapées)			Accessibilité au logement social, communautaire, abordable et salubre et à la propriété.	Discrimination au logement à l'égard des personnes issues des premières nations
Accès au travail et employabilité (Rareté et pénurie de main d'œuvre)	Rareté de la main-d'œuvre et l'inclusion sociale des personnes éloignées du marché du travail	Employabilité et insertion sociale des personnes éloignées du marché du travail		Pénurie et rareté de la main-d'œuvre (relève, recrutement, maintien des entreprises)		Rareté de la main-d'œuvre et formation à proximité

ANNEXE 2

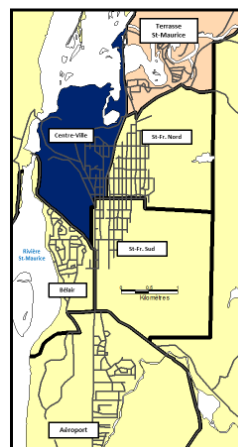
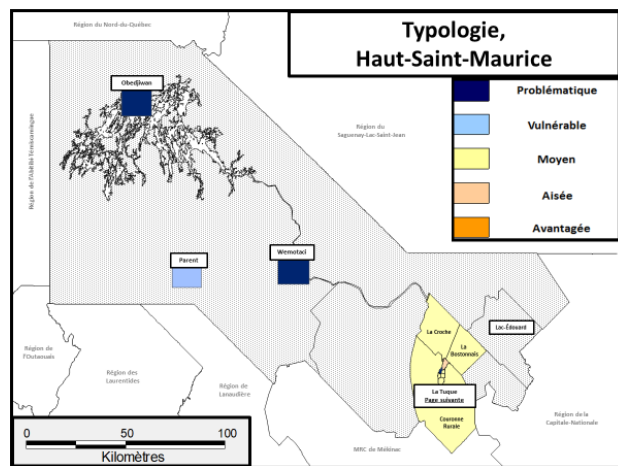
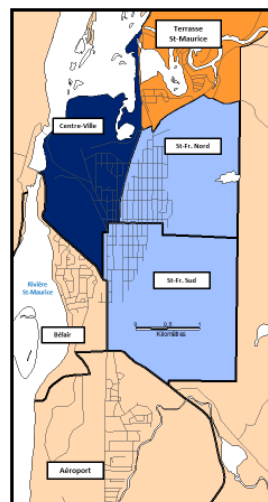
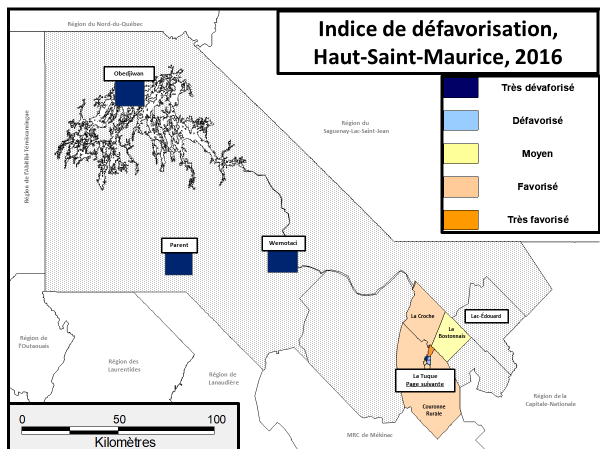
Tableau pour la priorisation des enjeux territoriaux

	Étape 1 Identifier les enjeux : est-ce que tous les enjeux du territoire sont nommés?	Étape 2 Documenter les enjeux afin que tous les partenaires aient une compréhension commune de chaque enjeu.	Étape 3 Prioriser : Quels besoins ou enjeux devraient orienter l'utilisation des sommes du FQIS sur le territoire?	Étape 4 Prioriser les initiatives ou actions à mettre en place : Que devrait-on faire avec l'argent du FQIS?
Enjeux régionaux	Territoire	Pour chaque enjeu	Pour chaque enjeu	Pour l'ensemble des enjeux
Participation et culture citoyenne		Comment peut-on observer cet enjeu?	Est-ce que des actions sont déjà en cours concernant cet enjeu (acteur, action, portée et limites)	Est-ce qu'il y a des facteurs communs aux différents enjeux? Lesquels?
Démographie et vitalité du territoire (Vieillesse de la population)		Qui est davantage touché par cet enjeu? Comment on le sait? <i>Est-ce que les hommes et les femmes et les personnes handicapées sont également touchées?</i>	Est-ce que cela touche beaucoup de personnes? Est-ce que des personnes sont touchées mais l'ignorent?	Est-il possible d'agir sur plus d'un enjeu par une initiative? En combinant l'importance de l'enjeu et la capacité d'intervenir, on pourra identifier les meilleures cibles pour l'action (voir tableau)
Sécurité alimentaire et saine alimentation			Est-ce que l'effet sur les personnes touchées est important ou grave? Entraîne-t-il des effets négatifs à long terme ou temporaires?	Quels sont les défis et obstacles rencontrés pour travailler collectivement sur cet enjeu?
Services et programmes publics		Comment la pauvreté se manifeste dans cet enjeu?	Quel est le fardeau pour la société si rien n'est fait relativement à cet enjeu?	Dans une optique de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, quels enjeux deviennent prioritaires sur votre territoire?
Réussite éducative		Cet enjeu influence-t-il la participation sociale des personnes en situation de pauvreté qui sont touchées? Comment?	Si on ne fait rien, est-ce que la situation :	Est-il souhaitable d'agir sur ces enjeux : - Au niveau de la MRC? - Au niveau régional? - En impliquant d'autres mesures du PAGIÉPS? - En s'appuyant sur d'autres programmes ou initiatives d'autres ministères?
Accès aux services de proximité			- S'améliorera d'elle-même? - Ne changera pas? - Se dégradera?	Quels enjeux priorisez-vous?
Mobilité durable, transport collectif et adapté		Est-ce que cet enjeu est déjà traité par un ou des acteurs au niveau local? Comment? Que faudrait-il améliorer?	L'enjeu est-il traité au sein du comité territorial de développement social ou sous-comité? Fait-il l'objet de réflexions, discussions voire d'actions sur le territoire? Par qui?	Pourquoi les enjeux que vous retenez sont-ils prioritaires en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale?
Pauvreté, exclusion et isolement social				
Habitation durable et logement social		Est-ce que cet enjeu devrait être abordé au niveau régional? (pour augmenter la capacité d'agir et les résultats pour la population touchée)		
Accès au travail et employabilité (Rareté et pénurie de main d'œuvre)		Est-ce que l'enjeu contribue aux inégalités sociales de santé?		

Capacité d'agir	ÉLEVÉ	Importance de l'enjeu	
		FAIBLE	ÉLEVÉ
	FAIBLE	Priorité d'intervention secondaire	Priorité d'intervention élevée

ANNEXE 3

Cartes du Haut St-Maurice



ANNEXE 4

Structure de gouvernance

Les dépôts de projets se feront au comité local en développement social pour les projets territoriaux et au Consortium pour les projets régionaux. Par la suite, le processus de sélection comptera deux étapes :


1. La recommandation se fera au comité territorial de développement social de chacun des territoires en fonction des priorités établies territorialement et, pour les projets régionaux, au Consortium en fonction des priorités régionales. (Lors du dépôt, en préparation à la rencontre de recommandation, le projet sera acheminé au régional, où un agent de projet en collaboration avec le comité de soutien s'assurera que le projet respecte les orientations et normes du FQIS.)
2. L'approbation se fera au Comité directeur du Consortium.

La définition d'un projet selon le cadre normatif :

- Initiative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- Initiative novatrice
- Recherche
- Évaluation

Les projets pourront se réaliser en collaboration avec un ou plusieurs partenaires, en collectif en partageant le leadership ou en intersectoriel avec des organismes de différents secteurs.

Les rôles et responsabilités des instances	
Comité directeur	Décisionnel Plan de travail, mécanisme répartition de l'enveloppe, projets
Centraide	Imputable Rapport financier et reddition de comptes
Comité de coordination	Recommandation Gouvernance, projets régionaux
Comités territoriaux (6)	Recommandation Gouvernance, priorités d'action, projets locaux
Comité de soutien	Soutien Arrimage des outils, fonds disponibles
Alliance pour la solidarité	Consultatif Orientations, priorités d'action, prise en compte des réalités spécifiques femmes, hommes, personnes handicapées, participation des personnes en situation de pauvreté



Le Comité directeur se compose des directeurs du MTESS, MAMH, CIUSSS MCQ, Centraide, d'une personne mandatée par ville et MRC de la Mauricie et d'un représentant du Comité de coordination.

Le Consortium est le mandataire et Centraide agit à titre de fiduciaire.

Le Comité de coordination se compose d'un représentant de chacun des comités locaux en développement social, des professionnels du MTESS, MAMH, CIUSSS MCQ, Centraide, d'un représentant du Comité directeur, du Pôle d'économie social de la Mauricie et de l'UQTR (Picom).

Le Comité de soutien se compose des professionnels du MTESS, MAMH, CIUSSS MCQ.

L'Alliance pour la solidarité se veut inclusive des personnes et des organisations qui s'unissent pour contrer la pauvreté et l'exclusion sociale. L'Alliance se compose de toute personne qui participe à la démarche.



Code d'éthique Comité de recommandation (*territoire*) dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité de la Mauricie 2018-2023

1. CODE D'ÉTHIQUE

1.1. Introduction

Les membres du Comité reconnaissent l'importance de leurs responsabilités relativement à la recommandation des initiatives soumises et aux résultats des discussions qui auront lieu au sein du Comité. Ces responsabilités commandent une conduite empreinte d'éthique. Le Comité se dote donc d'un code d'éthique.

1.2. Objet

Le code d'éthique fixe des règles de conduite pour les membres du Comité en vue :

- d'assurer la confiance du public et des organismes dans l'intégrité, l'impartialité et la transparence du Comité dans la réalisation de son mandat de recommandation des projets déposés au comité territorial en développement social de (*territoire*);
- de permettre aux membres du Comité d'exercer leur rôle avec confiance, indépendance et objectivité.

1.3. Dispositions particulières

4.3.1 Obligation de discrétion

L'obligation de discrétion signifie que chaque membre du Comité est tenu à la plus stricte confidentialité. En aucun temps, ni pendant les travaux du Comité, ni une fois les résultats transmis, il ne doit divulguer les renseignements dont il a pris connaissance dans l'exercice de ses fonctions au sein du Comité.

Cette obligation signifie également que le membre est tenu de s'abstenir de prendre connaissance, ou même de tenter de prendre connaissance, d'un renseignement confidentiel qui n'est pas nécessaire à l'exercice de ses fonctions, même s'il n'a pas l'intention de la divulguer.

4.3.2 Obligation d'agir avec honnêteté

L'obligation d'agir avec honnêteté signifie que nul ne peut, ni ne doit, accepter quelque gratification ou somme d'argent dans l'exercice de ses responsabilités à titre de membre du Comité. De même, le membre ne doit accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage ni pour lui-même ni pour une autre personne, ni utiliser à son avantage une information qu'il détient.

4.3.3 Obligation d'agir avec impartialité

L'obligation d'agir avec impartialité signifie que chaque membre du Comité doit exercer ses fonctions en évitant toute préférence ou parti pris incompatible avec la justice et l'équité. Il doit exercer sa tâche avec discernement et sans aucune forme de discrimination. Cependant, il se doit d'informer le Comité de faits ou de renseignements pertinents pouvant faciliter le travail du Comité dans le cadre de son mandat. Il doit enfin se garder d'agir sur la base de ses intérêts personnels.

4.3.4 Obligation d'éviter tout conflit d'intérêts

L'obligation d'éviter tout conflit d'intérêts signifie que le membre ou l'observateur ne peut participer à l'analyse du dossier d'un organisme s'il détient un intérêt direct ou indirect dans cet organisme ou s'il est membre du personnel ou membre du conseil d'administration de celui-ci. Lorsqu'une telle situation se présente, le membre concerné doit en informer immédiatement le Comité et se retirer lors des délibérations et de la prise de décision concernant le projet en question.

2. ENGAGEMENT DE RESPECTER LE CODE D'ÉTHIQUE

Reconnaissant que les membres du Comité doivent s'engager personnellement à respecter le présent code d'éthique, Je, soussigné(e) _____, désigné(e) par _____ afin d'agir comme membre du comité de recommandation (*territoire*) dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité de la Mauricie 2018-2023 déclare ce qui suit :

- Je m'engage à respecter le code d'éthique du Comité.
- Je m'engage à procéder, dans un esprit d'objectivité et de neutralité ainsi qu'au meilleur de ma connaissance, à la validation des dossiers qui seront soumis au Comité.
- Je m'engage aussi sans limite de temps à conserver la plus stricte confidentialité concernant les renseignements obtenus dans l'exercice de mes fonctions au sein du Comité.
- Je m'engage également à éviter tout conflit d'intérêts et à agir avec honnêteté dans le cadre de mes fonctions au sein du Comité.

Je déclare avoir lu les parties 1 et 2 du présent document et en avoir saisi la portée.

Signature de la personne

Date

ANNEXE G - OUTIL SYNTHÈSE DE LA DÉMARCHE RÉGIONALE ET TERRITORIALE

Territoire régional (modèle)

Priorités d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	Structure de gouvernance retenue	Démarche de mobilisation	Zones de dévitalisation du territoire à privilégier	Liste des partenaires et type de collaboration	Engagement des partenaires, y compris les personnes en situation de pauvreté et les éluEs	Prise en compte des enjeux relatifs aux femmes et aux hommes, personnes handicapées.
<p>Accès à l'emploi</p> <p>Démographie, vitalité des territoires et proximité des services</p> <p>Éducation tout au long de la vie (réussite éducative)</p> <p>Logement social, communautaire dans une perspective de développement durable</p> <p>Participation citoyenne et sociale</p> <p>Sécurité alimentaire</p> <p>Transport collectif et adapté dans une perspective de mobilité durable</p>	<p>Comité de recommandation : Comité de coordination du Consortium en développement social de la Mauricie. Composition : 6 représentantEs comités locaux en DS, professionnel de 3 ministères, UQTR, Centraide, économie sociale. Avec l'avis du ministère coordonné par la personne chargée de projet</p> <p>Comité d'acceptation : Comité directeur du Consortium Composition : 6 représentantEs villes/MRC, 1 représentant du COCO, 3 ministères, Centraide, Consortium DS.</p>	<p>Automne 2017, révision du bilan de l'édition FQIS 2010-2015 organisée par le Consortium.</p> <p>Hiver 2018, feu vert des comités de coordination et directeur du Consortium pour un rendez-vous du développement social portant sur les enjeux régionaux</p> <p>Printemps 2018, Rendez-vous du développement social – enjeux développement social</p> <p>Hiver-printemps-automne 2018, tournée des comités locaux en DS et des partenaires</p> <p>Automne 2018, 1^{er} Rendez-vous de l'Alliance pour la solidarité – enjeux lutte contre la pauvreté</p>	<p>Territoires et les zones défavorisées et très défavorisées situées dans les quartiers centraux des villes et les zones situées aux extrémités Nord, Est, Ouest des autoroutes 55 et 40 et éloignées.</p>	<p>Voir les fiches thématiques</p>	<p>La participation des personnes en situation de pauvreté est un défi à partir duquel des réflexions sont en cours dans chacun des comités locaux en développement social.</p> <p>Faute de moyen plus concret au moment de rédiger le plan de travail, la participation sociale est inscrite comme l'une des priorités régionales.</p> <p>Piste en réflexion : réservation d'un montant dédié à la réalisation d'une initiative par ou avec les personnes en situation de pauvreté incluant les premières nations</p>	<p>Prise en compte de données différenciées selon les sexes lorsque disponible.</p> <p>Intégration de l'anayse différenciée selon les sexes dans les outils d'accompagnement et d'analyse.</p> <p>À faire : Organisation d'une rencontre avec les groupes qui représentent les personnes handicapées</p>

ANNEXE H – LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES AUX RENDEZ-VOUS

ANNA ET LA MER
APEVAH des Chenaux
Artisans de la Paix
Avenir d'enfants
C.O.M.S.E.P.
CAB de la Moraine
Carrefour d'aide aux non-syndiqués (CANOS)
Carrefour jeunesse-emploi de Shawinigan
Carrefour jeunesse-emploi MRC de Maskinongé
Carrefour jeunesse-emploi Trois-Rivières/MRC des Chenaux
CDC Centre-de-la-Mauricie
CDC de la MRC de Maskinongé
CDC de Trois-Rivières
CDC des Chenaux
CDC du Haut St-Maurice
CDC Maskinongé
CDC Trois-Rivières
CDEC de Trois-Rivières
Centraide Mauricie
Centre communautaire de loisirs Jean-Noël Trudel
Centre d'amitié autochtone Trois-Rivières
Centre d'assistance et accompagnement aux plaintes MCQ
Centre de femmes de Shawinigan
Centre de formation communautaire de la Mauricie
Centre Le Havre
Centre Roland-Bertrand
Citoyen engagé
CIUSSS MCQ (santé publique, prévention, environnements favorables)
Comité de développement social du Haut-St-Maurice
Comité de développement social des Chenaux
Comité de développement social de Maskinongé
Comité de développement social de la Ville de Trois-Rivières
Comité logement de Trois-Rivières
Comité pour la Défense des Droits Sociaux La Tuque
Comité Soutien à l'intégration scolaire
Comité territorial en développement social de Mékinac
COMPLICE
Consortium en développement social de la Mauricie
CPE La Tourelle de l'Énergie
CRSA
Culture Mauricie
Culture Trois-Rivières
Démarche des premiers quartiers de Trois-Rivières
Direction régionale Services Québec
École secondaire Le Tremplin
FADOQ - Mauricie
Fédération des OSBL d'habitation Mauricie Centre-du-Québec
Fonds Communautaire des Chenaux
Groupe de défense des droits sociaux de Trois-Rivières
H.S.I. Handicaps Soleil inc.
Habitations populaires du Québec
La Gazette de la Mauricie
L'Accorderie de Shawinigan
Le Phénix
Le Tràsh - Travail de rue à Shawinigan
Maison de la famille des Chenaux
MAMH
Maternaide
Moisson Mauricie/Centre-du-Québec
Mouvement d'Action Solidaire des Sans-Emploi des Chenaux
MRC de Maskinongé
MRC de Mékinac
MRC des Chenaux
MTESS - Services Québec
Municipalité de Lac-Édouard
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban
Municipalité de St-Édouard-de-Maskinongé
Municipalité Notre-Dame-du-Mont-Carmel
Municipalité St-Sévère
Office municipal d'habitation de Trois-Rivières - ORH des Chenaux
Par'enfants au cœur de nos actions
Partenaires Action Jeunesse Mékinac
PICOM - UQTR
Pôle en économie sociale de la Mauricie
Québec solidaire
Regroupement pour la défense des droits sociaux Shawinigan
Réseau d'Habitation Communautaire de la Mauricie
Réseau québécois en développement social
Revitalisation de Quartiers St-Marc/Christ-Roi
Roulons Vert
Service de Transports collectifs de la MRC de Maskinongé
Soutien à l'intégration scolaire
Table Action Abus Aînés Mauricie
Table de concertation des aînés et des retraités de la Mauricie
TIR Saines habitudes de vie
Trois-Rivières en Action et en Santé (TRAS)
Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie
Université du Québec à Trois-Rivières
Ville de La Tuque
Ville de Shawinigan
Ville de Trois-Rivières

ANNEXE I - FICHES THÉMATIQUES SUR LES PRIORITÉS D'ACTION

PRIORITÉ D'ACTION : ACCÈS À L'EMPLOI

L'accès à l'emploi en Mauricie : état de situation sommaire

- ❖ Selon les données 2018 (Services Québec), voici les caractéristiques de la population active en Mauricie¹ :
 - Taux de chômage : 5,1 % (plus bas que l'ensemble du Québec 5,5 %)
 - Taux d'emploi : 52,7 % (ensemble du Québec 61 %)
 - Taux d'activité : 55,6 % (ensemble du Québec 64,6 %)
- ❖ L'évolution du taux d'activité de 1998 à 2008 montre que la Mauricie demeure en dessous des taux québécois. Le taux d'emploi mauricien, depuis 1998, n'a jamais dépassé 55 % et demeure en deçà de celui du Québec.
- ❖ Le nombre de personnes aptes au travail à l'aide sociale a diminué de 2015 à 2017 (6 500 à 5 700).
- ❖ La participation des femmes au marché du travail mauricien s'accroît alors que nous observons une décroissance sur un autre plan, on une décroissance du ratio masculin.²
- ❖ Le taux de chômage est environ deux fois plus élevé tant chez les hommes autochtones (14,8 % vs 6,8 %) que chez les femmes autochtones (9,3 % vs 5,2 %). De plus, on remarque un écart plus important entre le taux d'activité et le taux d'emploi des autochtones, ce qui pourrait vouloir dire que ceux qui peuvent occuper un emploi ont moins de chance de le faire que les allochtones au sein de la population active.
- ❖ En comparant chacun des territoires, le taux d'emploi et de chômage est plus favorable à Trois-Rivières. La situation est plus difficile à Shawinigan, à La Tuque et dans la MRC de Mékinac.
- ❖ La proportion des personnes qui occupent un emploi dans le même territoire que leur lieu de résidence varie énormément d'un territoire à l'autre. La Tuque, 97 % des habitants y travaillent; Trois-Rivières, 81 %; Shawinigan, 77 %; MRC de Mékinac, 67 %; MRC de Maskinongé, 61 % et MRC des Chenaux, 38 %.²

POURQUOI EST-CE UNE PRIORITÉ EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE?

L'emploi est essentiel pour lutter contre la pauvreté. Le revenu étant le principal déterminant de la pauvreté. Bien que l'emploi ne permette pas toujours de sortir de la pauvreté, il est un vecteur d'intégration sociale. L'accès à l'emploi est une problématique pour plusieurs groupes de population : les femmes, les personnes autochtones, les personnes handicapées, les personnes judiciairisées, les personnes faiblement alphabétisées, etc. Les causes liées au problème d'accès à l'emploi sont à multiples niveaux : individuel (compétence, qualification, santé, niveau d'alphabétisme, condition physique, familiale, etc.), structurelle (les caractéristiques du marché du travail / les offres d'emploi, les procédures du marché du travail) ou institutionnelles (les politiques et programmes, les procédures administratives), organisationnelles (services de garde, transport, horaire, les mécanismes de liaison entre l'offre et la demande, les pratiques organisationnelles, etc.), et socioculturelles (les stéréotypes, les valeurs, représentations/préjugés). Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, les enjeux d'accès diminuent mais le maintien à l'emploi pour les groupes les plus fragilisés demeurent un enjeu. Au niveau de la lutte contre la pauvreté par l'emploi, les enjeux liés aux conditions de travail demeurent entiers.

Dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité en Mauricie, l'accès à l'emploi et l'employabilité peuvent être définis comme :

- L'ensemble des compétences et conditions de gestion des ressources humaines nécessaires et suffisantes pour permettre à une personne de trouver ou retrouver un emploi à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise, d'une organisation ou tout autre milieu, dans des délais et des conditions raisonnables.

EXPÉRIENCES ET POTENTIEL D'INTERVENTION

Lors de l'édition du FQIS 2010-2015, en Mauricie, l'enjeu de l'accès à l'emploi n'a pas fait l'objet d'initiatives régionales. Plusieurs territoires ont initié des projets en lien avec l'employabilité ou l'intégration au travail. Notons que dans l'édition 2010-2015, dans plusieurs régions, la priorité accordée à l'emploi, l'accès au travail des personnes plus éloignées du marché du travail et les initiatives visant le développement de l'employabilité se sont difficilement concrétisés au niveau des projets locaux. Les projets surtout initiés par les ressources en employabilité ont été confrontés à l'interprétation du critère du FQIS du non-financement de la mission et d'autres promoteurs visant la création d'emploi ont été confrontés au montage financier.

<p>Initiatives soutenues lors de l'édition 2010-2015 en Mauricie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des conditions de vie des participants de l'AMFT (APEVAH) et du SIT (Des Chenaux) - Plateau de travail d'aide-cuisinier par le Fonds communautaire des Chenaux (Des Chenaux) - Entreprendre pour apprendre par la Coop de solidarité ETC. (Haut-St-Maurice) - Soutien en emploi par un plateau de travail par le Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Maskinongé (Maskinongé) - En route vers l'emploi par l'Association des Personnes Handicapées Actives de Mékinac (Mékinac) - La récupération et le recyclage au service de l'insertion professionnelle par le SIT Mauricie (Mékinac) - Écarlates, l'art pour l'implication social par le Service d'intégration au travail (SIT) Trois-Rivières (Trois-Rivières) - Vélos de quartier par le Démarche des premiers quartiers de Trois-Rivières (Trois-Rivières) <p>Pour en savoir plus : voir les pages <i>Actions d'ici</i> du site Internet du Consortium http://www.consortium-mauricie.org/actions-d-ici2</p>
<p>Acteurs et collaborations potentiels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie, comité femmes et emploi des secteurs : emploi, femmes, aînées, peu scolarisées, immigration, éducation, commerce, développement économique et social, économie sociale, recherche appliquée. - 18 organismes d'employabilité des secteurs : immigration, handicap, peu scolarisé, judiciarisation, femmes, jeunes, etc. - Regroupement Mauricie - Services Québec, Centres locaux d'emploi - Consortium en développement social de la Mauricie, comités locaux en développement social
<p>Partenaires et/ou leviers financiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) - Fonds de développement des territoires (FDT) - Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) - Ministère de l'immigration, Réussir l'intégration - Secrétariat à la jeunesse - Secrétariat aux aînés, Initiatives de travail auprès des aînés en situation de vulnérabilité - Services Québec

SUR QUOI VEUT-ON AGIR PRIORITAIREMENT DANS LE CADRE DE L'ALLIANCE ET COMMENT?

Les éléments énumérés dans cette section proviennent des échanges recueillis lors des ateliers du *Rendez-vous de l'Alliance* le 7 décembre 2018. Nous avons regroupé les discussions provenant à la fois de l'atelier sur l'accès à l'emploi mais aussi des pistes issues des discussions d'autres thématiques. Ces éléments sont des pistes non exhaustives.

Contexte, système, institutions

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- Les discriminations de statut à l'aide sociale à l'égard des personnes considérées aptes mais qui ont des limitations sociales qui réduisent leur niveau d'employabilité.
- Les discriminations face aux femmes dans les métiers non traditionnels.
- Les inégalités salariales entre les hommes et les femmes.
- Il y a un grand manque de subvention pour intégrer des personnes vivant avec des problématiques de santé mentale.
- Certains employeurs résistent à l'embauche de personnes différentes (personnes immigrantes, prestataire d'aide sociale, personnes handicapées, premières nations, etc.).

Quelques pistes :

- Faciliter l'accès au travail à toutes les personnes, sans égard à son statut.
- Faire reconnaître les métiers traditionnellement féminins, notamment pour ajuster la rémunération.
- Élargir la capacité d'accueil des femmes par les employeurs dans des métiers non traditionnels.
- Réfléchir des mécanismes d'incitation à l'embauche de groupe cible – comme le soutien à des pratiques de compagnonnage des employeurs pour soutenir l'embauche de certains groupes de population.

Pratiques organisationnelles et organisation des services

CONNAISSANCE DES PROGRAMMES

- La méconnaissance des règles de l'aide sociale est un frein lors de retour en emploi.
- Les dispositifs et programmes d'intégration à l'emploi sont méconnus des employeurs.
- Les dispositifs d'intégration en emploi d'une personne à l'aide sociale sont méconnus des employeurs.

Quelques pistes :

- Faire une campagne d'information sur les programmes.
- Assurer une meilleure information concernant les mesures qui facilitent l'intégration et le maintien en emploi d'une personne à l'aide sociale.

ACCOMPAGNEMENT SOUTENU DE LA DÉMARCHE D'INTÉGRATION EN EMPLOI

- Faire vivre des petits succès aux gens qui ont toujours connu l'échec.

- Prendre la personne là où elle est rendue dans sa démarche, éviter les découragements et gravir les échelons graduellement.
- Offrir un soutien et un suivi pendant plusieurs mois (clé de succès).

Quelques pistes :

- Soutenir le développement de pratiques d'accompagnement en continu, que ce soit par le soutien à des activités de réflexion, de partage de pratique ou d'expérimentation.
- Changer la vision du suivi et accompagner la démarche entreprise par la personne de façon soutenue (avant, pendant et après les premiers mois) pour favoriser une intégration en emploi durable.
- Promotion et valorisation des succès vécus en utilisant des moyens mis en place localement, territorialement et régionalement.

Obstacles socioculturel (représentations, valeurs, préjugés)

CHANGEMENT DE LA PERCEPTION DES EMPLOYEURS FACE AUX TRAVAILLEURS ISSUS DE CLIENTÈLE DIFFÉRENTE

- Les préjugés persistants empêchent les gens de se mobiliser et de se mettre en mouvement.
- Certains employeurs résistent à l'embauche de personnes différentes (personnes immigrantes, prestataire d'aide sociale, personnes handicapées, premières nations, etc.).

Quelques pistes :

- Sensibiliser les employeurs au potentiel des gens disponibles.
- Promouvoir et valoriser les succès vécus en utilisant des moyens mis en place localement, territorialement et régionalement.

Références

- Présentation état de situation de la main-d'œuvre en Mauricie, Services Québec, Colloque sur la rareté de la main-d'œuvre. Mars 2018.
- Statistique Canada, Enquête sur la population active Moyennes annuelles. 2018.

La proximité des services en Mauricie : état de situation sommaire

- ❖ *Le vieillissement de la population en milieu rural amène une pression plus grande sur les finances publiques pour s'adapter aux besoins particuliers d'une société plus âgée, notamment en matière de soutien et de services : santé, habitation, mobilité, services de proximité, etc.*
- ❖ *L'évolution démographique se fait au profit des grandes villes et donc au détriment des petites municipalités, notamment celles de moins de 1 000 habitants.*
- ❖ *La diminution de la population active contribue à maintenir le même niveau de productivité et de croissance économique (pénurie de main-d'œuvre, changement des habitudes de consommation).*
- ❖ *Le budget des municipalités étant fonction de la taille de leur population (sans égard à leurs besoins), la disponibilité et la qualité des ressources, des équipements et des installations posent un défi pour plusieurs petites communautés.*
- ❖ *La centralisation des services dans les centres urbains impacte la vitalité des milieux ruraux.*
- ❖ *Le manque de services de proximité entraîne une migration régionale des personnes âgées.*
- ❖ *Le manque d'accès aux services de proximité est un phénomène qui touche les familles, les enfants et toute la population concernée d'une communauté, mais il amplifie l'exode des jeunes et des personnes âgées.*
- ❖ *L'immigration contribue à la croissance démographique, mais engendre des coûts pour l'intégration des nouveaux arrivants.*

POURQUOI EST-CE UNE PRIORITÉ EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE?

La démographie, les services de proximité et la vitalité du territoire sont étroitement liés. Selon les discussions des partenaires de l'Alliance pour la solidarité, la notion de proximité des services est un enjeu majeur « pour assurer la survie du village », et elle comporte plusieurs sens :

1. La proximité géographique et territoriale, ce qui revient à dire qu'aux services de proximité « du village » se combine la desserte des services intermunicipaux et régionaux dans la localité.
2. Un sens relationnel, référant à un rapport personnalisé entre celui qui offre et celui qui reçoit le service, telle une organisation régionale qui offre son service dans le village.
3. La proximité décisionnelle, c'est-à-dire que lorsque l'on met en place les services dans un souci de cohérence, l'offre et la demande de services sont pensées et élaborées en dialogue avec les citoyens sur la base des besoins identifiés. La proximité décisionnelle permet donc une offre de services adaptée.

Les personnes participantes à l'atelier de discussion se sont davantage intéressées au développement local et à la vitalité des milieux ruraux. La modification de la démographie peut être reliée à la pauvreté des communautés qui cumulent décroissance démographique, diminution ou perte des services de proximité, sans compter l'impact négatif des pratiques et stratégies d'institutions ou de commerces (institutions financière, chaînes de quincaillerie, services gouvernementaux, etc.) qui ont des modes de gestion axés sur la rentabilité et non sur les perspectives de vitalité locale. Ce manque de services de proximité rend le territoire moins attractif et limite les choix offerts à la population, au risque de dévitaliser les communautés.

Les enjeux de la proximité des services, de l'occupation du territoire et de la vitalité des milieux sont aussi présents en zone urbaine, mais sur des réalités et des défis différents. Cet enjeu apparaît aussi dans les orientations du PAGIÉPS et du FQIS. Par conséquent, dans une perspective évolutive du plan de travail, ces enjeux pourraient être discutés dans les territoires et apparaître comme une priorité.

LA PROXIMITÉ DES SERVICES ET LA DÉVITALISATION DES TERRITOIRES

Avec un recul d'une vingtaine d'années, les efforts consentis autour des services de proximité en milieu rural se sont généralement avérés des luttes pour le maintien de ces services dans les localités au cœur du village.

En terme de défavorisation, la situation de faible revenu est relativement la même en milieu rural et urbain, bien qu'il y ait des particularités propres à chacun des territoires. En milieu rural et éloigné, la situation est particulièrement défavorable pour les personnes et les communautés qui n'ont pas l'accès au transport. En milieu urbain, le revenu n'est pas suffisant pour se procurer des biens et des services couvrant les besoins de base des personnes en situation de pauvreté.

EXPÉRIENCES ET POTENTIEL D'INTERVENTION

Lors de l'édition du FQIS 2010-2015, l'enjeu de la proximité des services et de la revitalisation des territoires a été abordé sous l'angle de la solidarité et de la participation citoyenne. Dans les milieux ruraux, on remarque le rôle des coopératives de solidarité alors qu'en milieu urbain, le rôle d'animation de milieu.

Dernière édition du FQIS

Dans la dernière édition, plusieurs MRC surtout ont initié des projets visant le développement territorial, le renforcement des capacités et du capital communautaire, la structuration et la coordination des services existants et de nouveaux services ou la mise en place de services de proximité. Toutefois, il faut comprendre que la part du FQIS est souvent minime dans ces stratégies qui engageaient des montages financiers importants. La part du FQIS aura permis pour ces projets de renforcer les objectifs de lutte contre la pauvreté soit en ajoutant des interventions pour des groupes cibles, en renforçant l'axe de participation, etc.

Initiatives soutenues lors de l'édition 2010-2015 en Mauricie	<ul style="list-style-type: none"> - Centre d'éducation populaire ambulant Mékinac par la CDC (Mékinac) - Centre de valorisation écotouristique de Lac-Édouard par la Coop de solidarité (Haut-St-Maurice) - Rachat de l'épicerie-station essence par la Coopérative de solidarité Mékinac (Mékinac) - Répertoire des ressources locales de la MRC des Chenaux par la CDC (Des Chenaux) - Service de livraison pour l'épicerie collective par l'Accorderie (Trois-Rivières) - Un parc pour tous, tous pour un parc par la Maison des jeunes de Grand-Mère (Shawinigan) <p>Pour en savoir plus : voir les pages <i>Actions d'ici</i> du site Internet du Consortium http://www.consortium-mauricie.org/actions-d-ici</p>
Acteurs et collaborations potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - CDC - CIUSSS MCQ, MRC, SADC (organisateur communautaire, agent de développement du territoire) - Corporation de développement économique communautaire - Démarches de revitalisation intégrée de Shawinigan et Trois-Rivières - Pôle en économie sociale, Coopérative de développement régional - Consortium en développement social de la Mauricie, comités locaux en développement social
Partenaires et/ou leviers financiers	<ul style="list-style-type: none"> - Desjardins - Fonds de développement des territoires (FDT) - Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) - MAMH – Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)

SUR QUOI VEUT-ON AGIR PRIORITAIREMENT DANS LE CADRE DE L'ALLIANCE ET COMMENT?

Les éléments énumérés dans cette section découlent des échanges recueillis lors des ateliers du *Rendez-vous de l'Alliance* le 7 décembre 2018. Nous avons regroupé les discussions provenant à la fois de l'atelier sur la démographie-vitalité du territoire et les services de proximité, mais aussi des pistes issues des discussions sur d'autres thématiques. Ces éléments sont des pistes non exhaustives.

La proximité géographique et territoriale

ACCESSIBILITÉ DES SERVICES

- Accessibilité universelle des services de *santé, *alimentaire, éducatif, culturel, de loisirs.
- L'accessibilité des services est étroitement liée à celle du transport en commun, collectif, adapté, covoiturage vers les services.
- Pauvreté de services, fragilisation ou disparition des services de proximité.

Piste :

- Regrouper les efforts de chacun, accroître le personnel dédié à la mobilisation des collectivités, à la mise en place de services.

Les liens de proximité

L'INTERVENTION SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE

- L'isolement social des personnes âgées est préoccupant.
- Les femmes âgées sont souvent plus nombreuses et plus à risque de vulnérabilité.

Piste :

- Intervenir en prévention de l'isolement social, de la vulnérabilité, de la pauvreté et l'exclusion sociale.

L'intervention territoriale

DÉVITALISATION DES COMMUNAUTÉS

- Le manque de services impacte l'attractivité de nouvelles populations, notamment les familles et les travailleurs.
- La diminution de l'offre de services limite les choix offerts à la population.
- L'exode des personnes âgées, des familles et des personnes ayant besoins de services adaptés.
- Le manque de relève, le salaire bas et peu attractif.

Quelques pistes :

- Transformer l'enjeu en opportunité, travailler ensemble (territoires de villes-MRC et Mauricie), mettre en valeur les atouts du territoire, promouvoir les avantages associés au coût abordable et à la qualité de vie dans la région et se doter d'une stratégie de communication-marketing territoriale.
- Encourager les politiques municipales (familiales, aînés, développement social), soutenir les plans d'action qui en découlent à ajouter des orientations en lien avec la lutte contre la pauvreté et l'exclusion ou encore des actions dédiées à des populations vulnérable.
- Faciliter l'intégration des nouveaux arrivants et des familles par une politique d'inclusion sociale.
- Accompagner des milieux ruraux et des communautés défavorisées.
- Intervenir sur le manque de main-d'œuvre, offrir des conditions salariales attractives.

Références

- Solidarité rurale du Québec, Guide du passage à la proximité des services en milieu rural, 2012.
- Suzanne Garon et Mario Paris, Le vieillissement de la population au Québec, État des lieux
- Gaudreault L. et al. Municipalités rurales et pauvreté... le défi d'en parler. *Quelques données sur la pauvreté en milieu rural au Québec. Faits saillants de la recherche*. Institut de recherche en santé du Canada. Octobre 2018.

PRIORITÉ D'ACTION : LOGEMENT SOCIAL, COMMUNAUTAIRE DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le logement social et communautaire en Mauricie : état de situation sommaire

- ❖ 32 % des ménages locataires consacrent 30 % et plus de leur revenu médian aux loyers et aux frais de logement (électricité, chauffage) comparativement à 34 % au Québec. La situation est plus marquée dans les villes de Shawinigan (35 %) et de Trois-Rivières (32 %).
- ❖ Au Québec, les ménages locataires âgés consacrent 40 % de leur revenu au logement. Le coût moyen des places standards en résidence est de 1 706 \$ par mois à Trois-Rivières; le coût le moins élevé est de 1 426 \$.
- ❖ Considérant le taux d'effort au logement, la situation est préoccupante pour les personnes seules, les familles immigrantes, les jeunes de 24 ans et moins, les locataires âgés, et plus dans le cas des femmes.
- ❖ Le parc locatif de logements sociaux de la Mauricie compte 4 497 unités de logement (au 31 décembre 2017).
- ❖ Au 31 décembre 2017, 318 ménages étaient en attente d'une habitation à loyer modique ou du programme de supplément au loyer, notamment des ménages dont une femme âgée de 18 à 59 ans est le principal soutien financier.
- ❖ 19 000 ménages à faible revenu sont potentiellement admissibles au programme Allocation-logement, alors que 4 497 en ont bénéficié au 31 décembre 2017.
- ❖ Dans le cas de la subvention au programme d'adaptation de domicile, le délai d'attente moyen est d'un an et 10 mois.
- ❖ Entre 2010 et 2015, la Mauricie est l'une des 3 régions ayant connu la plus faible progression en développement de logement social.
- ❖ Au Québec, 6,8 % de la population vit dans un logement inadéquat, soit de mauvais état ou de taille insuffisante; cette proportion monte à 14,2 % auprès de la population autochtone du Québec.
- ❖ Dans la province, les ménages arrivés récemment au pays vivent plus souvent dans un logement de taille insuffisante. De plus, le coût du loyer des ménages issus de l'immigration récente est 1,13 fois plus élevé que les ménages non immigrants du Québec.

POURQUOI EST-CE UNE PRIORITÉ EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE?

Dès que l'on aborde la question de la pauvreté, la situation du logement est évoquée étant donné qu'il s'agit de la première dépense à coût fixe qui impacte sur la sécurité alimentaire, la participation sociale, la mobilité, l'occupation du territoire et les déterminants de la santé globale et du bien-être des personnes et de la communauté pour tous. À ce titre, le logement social et communautaire devient une solution de premier plan pour faciliter l'accès au logement de qualité, abordable, adapté, salubre et sécuritaire.

Pour les partenaires de l'Alliance pour la solidarité, le logement social et communautaire dans une perspective de développement durable signifie qu'il s'agit de :

- Une formule de propriété collective et publique qui a une mission sociale et ne poursuit aucune finalité de profit.
- Ses gestionnaires sont les offices d'habitation, les organismes à but non lucratif (OBNL) et les coopératives d'habitation (COOP).

« L'habitation joue un rôle de premier plan dans le développement équilibré et durable des communautés. Par ses retombées économiques, son incidence sociale et ses conséquences environnementales, elle englobe les trois dimensions du développement durable : la société, l'environnement et l'économie. » Société d'habitation du Québec

LE LOGEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE ET EXCLUSION SOCIALE

Le logement social et communautaire permet d'offrir un toit aux personnes vulnérables, mais il représente aussi un levier susceptible d'encourager le maintien des personnes dans leur milieu, dans un contexte d'inclusion sociale lorsqu'il est accompagné de services, ce qui représente pour ces personnes l'occasion d'exercer concrètement leur droit au logement. Il est un déterminant majeur de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

EXPÉRIENCES ET POTENTIEL D'INTERVENTION

Lors de l'édition du FQIS 2010-2015, l'enjeu de l'habitation a été abordée sous l'angle de la salubrité des logements en misant sur l'action collective pour faire face à cette problématique. Le projet régional « Ensemble et bien logé! » a favorisé la collaboration entre les acteurs de différents secteurs (santé et services sociaux, communautaire, municipal, OMH), contribué au transfert d'information et connaissance sur la salubrité et facilité les interventions auprès des personnes vulnérables. Cette initiative a été pilotée au niveau régional et soutenue localement par des comités d'acteurs permettant des retombées positives, autant en milieu urbain qu'en milieu rural.

Dernière édition du FQIS

Les projets en lien avec le logement ont le plus souvent porté sur l'intervention auprès des personnes (sensibilisation, accompagnement, aide financière pour l'accès au transport). Très peu de projets ont permis le développement de logement car cela implique d'importants montages financiers et une mobilisation de la communauté que le cadre du FQIS ne favorise pas. Lorsque ce fut le cas, ce sont des projets existant avant le PAGESIS dans lequel le FQIS a apporté un financement pour un volet complémentaire au projet d'immobilisation. La réponse à des besoins de logement, bien que figurant en tête des priorités identifiées dans les territoires, est restée hors de portée du pouvoir d'agir des communautés locales et nécessitent des interventions gouvernementales et publiques (liens avec les autres axes du PAGESIS). Ces priorités locales peuvent parfois être relayées via des projets régionaux (Recherche INRS, UQO et CRSA, 2014). En Mauricie, les interventions se sont déployées à la fois sur le développement des compétences et l'accompagnement, l'information/éducation, la gestion immobilière et la salubrité; donc on agit sur les déterminants individuels et milieux de vie.

Initiatives soutenues lors de l'édition 2010-2015 en Mauricie	<ul style="list-style-type: none">- « Ensemble et bien logé! » pour la salubrité par le CIUSSS MCQ (Mauricie)- Agence immobilière sociale – volet social (Trois-Rivières)- Agent de milieu de vie par OMH de La Tuque (Haut-St-Maurice)- Alpha-francisation des familles immigrantes en HLM par la Maison L'Entr'Amis (Trois-Rivières)- Bâtir un chez soi par le Centre Le Havre de Trois-Rivières (Trois-Rivières)- Trousse économie habitation par le Fonds communautaire des Chenaux (Des Chenaux) <p>Pour en savoir plus : voir les pages Actions d'ici du site Internet du Consortium http://www.consortium-mauricie.org/actions-d-ici</p>
Acteurs et collaborations potentiels	<p>Comité régional en habitation animé par le Consortium en développement social de la Mauricie :</p> <ul style="list-style-type: none">- CIUSSS MCQ- Comité logement de Trois-Rivières- Comité local de développement social des Chenaux- Office municipal d'habitation de Trois-Rivières – Office régional d'habitation de la Mauricie- Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (TCMFM)- Comités locaux en développement social
Partenaires et/ou leviers financiers	<ul style="list-style-type: none">- Fondation Lucie et André Chagnon- Fondation McConnell, programme de réconciliation (premières nations)- Société d'habitation du Québec- Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)- Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)- Stratégie canadienne de lutte à l'itinérance « vers un chez soi »

SUR QUOI VEUT-ON AGIR PRIORITAIREMENT DANS LE CADRE DE L'ALLIANCE ET COMMENT?

Les éléments énumérés dans cette section proviennent des échanges recueillis lors des ateliers du Rendez-vous de l'Alliance le 7 décembre 2018. Nous avons regroupé les discussions provenant à la fois de l'atelier sur le logement social, communautaire et durable mais aussi des pistes issues des discussions d'autres thématiques. Ces éléments sont des pistes non exhaustives.

Politiques publiques

LOGEMENT DE QUALITÉ, ABORDABLE, SALUBRE ET SÉCURITAIRE

- Droit au logement pour tous, à l'endroit de leur choix et accessibilité universelle.
- Abordabilité des logements de qualité et salubre.
- Accès au logement social, adapté, supervisé, notamment pour les personnes seules âgées de 18-59 ans, les personnes handicapées ou avec une déficience intellectuelle, les personnes ayant des problèmes de santé mentale ou autres groupes vulnérables.
- Révision du programme AccèsLogis, assouplissement des normes et des exigences financières.
- AccèsLogis volet 3 – personnes ayant des besoins particuliers et maintien des personnes et des familles en milieu rural à proximité du milieu de vie.
- Déséquilibre au niveau de l'accès aux services de la Régie du logement selon le statut de locataire ou propriétaire, long délai d'attente et frais d'ouverture de dossier non accessibles pour les personnes à faible revenu (75 \$).
- Droit au logement sécuritaire, notamment pour les femmes locataires.
- Méconnaissance de certains programmes. Exemple : Allocation-logement.

Quelques pistes :

- Mobilisation nécessaire à l'évolution des politiques publiques.
- Poursuivre le projet régional « Ensemble et bien logé! » sur la salubrité, qui a des retombées positives en milieu rural et urbain.
- Campagne de sensibilisation sur le droit au logement abordable, salubre et sécuritaire.
- Campagne d'information sur les programmes et droits en lien avec le logement.

Occupation du territoire

- Marché locatif privé opéré par des propriétaires non-occupants, à l'extérieur de la région.
- Augmentation du coût des loyers sans amélioration ni services.

- Mixité des clientèles et problématiques dans les petites communautés en vue de l'atteinte du seuil de rentabilité lié au programme.

Quelques pistes :

- Développement de logement social et communautaire.
- Campagne de dénonciation/sensibilisation pour influencer le marché privé.

Systeme, organisation des services et milieux de vie

SOUTIEN COMMUNAUTAIRE DANS LE LOGEMENT SOCIAL

- Accompagnement des personnes avec des besoins particuliers (santé mentale et physique, déficience intellectuelle, lésions des droits, désaffiliation, rupture sociale, itinérance cyclique).
- Accessibilité et proximité des services communautaires et psychosociaux.
- Autonomie et santé globale des personnes.
- Distinction entre le soutien communautaire en logement social et le soutien à la mission des organismes concernés.
- Reconnaissance de l'expertise du communautaire en matière d'accompagnement et d'intervention sociale auprès des personnes ayant des besoins particuliers.
- Arrimage entre les acteurs du réseau de la santé, des services sociaux et des organismes communautaires.

Quelques pistes :

- Mobilisation et revendication pour renforcer le volet 3 du programme AccesLogis (accompagnement de groupes vulnérables).
- Mobilisation pour reconnaître le rôle des organismes dans le soutien communautaire au logement social (accompagnement).
- Développement des stratégies de collaboration et arrimage entre les réseaux et organismes pour renforcer l'accès aux services.

Développement des connaissances et réseaux

MOBILISATION ET CONCERTATION

- Manque de données ou portraits à jour sur la situation de l'habitation sociale et communautaire dans la région, les milieux ruraux et urbains.
- Besoin de connaissances sur l'offre de services par type de besoin et par territoire, des structures actuelles (coopérative, OBNL, HLM) et du mode de fonctionnement.
- Besoin de regrouper l'information et la rendre facilement accessible (formulation pour éviter guichet unique).
- Mobilisation sur les enjeux liés au logement abordable, au logement social et communautaire et politiques publiques.

Quelques pistes :

- S'organiser régionalement, travailler ensemble, mettre en commun des ressources, faire des liens entre les organismes, les comités existants et le développement régional.
- Renforcement d'une table de concertation régionale en habitation représentative des territoires urbains et ruraux.

Références

- Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social, <http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/centredoc/NS19808.pdf>, p.6)
- Réseau québécois des OSBL en habitation, <https://rqoh.com/litinerance/>
- Front d'action populaire en réaménagement urbain. Logement et pauvreté au Québec, Dossier Noir 7^e édition, juin 2018.
- Société d'habitation du Québec. L'habitation en bref 2017.
- Les locataires de la Mauricie sont les plus pauvres au Québec, Radio-Canada, 17 décembre 2018.

PRIORITÉ D'ACTION : PARTICIPATION CITOYENNE ET SOCIALE

Participation citoyenne et sociale en Mauricie : état de situation sommaire

- ❖ *Il n'existe pas d'état de situation sur la participation citoyenne en Mauricie sinon que le que les taux de participation de vote aux différentes élections ou encore les données sur le bénévolat au sens large.
http://www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken2122_navig_niv_2.page_niv2?p_iden_tran=&p_id_ss_domn=828#*
- ❖ *Les pratiques de participation citoyenne sont peu documentées.*
- ❖ *Dans le troisième plan (PAGIÉPS), la notion de participation citoyenne au sens large a disparu pour faire place à celle de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.*
- ❖ *Les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale veulent être consultées et participer à la recherche de solutions par rapport à la situation qui les concerne (inscrit dans le PAGIÉPS et amené lors des consultations préalables).*
- ❖ *Les observations-bilan des expériences menées dans le cadre de l'approche AVEC¹, démontre que la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale requiert du temps et des ressources (charge de travail supplémentaire, soutien financier et logistique à la participation).*

POURQUOI EST-CE UNE PRIORITÉ EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE?

La participation citoyenne constitue un moyen privilégié de contribuer au dynamisme de la société, elle est une condition pour que chacunE puisse participer aux orientations de la société. Elle peut s'avérer un moyen pour favoriser l'inclusion de touTEs et à cet effet, elle peut agir comme levier pour contrer les effets de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Mais qu'entendons-nous par participation citoyenne?

La définition de la participation citoyenne adoptée par le Consortium de développement social est la suivante. Il s'agit de la définition la plus commune et consensuelle de la participation citoyenne :

« La participation citoyenne* s'exprime dans une implication des citoyenNEs dans les processus décisionnels le concernant au niveau local, régional et national, et dans une forme plus individuelle, avec l'insertion de la personne dans les projets communautaires. Toutefois, elle est aussi un mouvement d'ensemble construisant petit à petit une sorte d'acteur collectif territorial lui-même capable de favoriser au mieux la capacité d'agir des personnes et des communautés en vue d'améliorer leurs conditions de vie, pour que tous ensemble nous évoluions dans une société toujours plus juste, plus cohésive et plus conviviale. » La notion de participation citoyenne se décline en trois types de participation : publique, électorale et sociale. Pour plus de détails sur ces trois niveaux, consulter le site du Consortium à l'adresse suivante :

<http://www.consortium-mauricie.org/enjeux/participation-citoyenne>

Notons que la définition ici proposée se veut un guide et peut être appelée à évoluer à partir des pratiques citoyennes qui se déploient dans la société; il s'agit d'une notion très évolutive qui prend en compte les nouvelles formes de pratiques citoyennes dans son acception.

Lors de la rencontre avec les partenaires en décembre 2018, les éléments de définition suivants ont été discutés pour cerner la notion.

« La participation citoyenne, c'est la participation de toutes catégories de citoyenNEs à la vie en société, et ce, à divers plans : économique, social, culturel, politique. Elle se manifeste dans la vie associative, dans les structures de gouvernance et la prise de décision ainsi que les mécanismes qui orientent les actions qui les concernent ».

Dans le cadre des travaux de l'Alliance pour la solidarité, une distinction est apportée entre la « participation citoyenne » au sens large et la « participation des personnes en situation de pauvreté », considérée comme une priorité régionale par les partenaires de la Mauricie.

Il s'agit de mettre en avant-plan la participation des personnes en situation de pauvreté et à risque de le devenir (les personnes précaires, les travailleurSEs pauvres et les personnes qui vivent différentes formes d'exclusion sociale et de discrimination). La participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale doit être considérée comme un objectif à atteindre plutôt qu'un moyen et elle peut s'inscrire à différentes étapes du processus : priorisation des problématiques, recherche de solutions, priorisation des projets, analyse des projets, suivi de la mise en œuvre, évaluation, bilan de l'action. Elle s'inscrit aussi sur un continuum de niveau de pouvoir: information, consultation, influence, prise de décision.

Pour nourrir l'axe de la participation dans le cadre de l'Alliance, il importe de donner les conditions aux organisations, de promouvoir la transparence au niveau de la gouvernance (gouvernementale, régionale et locale) comme levier de la mobilisation et de la participation citoyenne (imputabilité des résultats vers les communautés), de simplifier les processus.

LA PARTICIPATION SOCIALE ET L'EXCLUSION SOCIALE

La participation sociale est encore plus déterminante pour les personnes en situation de pauvreté. Elle leur permet de briser l'isolement vers lequel la pauvreté les amène souvent, de prendre une place dans l'espace public et de s'ouvrir à d'autres personnes. Cette participation à la société contribue au sentiment d'utilité sociale et favorise l'inclusion.

Il existe néanmoins de nombreux défis à cette participation sociale, autant au niveau des personnes concernées, des espaces de participation offerts et des pratiques en place. Pour certaines personnes en situation de pauvreté et d'exclusion depuis de nombreuses années, la participation sociale et citoyenne représente une « grosse marche à monter ». Cette première étape peut conduire certaines personnes vers une participation citoyenne plus élargie. La participation sociale se déploie aussi dans les espaces informels de création de liens sociaux où les appartenances se développent.

Pour les organisations, les instances de gouvernance, les personnes impliquées dans les comités de travail, la participation des personnes directement concernées par la pauvreté et l'exclusion requièrent de revoir nos façons de faire, d'adapter les outils que nous utilisons, d'ajuster le rythme des rencontres et du calendrier de travail, de la souplesse dans les processus, une attention au langage souvent hermétique et spécialisé que nous utilisons. Soyons créatifs!

EXPÉRIENCES ET POTENTIEL D'INTERVENTION

Lors de l'édition du FQIS 2010-2015, l'enjeu de la participation citoyenne n'a pas fait l'objet d'initiatives régionales. Plusieurs initiatives territoriales ont accordé une place importante à la participation citoyenne. Ces initiatives citées ci-dessous pourront appuyer les réflexions sur l'articulation de la participation sociale des personnes en situation de pauvreté au cours de cette édition de l'Alliance.

Dernière édition du FQIS

Généralement, la participation des personnes en situation de pauvreté passe par la mise en œuvre de projets avec les organismes communautaires. La participation fait partie intégrante de la vie démocratique des organismes communautaires. Dans l'édition précédente du PAGESIS, plusieurs organismes de la Mauricie ont réalisé des sondages de besoins, mis en place des comités de participantEs et ont organisé l'implication des personnes dans les comités de suivis de projet, mais ont peu documenté cet aspect dans leur bilan.

Certaines régions et MRC ont fait des Forums citoyens en amont du PAGESIS, mais il s'agissait de participation citoyenne plus largement, impliquant une mixité sociale. La place des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion est demeurée un défi. Certains organismes communautaires ou regroupements se sont appuyés sur des consultations et sondages à même leurs pratiques démocratiques pour proposer leur projet, mais ils ont peu documenté cet aspect dans leur bilan.

<p>Initiatives soutenues lors de l'édition 2010-2015 en Mauricie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'animation communautaire par la Coopérative de solidarité 103,1 FM (Maskinongé) - Agent social et communautaire par la Coop de solidarité Lac-Édouard (Haut-St-Maurice) - Centre d'éducation populaire ambulante de Mékinac par la CDC (Mékinac) - Centre de valorisation éco-touristique du Lac-Édouard par la Coop de solidarité du Lac-Édouard (Haut-St-Maurice) - Coopérative de solidarité du Lac-Édouard (Haut-St-Maurice) - Développement de la participation citoyenne des populations défavorisées par la Revitalisation de quartier (Shawinigan) - Jardins populaires de quartier par la CDC (Shawinigan) - Ma formation : Du besoin au désir par Ébyon (Trois-Rivières) - Maison de quartier par l'OMH La Tuque (Haut St-Maurice) - Un parc pour tous, tous pour un parc par la Maison des jeunes « Accueil jeunesse Grand-Mère inc. » (Shawinigan) <p>Pour en savoir plus : voir les pages <i>Actions d'ici</i> du site Internet du Consortium http://www.consortium-mauricie.org/actions-d-ici</p>
<p>Acteurs et collaborations potentiels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - CDC et organismes communautaires autonomes - Centre de formation communautaire de la Mauricie (CFCM) - Centre de recherche sociale appliquée (CRSA) - Organismes en animation de milieu, revitalisation intégrée, action bénévole - Pôle en économie sociale de la Mauricie - Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (TCMFM) - Villes-MRC, CIUSSS MCQ (organisateur communautaire) - Consortium en développement social de la Mauricie, comités locaux en développement social
<p>Partenaires et/ou leviers financiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Centraide Mauricie - Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) - Fonds de développement des territoires (FDT) - Fonds de développement social de la Ville de Trois-Rivières - Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) - Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022 - Politique et plan d'action vieillir ensemble, chez soi dans sa communauté (MFA) - Stratégie à la jeunesse, Politique québécoise de la jeunesse 2030

SUR QUOI VEUT-ON AGIR PRIORITAIREMENT DANS LE CADRE DE L'ALLIANCE ET COMMENT?

Les éléments énumérés dans cette section proviennent des échanges recueillis lors des ateliers du *Rendez-vous de l'Alliance* le 7 décembre 2018. Nous avons regroupé les discussions provenant à la fois de l'atelier sur la participation et culture citoyenne mais aussi des pistes issues des discussions d'autres thématiques. Ces éléments sont des pistes non exhaustives.

LA PLACE ET LE RÔLE DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ DANS L'ALLIANCE

- La participation des personnes directement concernées par la pauvreté représente un défi et reste l'exception dans des démarches passées comme celles de l'Alliance.
- Pour certains acteurs consultés, il faut s'interroger sur l'objectif désiré de la participation des personnes en situation de pauvreté pour éviter de les faire participer « parce qu'il le faut ».
- Les personnes en situation de pauvreté sont les mieux placées pour dire et nommer ce qui répond à leur besoin. Il faut réfléchir à une façon de considérer leurs points de vue.
- Il s'agit d'un processus graduel et lent qui se fait selon plusieurs étapes : soutenir, former, sensibiliser, valoriser la participation.
- Les organismes promoteurs des projets impliquent généralement les personnes dans la définition des projets, mais ils documentent peu cet aspect.

Quelques pistes :

- Recenser les stratégies déployées en Mauricie en ce qui a trait à la participation des personnes.
- Soutenir les organismes pour qu'ils mettent en valeur leur ancrage avec les personnes. Comment ils impliquent les personnes pour définir les besoins (intégrer cet aspect dans la description des projets – prévoir formulaire).
- Questionner les personnes en situation de pauvreté et leur demander leur point de vue sur la participation dans le processus de l'Alliance (motivations, intérêt, besoins, craintes, conditions de base : niveau, type, temps consacré...)
- Faire un état de situation sur la participation citoyenne et celle des personnes en situation de pauvreté en Mauricie.

Les pratiques organisationnelles et du processus

MISE EN PLACE DES CONDITIONS NÉCESSAIRES À LA PARTICIPATION DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ ET D'EXCLUSION

- Les mécanismes et processus actuels ne sont pas tout à fait appropriés pour intégrer les principaux concernés; il faut ajuster nos façons de faire.
- Regarder les conditions de participation qui ne sont pas nécessairement adaptées aux besoins/réalités des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion; changer les conditions et partir des personnes, de ce qu'elles sont.
- Mettre la personne au centre.
- Créer des espaces sans intérêts financiers, des espaces libres, non encadrés. Trop souvent les espaces sont organisés.
- Développer les occasions de prise de parole qui peut être un gros apprentissage pour une personne qui ne l'a jamais expérimentée.

Quelques pistes :

- Considérer tous les champs et niveaux de participation : réflexion, information, consultation, priorisation, cogestion, décision à l'évaluation.
- Adapter les outils et les diversifier. Animer différemment les réunions. Prévoir plus de temps, diminuer le rythme. Prévoir des équipes (duo, trio d'intervenantEs, personnes en situation de pauvreté).
- Documenter nos pratiques et processus.

Environnement et milieu

SOUTIEN AUX ORGANISMES ET RESSOURCES EXISTANTES QUI ACCOMPAGNENT LA PARTICIPATION SOCIALE

- La participation des personnes en situation de pauvreté passe par la mise en œuvre de projets avec les organismes communautaires.
- Le manque de moyens des organismes pour faciliter la participation des personnes en situation de pauvreté. Les organismes ont besoin de plus de ressources; il faut soutenir le soutien.

Piste :

- Reconnaître l'expertise des organismes communautaires en matière de participation sociale (empowerment) des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale, notamment par un financement plus adéquat.

Références

- ¹Collectif VAATAVEC, L'AVEC, pour faire ensemble, Un guide de pratiques, de réflexions et d'outils. Mars 2014, 80 pages. http://www.pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/Guide_VAATAVEC.pdf
- ²ASIS RN. (2016). Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale Rimouski-Neigette, Bilan des activités 2011-2016. Projet financé dans le cadre du PSIS 2010-2015. 208 pages. <https://view.publitas.com/fnc/bilan-2016-alliance-rn/>
- ³ Mercier, C. Bourque, D. et la collaboration de L. St-Germain. (2009), Participation citoyenne et développement des communautés au Québec. Enjeux, défis et conditions d'actualisation. ARUC-ISDC.

PRIORITÉ D'ACTION : ÉDUCATION TOUT AU LONG DE LA VIE (réussite éducative)

Éducation tout au long de la vie en Mauricie : état de situation sommaire

- ❖ Selon les données recensées par la Fondation pour l'alphabétisation, 19 % de la population québécoise a un niveau de littératie et d'analphabétisme de niveau 1 et 34,5 % éprouvent de grandes difficultés de lecture et se situent au niveau de la littératie. Nous n'avons pas les données spécifiques à la Mauricie. Le taux peut toutefois atteindre 43,2 % dans certaines communautés très défavorisées de Trois-Rivières.
- ❖ 39 % des personnes de niveau 1 sont âgées de 26 à 46 ans (en âge d'être parent), 54 % n'ont pas de diplôme d'études secondaires.
- ❖ Malgré une amélioration générale au cours des dernières années, l'abandon des études secondaires et le taux de sortie sans diplôme ni qualification sont plus fréquents dans la région (17,2 %) que la province (14,1 %). La situation est plus préoccupante à La Tuque.
- ❖ La proportion d'enfants à la maternelle qui sont vulnérables dans au moins un domaine de développement augmente proportionnellement selon le niveau de défavorisation matérielle. Le décrochage scolaire est également plus souvent associé aux milieux défavorisés (24,2 %) qu'aux milieux favorisés (12,2 %).
- ❖ Les élèves qui ont un retard scolaire, une difficulté d'apprentissage ou un handicap sont plus à risque de décrocher. Les personnes qui ont décroché courent plus de risques de voir leurs enfants abandonner l'école à leur tour.
- ❖ Les conséquences du décrochage scolaire sont différentes selon le sexe, exposant les filles à des grossesses précoces et à des situations de violence envers elles et les garçons à la toxicomanie et à la criminalité.
- ❖ L'accès à la formation générale aux adultes est inférieur en Mauricie (24,2 %), comparé au Québec (27,6 %). Après un parcours de 7 ans au secondaire, il y a encore moins de jeunes adultes qui choisissent la formation générale aux adultes.
- ❖ Des initiatives de soutien matériel à la rentrée scolaire offertes par les organismes communautaires et les écoles sont présentes dans tous les territoires.

POURQUOI EST-CE UNE PRIORITÉ EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE?

Les réflexions et les actions relatives à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale devraient accorder une place importante à l'éducation afin d'assurer les bonnes bases et outiller les personnes face à la vie de façon continue. Les personnes présentes lors du 1^{er} *Rendez-vous de l'Alliance pour la solidarité* reconnaissent le travail réalisé au sein des concertations, notamment en petite enfance, dans l'esprit d'agir tôt. La poursuite et la consolidation des actions structurantes dans les milieux sont souhaitées, de même que celui d'aller plus loin en incluant des dimensions non travaillées jusqu'à maintenant. Certains partenaires ont souligné l'effet levier de l'éducation continue sur la participation sociale et citoyenne.

L'axe d'intervention sur la persévérance scolaire a peu été abordé par les partenaires lors des premières discussions. Il serait intéressant d'approfondir le sujet avec la *Table régionale de l'éducation de la Mauricie*.

Dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité, la réussite éducative signifie que :

La **réussite éducative « globale »** met l'accent sur la réussite éducative globale de toutes personnes de l'enfance à l'âge adulte afin de contribuer au développement des connaissances, des expériences et des compétences (affectives et sociales) et d'assurer un accompagnement dans les transitions de manière à favoriser l'égalité des chances. Elle peut inclure l'action de l'école, mais prend en compte le travail des autres instances, de la famille, des médias, du réseau associatif, des organismes communautaires, de la communauté, des clubs sportifs, etc. Elle tient également compte des actions pour contrer l'analphabétisme intergénérationnel et le décrochage scolaire.

EXPÉRIENCES ET POTENTIEL D'INTERVENTION

Lors de l'édition du FQIS 2010-2015, les enjeux concernant la persévérance scolaire de même que l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale étaient ressortis des consultations comme des enjeux très prioritaires pour la région. Néanmoins, aucune action régionale n'a été réalisée spécifiquement dans le cadre du FQIS alors que certaines initiatives ont vu le jour au niveau territorial, notamment à Trois-Rivières et dans Mékinac.

Initiatives soutenues lors de l'édition 2010-2015	<ul style="list-style-type: none"> - Centre d'éducation populaire ambulante de Mékinac (CEPAM) par la CDC (Mékinac) - Intervenant communautaire scolaire interculture (ICSI) par le SANA (Trois-Rivières) - Partir égal pour réussir : agir tôt pour la réussite scolaire des enfants défavorisés par COMSEP (Trois-Rivières) - Ma formation; du besoin au désir par ÉBYON (Trois-Rivières) <p>Pour en savoir plus : voir les pages Actions d'ici du site Internet du Consortium http://www.consortium-mauricie.org/actions-d-ici</p>
Acteurs mobilisés ou collaborations potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Carrefour de liaison des instances de concertation (CLIC) : TREM, RIRE, TIR-SHV, Consortium en développement social, Avenir d'enfants, Table des préfets, MAMH, URLSM - Carrefour jeunesse-emploi - Comité local en développement social de la MRC des Chenaux - Consortium en développement social de la Mauricie, comités locaux en développement social - Maison de la famille - Organisme d'éducation populaire en alphabétisation - Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (TCMFM)

**Partenaires
et/ou leviers
financiers**

- CIUSSS MCQ – programme de prévention auprès des enfants
- Fondation Lucie et André Chagnon
- Fondation McConnell, programme de réconciliation (premières nations)
- -Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)
- Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MESS) – [Politique de la réussite éducative 2017](#)
- Table régionale en éducation de la Mauricie (TREM)

SUR QUOI VEUT-ON AGIR PRIORITAIREMENT DANS LE CADRE DE L'ALLIANCE ET COMMENT?

L'INTERVENTION EN BAS ÂGE DANS LES MILIEUX DÉFAVORISÉS COMME FACTEUR DE PRÉVENTION

- Agir tôt de manière à assurer de bonnes bases aux enfants.
- Poursuivre les initiatives structurantes déjà existantes auprès des enfants en bas âge.
- Accompagner les transitions scolaires.

ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS OU DES FAMILLES

- Soutenir les parents, notamment les parents peu scolarisés et les mères monoparentales.
- Réduire l'anxiété et accompagner les personnes.
- Valoriser le rôle du père et promouvoir de nouveaux modèles familiaux.
- Vivre avec les personnes immigrantes et les premières nations des expériences culturelles sécurisantes.

DÉCROCHAGE SCOLAIRE

- Contre l'analphabétisme intergénérationnel.
- Soutenir les élèves qui éprouvent un retard scolaire, les jeunes ayant un handicap et les élèves du secondaire en difficulté.
- Assurer l'accessibilité aux services de soutien auprès des jeunes du secondaire.
- Réviser les conditions d'admissibilité à la sécurité du revenu pour les personnes en centre jeunesse inscrit à l'éducation aux adultes à temps plein.
- Mieux comprendre l'impact du décrochage scolaire auprès des filles et des garçons et appliquer l'analyse différenciée selon les sexes.

ENVIRONNEMENT SOCIO DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE

- Agir au-delà du système scolaire dans un environnement global.
- Prendre en compte les réalités rurales et urbaines.
- Prévenir l'isolement et éviter les trous de service, notamment en milieu rural et éloigné.
- Favoriser l'accès aux programmes publics spécialisés de type enrichi ou spécialisé, autant dans les milieux défavorisés, ruraux et éloignés.

Références

- Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (2018). [État des lieux régional](#). « Égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes : les enjeux prioritaires en Mauricie ».
- Table régionale de l'éducation de la Mauricie (2017). [Portrait de la persévérance scolaire en Mauricie](#).
- Institut de la statistique du Québec (2003). Développer nos compétences en littératie : un défi porteur d'avenir. Rapport québécois de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes, 256 p. http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/alphabetsation2003_pdf.htm

PRIORITÉ D'ACTION : SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La sécurité alimentaire en Mauricie : état de situation sommaire

- ❖ *En Mauricie, pour l'année 2017, 8,7 % des ménages ont eu besoin d'une aide alimentaire pour la toute première fois (7,4 % en 2016). Moisson MCQ aide chaque mois 29 000 personnes dont 9 620 enfants (2018) par l'entremise d'une soixantaine d'organismes qui travaillent à la sécurité alimentaire sur tout le territoire.*
- ❖ *Le visage des personnes qui utilisent les services pour assurer leur sécurité alimentaire est varié : 33 % d'enfants, 54,7 % des célibataires, 19,5 % de ménages monoparentaux.*
- ❖ *Le Bilan-Faim 2017² dénote une augmentation de la part des sources de revenus autres que l'aide sociale pour les personnes qui bénéficient des dons alimentaires. Le nombre d'utilisateurTRICEs a augmenté, mais la proportion de personnes percevant de l'aide sociale a diminué. 30 % des utilisateurs ne sont pas prestataires de l'aide sociale et 10,4 % des personnes aidées ont un revenu d'emploi ou sont prestataires de l'assurance-emploi (pour la Mauricie et le Centre-du-Québec).*
- ❖ *Tous les territoires ont des déserts alimentaires. En milieu urbain, à plus de 1 km d'un commerce d'alimentation; en milieu rural à plus de 16 km. Le CIUSSS a répertorié 82 déserts alimentaires en Mauricie et au Centre-du-Québec.*

POURQUOI EST-CE UNE PRIORITÉ EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE?

La sécurité alimentaire constitue régionalement une priorité pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale parce que l'insécurité alimentaire est une conséquence majeure et souvent première de la pauvreté. Cet enjeu fait référence au besoin élémentaire de se nourrir qui peut concerner toutes les personnes. Il est démontré par ailleurs que l'insécurité alimentaire affecte plus particulièrement les personnes les plus vulnérables de la société, mais de plus en plus des personnes avec une situation financière précaire comme par exemple les travailleurs pauvres.

Pour les partenaires de l'Alliance pour la solidarité, la sécurité alimentaire signifie que :

1. chacunE a, à tout moment, les moyens, tant physiques qu'économiques, d'accéder à une alimentation suffisante pour mener une vie active et saine;
2. l'aptitude de chacunE à acquérir des aliments est garantie;
3. l'accès à une information simple, fiable et objective qui permet de faire des choix éclairés est assuré;
4. les aliments proprement dits sont satisfaisants sur le plan nutritionnel et acceptables sur les plans personnel et culturel;
5. les aliments sont obtenus d'une manière qui respecte la dignité humaine;
6. la consommation et la production d'aliments reposent sur des valeurs sociales qui sont à la fois justes, équitables et morales.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET EXCLUSION SOCIALE

Les services d'aide alimentaire de première ligne tendent à être des lieux d'intervention globale. Ils peuvent offrir aux personnes utilisatrices des possibilités de maintenir, de restaurer, de développer des liens sociaux tout en étant des espaces de mobilisation et de revendication des droits sociaux. Plusieurs organismes développent des collaborations avec d'autres ressources.

EXPÉRIENCES ET POTENTIEL D'INTERVENTION

Lors de l'édition du FQIS 2010-2015 en Mauricie, plusieurs régions et MRC ont développé des initiatives en sécurité alimentaire. Celles-ci peuvent servir d'inspiration pour l'édition actuelle de l'Alliance pour la solidarité. Des initiatives locales inspirantes ont été identifiées partout sur le territoire visant à soutenir et accompagner les personnes, les organisations et les milieux pour créer une dynamique de réseautage, consolider et développer des services, outiller et soutenir les bénévoles, élargir le pouvoir d'achat, développer des compétences, etc.

Dernière édition du FQIS

Dans différentes régions du Québec, un virage vers l'autonomie alimentaire s'est effectué – des projets agissant sur la production et la transformation alimentaire - dans la chaîne de production en utilisant les ressources des communautés (terres publiques, lots de terres municipales, etc.). En Mauricie, cette orientation était moins présente.

<p>Initiatives soutenues lors de l'édition 2010-2015 en Mauricie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Achat groupé pour les distributions alimentaires (Trois-Rivières) - Action partenariale « Se nourrir, agir et se développer » par Moisson Mauricie (Mauricie) - Aliment'Action (Haut-Saint-Maurice) - Comptoir alimentaire de Grand-Mère (Shawinigan) - Denrées solidaires (Shawinigan) - La sécurité alimentaire dans la MRC de Maskinongé (Maskinongé) - Le groupe d'achat « L'Histoire sans faim » de l'Accorderie (Shawinigan) - Les jardins populaires de quartier par la CDC (Shawinigan) - Les vendredis Cuistots (Trois-Rivières) - Organisateur communautaire en distribution alimentaire (Trois-Rivières) - Sécurité alimentaire Des Chenaux (Des Chenaux) - Sécurité alimentaire et physique (Haut-St-Maurice) - Service de livraison pour l'épicerie collective de l'Accorderie (Trois-Rivières) <p>Pour en savoir plus: voir les pages <i>Actions d'ici</i> du site Internet du Consortium http://www.consortium-mauricie.org/actions-d-ici</p>
<p>Acteurs et collaborations potentiels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organismes communautaires mobilisés ou non au sein d'un comité territorial en sécurité alimentaire - Des lieux de concertation territoriale et régionale en sécurité alimentaire sont existants et actifs en Mauricie : <ul style="list-style-type: none"> • Comité régional en sécurité alimentaire (Consortium) • Table de concertation en sécurité alimentaire de Trois-Rivières (TCSATR) • Comité Sécurité Alimentaire Shawinigan (CSAS) • Table de concertation en sécurité alimentaire de Maskinongé (en émergence) • Comité en sécurité alimentaire du Haut-St-Maurice • Comité local en développement social des Chenaux - CIUSSS MCQ - Moisson Mauricie / Centre-du-Québec - Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie (TIR-SHV) - Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie (PDAAM) - Comités locaux en développement social
<p>Partenaires et/ou leviers financiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fondation McConnell, <u>Systèmes alimentaires durables</u> - Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) - Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) - MAPAQ, Politique bioalimentaire 2018-2025; Laboratoire innovants bioalimentaires - Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie (PDAAM) - Québec en forme, 100 Degré - TIR-SHV, Plan d'action en prévention de la santé 2017-2021 - mesure 3.1 Favoriser l'accès physique et économique à une saine alimentation

SUR QUOI VEUT-ON AGIR PRIORITAIREMENT DANS LE CADRE DE L'ALLIANCE ET COMMENT?

Les éléments énumérés dans cette section proviennent des échanges recueillis lors des ateliers du *Rendez-vous de l'Alliance* le 7 décembre 2018. Nous avons regroupé les discussions provenant à la fois de l'atelier en Sécurité alimentaire mais aussi des pistes issues des discussions d'autres thématiques. Ces éléments sont des pistes non exhaustives.

Contexte, environnement, systèmes et milieu

L'ACCESSIBILITÉ PHYSIQUE ET ÉCONOMIQUE À DES ALIMENTS SAINS ET DE QUALITÉ

- Accès physique : proximité des services et aliments, moyen de transport pour aller chercher la nourriture.
- Accès financier : avoir des revenus suffisants pour avoir accès à des aliments variés et de qualité.
- Accessibilité aux services : accès à l'information sur les aliments, les services, et modalités de fonctionnement.
- Accès aux denrées en lien avec le système agroalimentaire (maillage avec le milieu agroalimentaire, soutien aux initiatives visant la transformation alimentaire).

La préoccupation d'agir sur l'environnement et sur les systèmes a été soulevée par les acteurs de la région. Des actions pourraient être portées au niveau régional pour établir et développer des liens avec le milieu agroalimentaire ou agir sur la transformation des aliments et la production alimentaire.

Quelques pistes :

- Ouvrir vers d'autres partenaires (milieu agroalimentaire).
- Élargir les activités : agir sur la transformation des aliments et la production alimentaire.

Déterminants individuels et droits sociaux

L'ACQUISITION DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES ET LE RENFORCEMENT DE LA DIGNITÉ DES PERSONNES

- L'enjeu de la sécurité alimentaire peut être abordé sous l'angle de l'acquisition de connaissances et de compétences culinaires et plus globalement liées aux enjeux et à la santé alimentaire.
- L'acquisition de connaissances et le développement des compétences peuvent s'avérer pertinents pour découvrir des alternatives alimentaires, et plus précisément dans un contexte de pauvreté ou de faible littéracie.

Selon l'observation des projets de l'édition FQIS 2010-2015, on constate que les milieux priorisent souvent d'agir sur les déterminants individuels « l'acquisition de connaissances, de compétences et/ou les habitudes et comportements

alimentaires ». Ce choix peut s'avérer justifié, mais il a l'effet de déplacer la responsabilité du problème social en l'expliquant par des causes individuelles.

Des recherches sur l'enjeu de la sécurité alimentaire, menées avec les personnes en situation de pauvreté, conduisent à des pistes d'action visant à renforcer la dignité des personnes qui utilisent les services pour assurer leur sécurité alimentaire et tous autres services, à lutter contre les préjugés liés à leurs valeurs, leurs habitudes et leurs comportements alimentaires, à renforcer les luttes visant à revendiquer d'augmenter des revenus pour un meilleur accès à la nourriture et finalement à travailler sur les voies d'accès et la transformation des systèmes. La pauvreté étant la première cause de l'insécurité alimentaire.

Références

- Bilan-Faim, Moisson Mauricie / Centre-du-Québec
- Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, [Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire](#), mise à jour 2008. Gouvernement du Québec.
- POTVIN, L. et AL. Portrait des organismes communautaires en aide alimentaire, *Mauricie-Centre-du-Québec*. Présentation étude parcours demander de l'aide alimentaire, et après?, Chaire de recherche du Canada sur les approches communautaires et inégalités sociales, 2 novembre 2018.

PRIORITÉ D'ACTION : TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ DANS UNE PERSPECTIVE DE MOBILITÉ DURABLE

Transport collectif et adapté en Mauricie : état de situation sommaire

- ❖ Les villes de Trois-Rivières et de Shawinigan disposent de réseaux de transports en commun. Ailleurs dans la région, la Ville de La Tuque et les MRC de Mékinac, de Maskinongé et des Chenaux disposent de systèmes de transport collectif et adapté.
- ❖ Le nombre de déplacements enregistré par la Société de transport de Trois-Rivières (STTR) est en baisse depuis 2014. Entre 2015 et 2016, il y a eu une baisse de 1 % de l'achalandage.
- ❖ La Régie de transport en commun de Shawinigan (RTCS) affiche une deuxième année de croissance consécutive dans son service régulier en 2018. En effet, un total de 259 290 passages ont été recensés l'an dernier, ce qui correspond à une légère hausse de 1,4 % par rapport aux 255 826 en 2017. Le service a connu une dégringolade constante, avec de petits soubresauts en 2008 et en 2012, qui étaient immédiatement suivis d'une chute brutale. La RTCS a atteint le fond du baril en 2016 et depuis, son transport régulier a connu une hausse de 5,2 %.
- ❖ En 2011, le Réseau de transport collectif de la Mauricie a été lancé officiellement avec la mise en place de sept dessertes interterritoriales. Bien que le Réseau de transport de la Mauricie ne fonctionne plus en soi depuis la fin du projet pilote en 2013, plusieurs corporations ont maintenu les liaisons interterritoriales mises en place dans le cadre du réseau, dont Maskinongé-Trois-Rivières et La Tuque-Trois-Rivières.
- ❖ Selon les données du Réseau de transport de la Mauricie, le système de transport interterritorial a enregistré annuellement entre 7 000 et 10 200 déplacements entre 2011 et 2013.
- ❖ Les statistiques recueillies par les utilisateurs du Réseau de transport de la Mauricie indiquent qu'entre 2011 et 2013, les déplacements étaient motivés en grande partie par la formation ou par les loisirs.

POURQUOI EST-CE UNE PRIORITÉ EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE?

La mobilité constitue régionalement une priorité pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La possibilité de se déplacer selon ses besoins est un facteur incontournable pour l'inclusion sociale et économique des individus, particulièrement celle des personnes en situation de pauvreté. La question du transport est transversale comme elle est reliée à la prestation de tous les services; le transport est indispensable pour un réel accès au logement, à l'emploi, à l'éducation, aux services de santé, etc.

La mobilité représente la capacité et le potentiel des personnes et des biens à se déplacer ou à être transportés. Elle constitue une condition essentielle de la participation sociale, économique et culturelle des individus, des entreprises et des sociétés.

- ❖ La mobilité comprend le transport collectif, adapté et actif qui correspond à l'ensemble des modes de transport mettant en œuvre des véhicules adaptés à l'accueil simultané de plusieurs personnes.
- ❖ Le transport collectif englobe par conséquent différents services de transport : transport collectif, transport adapté, transport scolaire, transport du réseau de la santé et des services sociaux, transport interurbain, taxis, covoiturage, etc.

Que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural, le transport collectif joue en faveur de l'attractivité et de la compétitivité des territoires en offrant un accès plus équitable aux services et en favorisant l'intégration économique et la participation sociale. Dans les milieux ruraux aux prises avec des enjeux de dévitalisation, de vieillissement de la population et/ou d'exode des jeunes, le transport collectif permet d'offrir des alternatives et devient un levier important de développement régional.

MOBILITÉ ET INCLUSION SOCIALE

En milieu urbain, le transport en commun (TEC), est un moyen abordable de se déplacer quotidiennement et une option moins coûteuse que la possession d'une voiture. Pour les personnes à faibles revenus, les personnes handicapées et marginalisées, le TEC favorise une meilleure intégration sociale en facilitant l'accès aux services et en permettant une plus grande autonomie dans les déplacements. Des dessertes efficaces dans des quartiers les plus pauvres et les plus enclavés permettent à leur population d'avoir accès aux services sans être captifs ou dépendants. Le transport assure également une plus grande cohésion sociale, notamment parce qu'il accroît les possibilités d'interaction entre les individus. Par ailleurs, le sentiment de sécurité et d'appartenance au milieu sont accrus avec l'utilisation du transport collectif.

En milieu rural, le transport collectif correspond à une autre réalité, notamment caractérisée par une faible densité résidentielle et une dispersion des activités. Souvent l'automobile demeure une nécessité pour les utilisateurs et s'avère difficile à concurrencer; en raison notamment de l'étendue des services du territoire. Une partie de la population qui n'a pas accès à l'auto solo (jeunes, personnes âgées ou les plus démunis) se trouve très désavantagée quant à la mobilité, ce qui peut aggraver les situations d'exclusion et contribue à la dévitalisation car les gens veulent vivre plus près des services. Il devient alors essentiel, dans une perspective d'équité, de développer des alternatives pour permettre aux personnes sans auto d'accéder aux services de la communauté et de participer socialement.

La présence du transport collectif interterritorial rend la main-d'œuvre plus mobile et facilite l'intégration au marché du travail des personnes. La présence de moyens de transport permet aux personnes qui désirent vivre dans leur communauté rurale de bénéficier de l'égalité des chances dans l'emploi.

Enfin, dans une perspective d'inclusion sociale et d'accès à l'égalité, le transport adapté facilite l'accessibilité aux activités de la vie normale (liens sociaux, formation, emploi, services de santé, loisirs, culture, accès à l'emploi et aux services). Le transport collectif dans son ensemble permet d'inclure tous les individus selon leurs capacités pour participer à la vie sociale et au bien-être collectif.

EXPÉRIENCES ET POTENTIEL D'INTERVENTION

Lors de l'édition du FQIS 2010-2015, le Réseau de transport collectif de la Mauricie, projet pilote initié en 2011, a pu bénéficier d'un soutien financier pour maintenir et stabiliser les sept dessertes interterritoriales en transport collectif sur son territoire. L'objectif de consolidation et de pérennisation du Réseau de transport n'a pu être atteint dans le cadre de ce financement. Au niveau territorial, différentes initiatives ont été soutenues, notamment en lien avec la sécurité alimentaire (Transport solidaire) et pour favoriser la mobilité des aînés.

Dernière édition du FQIS

Dans différentes régions du Québec, les projets locaux repérés dans l'édition 2010-2015 en transport sont souvent en lien avec des projets en sécurité alimentaire. Les projets en transport requièrent du temps et des fonds importants.

<p>Initiatives soutenues lors de l'édition 2010-2015 en Mauricie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La stratégie pour une mobilité durable des aînés par la Corporation de transport collectif de la MRC de Maskinongé (Maskinongé) - Soutien au transport pour le développement social par la Maison de transition de la Batiscan (Des Chenaux) - Transport collectif Interterritorial « Le Réseau de transport de la Mauricie » (Mauricie) - Transport solidaire par la CDC Centre-de-la-Mauricie (Shawinigan) - Transport solidaire par Roulons Vert (Trois-Rivières) <p>Pour en savoir plus : voir les pages <i>Actions d'ici</i> du site Internet du Consortium http://www.consortium-mauricie.org/actions-d-ici2</p>
<p>Acteurs et collaborations potentiels</p>	<p>Table de concertation régionale en mobilité durable (composition), *leadership partagé</p> <ul style="list-style-type: none"> - *Consortium en développement social de la Mauricie - *Roulons VERT, Centre de gestion des déplacements de la Mauricie / Centre-du-Québec - Corporation de transport adapté et collectif des Chenaux - Corporation de transport adapté et collectif du Haut St-Maurice - Corporation de transports collectifs de la MRC de Maskinongé - Corporation Transport Adapté Mékinac - Environnement Mauricie - Les Villes et MRC - MAMH - Régie de transport en commun de Shawinigan (RTCS) - Services Québec - Société de transport de Trois-Rivières (STTR) - Table de concertation du mouvement des femmes (TCMFM) - TIR-Saines habitudes de vie – transport actif (CIUSSS) - Transport adapté du comté de Maskinongé - URLS
<p>Partenaires et/ou leviers financiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) - Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) - Ministère du transport, Politique de mobilité durable 2030; Programme d'aide au développement du transport collectif - TIR-SHV, Plan d'action en prévention de la santé 2017-2021 - mesure 2.8 Soutenir les intervenants des secteurs du transport et de l'aménagement du territoire dans la mise en place d'initiatives favorisant la mobilité durable

SUR QUOI VEUT-ON AGIR PRIORITAIREMENT DANS LE CADRE DE L'ALLIANCE ET COMMENT?

Les éléments énumérés dans cette section proviennent des échanges recueillis lors des ateliers du *Rendez-vous de l'Alliance* le 7 décembre 2018. Nous avons regroupé les discussions provenant à la fois de l'atelier en mobilité durable mais aussi des pistes issues des discussions d'autres thématiques. Ces éléments sont des pistes non exhaustives.

CONTEXTE, ENVIRONNEMENT, SYSTÈME ET MILIEUX

L'ACCESSIBILITÉ AU TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

- Accessibilité économique : se payer le billet d'autobus.
- Accessibilité technique concernant le réseau de transport : horaire des trajets, lieu d'embarquement, covoiturage, etc.

Piste :

- Offrir des billets de transport aux personnes participant aux activités des organismes communautaires.

L'ADAPTATION DES SERVICES DE TRANSPORT

- Adaptation en fonction de l'offre de services aux personnes dans les organisations et les entreprises.
- Adaptation en fonction des besoins des personnes (écouter leurs besoins, comprendre leur réalité et moduler le service de transport en fonction de cela).

- Adaptation entre les partenaires afin d'assurer une harmonisation de l'offre de services qui fera en sorte de maximiser les déplacements des personnes.

Piste :

- Harmonisation des horaires d'autobus en fonction des horaires de quarts de travail dans les entreprises.

EN COMPLÉMENTARITÉ

TRANSPORT ACTIF

- Penser l'aménagement du territoire afin de faciliter les déplacements autres que la voiture et l'autobus.
- Favoriser le loisir actif et les saines habitudes de vie.

Quelques pistes :

- Mettre en œuvre des projets en transport actif afin d'améliorer la mobilité régionale.
- Coordonner les actions réalisées sur le terrain en assurant une interconnexion avec les autres modes de transport.

Références

- Portrait diagnostique de la Mauricie, « Plan quinquennal de développement régional 2015-2020 », préparé pour la Conférence régionale des élus de la Mauricie, juin 2014.

ANNEXE J – MISE À JOUR DE LA SECTION GOUVERNANCE

Étant donné que le Consortium en développement social de la Mauricie s'est incorporé le 31 juillet 2020, que Centraide des régions centre-ouest du Québec a mis fin au mandat de gestion de l'Entente administrative sur le Fonds québécois d'initiative sociales par résolution le 21 octobre 2020 et que le Consortium en a repris la fiducie par résolution le 21 octobre 2020; les modifications suivantes sont apportées à la section Gouvernance.

FONCTIONNEMENT DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ

Gouvernance

L'Alliance pour la solidarité se veut inclusive des personnes et des organisations qui s'unissent pour contrer la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle se compose de toute personne et organisation qui participe à la démarche.

La contribution des partenaires est de :

- Contribuer à la vision commune sur les priorités régionales, assurer l'ancrage de la démarche de mobilisation au sein des différents réseaux.
- Soumettre des recommandations en vue d'optimiser l'action gouvernementale en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Participer annuellement au rendez-vous de l'Alliance.

Services Québec Mauricie est le répondant du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Sa responsabilité dans le cadre de l'Alliance est de :

- Accompagner la région dans la réalisation du plan de travail ainsi que la mise en œuvre de l'Alliance.

Le Consortium en développement social de la Mauricie est le mandataire et le fiduciaire de l'Alliance pour la région. Son rôle principal est de favoriser la mise en place ou la consolidation des projets novateurs ou inspirés des meilleures pratiques qui permettront de lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion sociale en respectant le cadre normatif du ministère.

Ses principales responsabilités dans le cadre de l'Alliance sont les suivantes :

- Travailler en collaboration avec l'ensemble des partenaires concernés de manière transparente, inclusive et représentative de tous les acteurs et les secteurs.
- Coconstruire un plan de travail régional avec l'ensemble du territoire et assurer le suivi de la mise en œuvre conformément aux orientations et normes du FQIS.
- Rendre accessible l'information sur la démarche et les pratiques gagnantes à l'ensemble de la communauté, créer au besoin des comités représentatifs des différents acteurs.
- Recevoir les projets en copie conforme, coordonner les processus d'avis, de recommandation, d'adoption et effectuer les suivis.
- S'assurer de la participation des personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale en portant attention aux particularités relatives aux femmes, aux hommes, aux personnes handicapées, autochtones, immigrantes et itinérantes.

Le comité directeur du Consortium est composé des directeurs du MTESS, MAMH, CIUSSS MCQ, Centraide, d'une personne mandatée par ville et MRC de la Mauricie et d'un représentant du Conseil des partenaires.

Sa contribution dans le cadre de l'Alliance est de :

- Approuver la répartition de l'enveloppe financière.
- Adopter tous documents nécessaires au processus de l'Alliance (*Plan de travail, rapports, bilans*).
- Soumettre pour approbation du MTESS le plan de travail, les modalités de fonctionnement, les rapports et bilans encadrant le soutien financier.
- Adopter le choix des projets admissibles respectant les priorités régionales, les recommandations et spécificités territoriales, les avis et les recommandations du comité de soutien et les orientations et normes du FQIS.

Le conseil d'administration du Consortium est légalement responsable de l'Entente administrative.

Sa responsabilité dans le cadre de l'Alliance est de :

- Signer le protocole d'entente et les documents officiels demandés par le MTESS.
- Veiller à la saine gestion de la démarche et des finances.
- Adopter toutes les résolutions du comité directeur.

Les comités locaux en développement social sont en action dans chacun des territoires de la région. Ils sont composés d'une diversité d'acteurs du développement local (notamment les CDC, ville/MRC, CIUSSS, CJE) d'organismes communautaires, d'associations, d'éluEs et de citoyenNEs.

Leur contribution dans le cadre de l'Alliance est de :

- Mobiliser les partenaires du milieu.
- Faciliter la diffusion de l'information, le suivi des initiatives et le transfert des expériences.
- Identifier les spécificités locales en lien avec les priorités régionales.
- S'assurer de la participation des personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale en portant attention aux particularités relatives aux femmes, aux hommes, aux personnes handicapées, autochtones, immigrantes et itinérantes.
- Recevoir et recommander les projets admissibles en respectant les priorités régionales et prenant compte des avis ministériels.

Le Conseil des partenaires du Consortium se compose de six personnes représentantes de chacun des comités locaux en développement social, deux organisations régionales, deux membres individuels, deux personnes représentantes d'organismes communautaires, deux personnes issues du milieu municipal, la présidence du Consortium, une personne représentante de chacun des chantiers de travail et d'une personne par ministère qui collabore à l'entente en développement social.

Sa contribution dans le cadre de l'Alliance est de :

- Participer à la coconstruction du plan de travail.
- S'assurer de la participation des personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale en portant attention aux particularités relatives aux femmes, aux hommes, aux personnes handicapées, autochtones, immigrantes et itinérantes.
- Recommander les projets régionaux admissibles en respectant les priorités régionales, les spécificités locales et prenant compte des avis ministériels.

Le comité de soutien se compose des professionnels du MTESS, MAMH, CIUSSS MCQ, Consortium, Centraide, d'un administrateur de Centraide, d'un membre du Comité de coordination du Consortium représentant les territoires et d'autres ressources au besoin.

Sa contribution dans le cadre de l'Alliance est de :

- Contribuer à la coconstruction du plan de travail.
- Valider la conformité des projets locaux et régionaux admissibles en respect des priorités régionales identifiées au plan de travail, des orientations et normes du FQIS pour les recommander au comité directeur.
- Émettre des avis au besoin aux comités locaux, et régional ainsi qu'au comité directeur.

ANNEXE C - COMPOSITION DES COMITÉS